

Assemblée constituante: principales modifications votées en deuxième lecture

Entre janvier et mars 2012, l'Assemblée constituante a examiné en deuxième lecture le projet de constitution. Plus de la moitié des dispositions ont été confirmées. Lorsqu'une teneur différente a été votée, il s'agissait dans de nombreux cas de précisions ou de modifications rédactionnelles. Dans d'autres cas, le changement concerne le fond des dispositions. Voici ces principales modifications.

Les titres consacrés aux dispositions générales et aux droits fondamentaux ont été peu retouchés: néanmoins, relevons la suppression de la référence au territoire du canton (art. 4) et celle de la biodiversité qui figurait avec le droit à un environnement sain (art. 20).

En matière de droits politiques, mentionnons l'octroi de l'éligibilité des étrangers au plan communal (art. 49 al. 2). Pour les élections au système proportionnel, l'Assemblée a voté un quorum à 7%. Quant au nombre de signatures minimum pour une initiative populaire cantonale (art. 57 et suivants), il sera fixé sur la base d'un pourcentage: 4% des titulaires des droits politiques pour une initiative constitutionnelle et 3% pour une initiative législative et un référendum facultatif.

S'agissant des autorités, la deuxième lecture a confirmé l'essentiel des dispositions. Quelques modifications ont été apportées: pour l'exécutif, une durée des mandats limitée à dix ans (art. 104); pour le pouvoir judiciaire, les dispositions relatives à une Cour constitutionnelle ont été supprimées, tandis que les dispositions sur les juges prud'hommes étrangers ont été précisées (art. 125 al. 2).

En matière d'organisation territoriale, le plénum a supprimé les articles qui prévoyaient une «cantonalisation» des institutions et des infrastructures d'importance cantonale, régionale ou à caractère unique (art. 140 et 136 al. 4). L'imposition communale au lieu de domicile a été confirmée (art. 149), sous réserve de l'imposition des entreprises, des établissements et des immeubles situés dans une autre commune. La loi instituera un système de péréquation avec la participation des communes (art. 150 al. 3), dont les principes sont détaillés à l'art. 150 al. 2.

Pour ce qui est des rôles et des tâches de l'Etat, rappelons que, au sens du texte, la notion d'Etat

comprend toutes les entités étatiques soumises à la constitution: le canton, les communes ainsi que les institutions de droit public (art. 155 al. 1).

En matière d'environnement, la notion de protection a été élargie, englobant ainsi l'ensemble de la nature et du paysage que l'Etat protège et met en réseau (art. 162). Pour l'aménagement du territoire, l'Etat favorisera la mixité sociale et intergénérationnelle (art. 165).

Les articles sur les énergies ont aussi fait l'objet de modifications. A l'art. 169, la politique énergétique de l'Etat est fondée sur un approvisionnement en énergies, la réalisation d'économies d'énergie, le développement prioritaire des énergies renouvelables et indigènes, le respect de l'environnement et l'encouragement de la recherche. Est aussi introduit un encouragement à la collaboration entre l'Etat et les entreprises privées.

En matière de santé, la notion de «proches aidants» a été intégrée à l'article sur les professions de la santé (art. 175 al. 3) et il a été précisé que les établissements publics médicaux sont des prestataires de soins, d'enseignement et de recherche (art. 176).

Au chapitre du logement, les procédures simples permettant la réalisation rapide de projets s'appliquent aussi aux rénovations et la recherche de solutions de constructions économes en énergie est encouragée (art. 181 al. 2 et 3). Par ailleurs, l'Etat doit veiller à ce que soit constitué un socle pérenne de logements sociaux (art. 184 al. 1bis). S'agissant de l'économie, l'Etat favorise la création et le développement d'entreprises sociales et solidaires (art. 187 al. 1). Il est aussi précisé que chaque travailleur a droit au salaire qui lui assure un niveau de vie décent (art. 188 bis). Enfin, l'Etat s'engagera en faveur de la souveraineté alimentaire (art. 189).

Les articles sur la mobilité ont été complétés: la sécurité a été ajoutée à la complémentarité et à la fluidité des moyens de transport (art. 192 al. 2) et une utilisation de transports publics respectueux de l'environnement doit être favorisée (art. 193 al. 1bis).



(De droite à gauche), Mme Marguerite Contat Hickel, Mme Céline Roy, M. Thomas Büchi, coprésident-e-s de l'Assemblée constituante, et Mme Sophie Florinetti, secrétaire générale; au micro, Mme Christiane Perregaux, coprésidente, lors de la soirée d'information du 16 janvier dernier à Carouge. Photo Steeve luncker-Gomez/Tribune de Genève.

Pour l'enseignement, la formation obligatoire des jeunes jusqu'à 18 ans a été précisée et le représentant légal d'un jeune non diplômé et qui n'est pas au bénéfice d'un contrat de travail est tenu de s'assurer que ce dernier soit inscrit jusqu'à sa majorité à une formation qualifiante (art. 195).

En matière de cohésion sociale, des dispositions nouvelles ont été adoptées sur la politique familiale, la solidarité intergénérationnelle, l'éducation et l'accueil préscolaire et parascolaire (art. 201 à 203). S'agissant de la culture, la promotion par l'Etat s'accompagne de la mise à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats (art. 213).

En matière de finances, l'Assemblée a remanié l'article sur le frein à l'endettement, qui prévoit notamment qu'un budget de fonctionnement déficitaire ne peut être adopté par le Grand Conseil qu'à la majorité absolue de ses membres et que l'Etat vise à ce que son endettement ne dépasse pas 120% des recettes fiscales annuelles sur les personnes physiques et morales. Elle a aussi ajouté diverses mesures, notamment eu égard aux prestations et à l'effectif de la fonction publique (art. 222).

Dispositions finales et transitoires

Les dispositions finales et transitoires concernent les modalités de transition. Ainsi, on relèvera une entrée en vigueur de la nouvelle constitution le 1^{er} juin 2013; un délai de cinq ans pour adopter les modifications législatives requises (trois ans pour les fusions de communes et huit ans pour la fiscalité communale et la péréquation); un programme législatif présenté par le Conseil d'Etat avant le 1^{er} janvier 2014. Enfin, Conseil d'Etat et Grand Conseil seront élus à l'échéance de leur mandat actuel, en automne 2013, selon les dispositions du nouveau droit, adaptées pour la première législature, soit jusqu'au printemps 2018.

La présidence de l'Assemblée constituante:
Thomas Büchi, Marguerite Contat Hickel,
Christiane Perregaux, Céline Roy, coprésident-e-s

Et maintenant... place à la troisième et dernière lecture du texte!

Entre le 16 avril et le 7 mai, les quatre sessions plénières de la troisième lecture élimineront les divergences entre les dispositions de la première et de la deuxième lecture. Le vote se fera ainsi en opposant les deux versions de l'alinéa ou de l'article concerné. De nouvelles propositions ne pourront être examinées que si la majorité des 80 membres de l'Assemblée le décide.

A l'issue de ces sessions, le texte modifié sera soumis au vote final de l'Assemblée le 31 mai, avant d'être remis au Conseil d'Etat le 26 juin, en vue de la préparation du scrutin populaire du 14 octobre.

Parallèlement aux séances plénières, l'Assemblée constituante continue de communiquer: elle organise le lundi 2 avril à 20 heures une soirée à la salle communale de Satigny sur le thème «Aménagement du territoire et logement».

GRAND CONSEIL

ÉLECTIONS AUX COMMISSIONS OFFICIELLES

Le Grand Conseil, lors de ses séances du 22 mars 2012, a élu:
M. Carmelo Lagana (PDC) à la Commission consultative de la diversité biologique, en remplacement de M. Didier Tribolet (PDC), démissionnaire (entrée en fonction immédiate), durée du mandat: jusqu'au 31 mai 2014.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1895 Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal administratif de première instance, pour les causes relevant de l'application de la LDTR, représentant les organisations de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement (les membres de l'administration sont incompatibles), en remplacement de M. Alain Mau-noir, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites;
- un document attestant que le candi-dat représente une organisation de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement;
- une déclaration de non-incompa-tibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1948 Election d'une ou d'un prési-dent suppléant de la chambre

des relations collectives de travail (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- une copie du brevet d'avocat ou un document attestant exercer la fonction de professeur de droit à l'université;
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites.

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

INSCRIPTIONS

Sont ouvertes, au secrétariat général du Grand Conseil, des inscriptions pour:

E 1950 Election d'une ou d'un juge assesseur à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice, représentant les employeurs (entrée en fonc-tion immédiate). Une forma-tion spécifique est requise (cf. E 2 05.05).

E 1961 Election d'une ou d'un juge assesseur à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice, représentant les employeurs, en remplacement de M. Luis Arias, démissionnaire (entrée en fonction immédiate). Une formation spécifique est requise (cf. E 2 05.05).

E 1969 Election d'une ou d'un juge assesseur à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice, représentant les employeurs, en remplacement de M. Hans Kern, démissionnaire (entrée en fonction: 1er avril 2012). Une forma-tion spécifique est requise (cf. E 2 05.05).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites;
- une copie du document attestant de la formation spécifique;
- une déclaration de non-incompa-tibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1959 Election d'une ou d'un juge assesseur avocat à la chambre de surveillance de la Cour de justice, en remplacement de Mme Florence Castella, dé-missionnaire (entrée en fonc-tion immédiate).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- une copie du brevet d'avocat;
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites;
- une déclaration de non-incompa-tibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1964 Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal admini-stratif de première instance, spécialisé dans les affaires fis-cales pour statuer en matière fiscale (pris en dehors de l'ad-ministration), en remplace-ment de M. Claude Miffon, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites;
- un document attestant d'une spé-cialisation en matière fiscale;
- une déclaration de non-incompa-tibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

E 1971 Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal admini-stratif de première instance, spécialisé en matière de construction, d'urbanisme et d'hygiène publique pour sta-tuer en matière de construc-tions (pris en dehors de l'administration), en rempla-cement de M. André Bagattini, démissionnaire (entrée en fonction: 1er juillet 2012).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites;

- un document attestant d'une spé-cialisation en matière de construc-tion, d'urbanisme et d'hygiène publique;
- une déclaration de non-incompa-tibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

INSCRIPTIONS

Sont ouvertes, au secrétariat général du Grand Conseil, des inscriptions pour:

E 1940 Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal admini-stratif de première instance (entrée en fonction immé-diate).

E 1953 Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal admini-stratif de première instance, en remplacement de M. Ro-main Jordan, élu juge sup-pléant à la Cour de justice (entrée en fonction immé-diate).

Les candidatures doivent être accom-pagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- une copie du brevet d'avocat;
- tout document attestant posséder 3 ans au moins de pratique pro-fessionnelle utile au poste, stage d'avocat non compris;
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites;
- une attestation de l'office des fail-lites;
- une déclaration de non-incompa-tibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 11 avril 2012 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **19 et 20 avril 2012**.

Le président
du Grand Conseil:
Pierre LOSIO.

SOMMAIRE

GRAND CONSEIL	2
CHANCELLERIE	2-3
DSE	3
DARES	4
DCTI	4
DSPE	5
DIM	5
DF	5
COMMUNES	6
POUVOIR JUDICIAIRE	6 À 9
POURSUITES ET FAILLITES	9-10
REGISTRE FONCIER	10-11
IMMOBILIER	11, 24
REGISTRE DU COMMERCE	11 À 22, 24
DÉCÈS	12
LÉGISLATION	14 À 16
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	19 À 23
REMISES DE COMMERCE	24

CHANCELLERIE

ARRÊTÉ

fixant la répartition des bénéfices de la Loterie romande revenant au canton de Genève, ainsi que la révocation et la restitution des attributions

Du 28 mars 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu le règlement relatif à la répartition des bénéfices de la Loterie romande (RLoRo), du 23 novembre 2009;

vu ses arrêts précédents fixant la répartition des bénéfices de la Loterie romande revenant au canton de Genève et plus particulièrement ceux mention-nés ci-dessous aux articles 2 et 3;

vu les contrôles effectués par l'organe de répartition des bénéfices de la Loterie romande conformément à ses attributions;

vu les propositions de l'organe de répartition, formulées lors de sa séance du 6 mars 2012,

Arrêté

Article 1

La répartition des bénéfices revenant au canton de Genève est fixée comme suit:

A. Action sociale / Personnes âgées, soit: 35 000

- Association Lecture et Compagnie (édition feuillets d'information pour année 2012) 5 000
- Carrefour Prison (réfection locaux et mise à jour site internet) 25 000
- Centrale Sanitaire Suisse romande - CSSR (renouvellement parc in-formatique) 5000

B. Jeunesse et éducation, soit: 132 300

- Association des jeunes idées (ins-tallation serrure magnétique du local) 6 300
- Association Le mouvement fémi-niste Suisse Mensuel l'Emilie (achat d'ordinateurs) 6000
- Association Le Rado Centre de ren-contres (aménagement, décoration, sonorisation, lumière et matériel de mixage du nouveau centre) 30 000
- Association Mon Rousseau à Moi (exposition) 40 000
- Association pour un baraquement d'accueil et de rencontres - ABARC (achat mobilier, matériels d'animation et aménagement d'un bar itinérant) 10 000
- Association Zig Zag Zoug (chasse au trésor Salon du Livre 2012) 40 000

C. Santé et handicap, soit: 121 800

- ADiGe - Antenne des Diététiciens Genevois (acquisition matériel didactique, communication et fournitures) 1800
- Association Geneva Health Forum (4e édition forum 2012) 50 000
- Association Genevoise des Sec-tions de Samaritains (réalisation site internet et extranet) 20 000
- Association le Jardin d'Hedwig (aide démarrage activités) 20 000
- Swiss Open (25e tournoi de tennis en fauteuil roulant) 30 000

D. Culture, soit: 2 487 950

- Accademia d'Archi Ecole de mu-sique (orchestre à l'école et achat d'instruments) 12 000
- Anne Bisang Productions (créa-tion théâtrale) 50 000
- Association 50e Feetwarmers (concert de jazz) 4 000
- Association Cinématou (7e édition du festival) 70 000
- Association CinéTransat (4e édi-tion du festival) 75 000
- Association Compagnie Junior (création théâtrale) 12 000
- Association Danse-Habile (projet «danse-habile» 2012) 80 000
- Association de théâtre Palcosce-nico (spectacle théâtral) 4 000

- Association des amis des éditions Zoé (édition de 6 ouvrages) 40 000
- Association d'usagers des Bains des Pâquis - AUBP (6e festival Les Aubes Musicales) 20 000
- Association Eternal Tour (exposi-tions, performances, conférences et concerts) 40 000
- Association Festival International du Film Oriental FIFOG (7e édi-tion du festival) 20 000
- Association Fêtes Costumées (création théâtrale) 7 000
- Association genevoise pour la pro-motion du sport et de la culture - AGPSC (festival de musique rock/pop) 35 000
- Association Habitation Imaginaire (expo-performance) 10 000
- Association La Troupe Ment (spec-tacle théâtral) 10 000
- Association Label-Vie (installation d'un manège dans le cadre expo-sition Rousseau) 50 000
- Association Le Bloc (achat matériel son et lumière pour nouvel espace dans bâtiment de la Gravière) 40 000
- Association Le Cabinet (program-mation de concerts de musiques actuelles) 15 000

(Suite page suivante)

CHANCELLERIE (SUITE)

34. Association Le Gai Savoir (festival de cinéma lgbtq plurisexualité)	25 000
35. Association Le Terrier (13e saison de lectures)	15 000
36. Association Les amis du festival champêtre des arts vivants de Russin (festival champêtre des arts vivants)	20 000
37. Association Les concerts de l'Athénée 4 (concerts Printemps de l'Athénée)	30 000
38. Association Mapping Festival (8e festival pluridisciplinaire d'art audiovisuel)	25 000
39. Association Musicodanse (2e édition festival Antigél)	100 000
40. Association Musique et Vie (39 concerts d'été)	10 000
41. Association Nusquama (installation vidéo)	8 000
42. Association Pannalal (8e festival de musique et danse)	10 000
43. Association Piccolo Opera (spectacle opérette)	20 000
44. Association pour une Maison de la littérature à Genève - MLG (programmation manifestations littéraires)	25 000
45. Association Pour Y Croire Encore (14e Fête de l'Espoir)	30 000
46. Association Pousse-Caillou (conte musical)	25 000
47. Association Puplinge Classique (3e festival de musique classique)	25 000
48. Association Some out of many (exposition de livres d'artistes)	9 000
49. Association Sturmfrei (création théâtrale)	30 000
50. Association Théâtre du Grütli (débat, conférences, projections et performances sur l'expérimentation en art)	15 000
51. Association Variante Concert (2 concerts de chants)	10 000
52. BAZ'ART de Saint-Gervais (3e édition de créations contemporaines pluridisciplinaires)	20 000
53. Chœur Laudate Deum (2 concerts de musique classique)	30 000
54. Cie Alma Alba (spectacle théâtral)	6 000
56. Compagnie ad-apte (création théâtrale)	15 000
57. Compagnie du Chat de BLA (spectacle théâtral pour jeune public)	6 000
58. Compagnie Ornithorynque (création chorégraphique)	15 000
59. Concerts Spirituels Genève (concerts de musique baroque)	25 000
60. Ensemble Pastel-Pirates (création théâtrale)	50 000
61. Ensemble Vocal Cantoria (concert de musique baroque et russe)	5 000
62. Ensemble vocal féminin Polhymnia (concerts et créations saison 2012)	4 000
63. Ensemble vocal La Psallette de Genève (concerts de musique vocale, requiem et motets)	10 000
64. Fondation Cartooning for peace Dessins pour la Paix (création Prix International du dessin de presse avec exposition)	10 000
65. Fondation romande pour le cinéma (complément de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle romande pour l'année 2012)	630 000
66. Fugues en bleu (festival de musique et poésie)	15 000
67. Gli Angeli Genève (4 concerts)	20 000
68. La Bâtie - Festival de Genève (36e édition du festival)	200 000
69. Le Car de Thon (6 performances et concerts)	11 000
70. Le Club des Arts (création théâtrale)	25 000
71. Les Concerts de la Cathédrale (concert)	10 000
72. Les Poètes de la Cité (journée mondiale de la Poésie)	4 000
73. MadMoiselle MCH association (spectacle chorégraphique)	10 000
74. Maîtrise Cappella Genevensis (6 concerts de musique classique)	80 000
75. Moshimoshifilms (publication artistique et monographie)	5 000
76. Musique municipale de la Ville de Genève (concerts dans le cadre du 150e anniversaire)	80 000
77. Nouvelle Association du Courrier (publication de 20 textes inédits)	2 950
78. Société suisse des artistes visuels Visarte groupe de Genève (exposition d'art contemporain)	8 000
79. Studio d'Action Théâtrale (création cabaret rouge)	35 000
80. Théâtre des Marionnettes de Genève (2 spectacles de création pour marionnettes)	60 000
81. Théâtre du Loup (renouvellement parc informatique et base de données)	10 000
82. Théâtre du Sentier (lectures publiques)	10 000
83. Théâtre Spirale (théâtre musical)	50 000
E. Formation et recherche, soit:	60 000
84. Association Bancs Publics (Nuit de la science 2012)	60 000
F. Conservation du patrimoine, soit:	195 000
85. Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse (remise en état Fortin de la Villa Rose)	20 000
86. Association Mémoire de femmes (édition d'un ouvrage)	60 000
87. Club Alpin Suisse Section genevoise (édition ouvrage et DVD pour le centenaire de la cabane Britannia)	10 000
88. Fondation Martin Bodmer (matériel pédagogique)	70 000
89. Institut National Genevois Section des Sciences morales et politiques (exposition-débat sur James Fazy avant le vote sur la nouvelle constitution)	25 000
90. Musée militaire genevois (acquisition d'un sabre genevois fin XVIIIe siècle)	10 000
G. Environnement, soit :	310 000
91. Association EcoAttitude (conception, réalisation et mise en ligne d'un portail transfrontalier citoyen)	35 000

92. Association La Libellule (achat d'ordinateurs)	15 000
93. Equiterre (4 jardins en milieu urbain)	200 000
94. Mouvement pour la Coopération Internationale à Genève - MCI (débat publics, ateliers et exposition)	25 000
95. Pro Vélo Genève (acquisition matériel dans le cadre du projet Défi vélo)	35 000
H. Divers, soit:	48 000
96. AGIR - Action pour la Genève Internationale et son Rayonnement (exposition photographique urbaine)	40 000
97. Association Go Out! (achat matériel bureautique et mobilier)	8 000
Total	3 390 050

Article 2		
Les attributions suivantes sont révoquées suite à renonciation:		
Arrêté	No	Bénéficiaire Montant
9885-2011	83	Centre intercantonal d'information sur les croyances
Total		18 000

Article 3		
Il est pris acte des restitutions partielles d'attribution suivantes, suite à renonciation ou révocation:		
Arrêté	No	Bénéficiaire Montant attribué
7508-2010	93	Théâtre du Crève-cœur
15 000		2 140
Total		2 140
Certifié conforme, La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.		

ARRÊTÉ	
autorisant le déroulement des programmes d'emploi et de formation auprès d'institutions reconnues à but non lucratif, ainsi qu'au sein de l'économie privée	
Du 28 mars 2012	

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu l'article 6E, alinéa 4, de la loi en matière de chômage, du 11 novembre 1983 (J 2 20), qui permet, sur décision du Conseil d'Etat et en cas de chômage prononcé et persistant au sens de la loi fédérale, que l'activité professionnelle des programmes d'emploi et de formation puisse se dérouler auprès d'institutions reconnues à but non lucratif et agréées par l'autorité compétente, ainsi qu'au sein de l'économie privée; vu le taux de chômage élevé et persistant dans le canton de Genève et les difficultés à trouver, au sein de certains secteurs de l'économie, de l'administration cantonale, d'établisse-

ments et fondations de droit public, d'administrations communales et d'administrations et régies fédérales des places en nombre suffisant pour les programmes d'emploi et de formation dans de nombreux types de métiers; vu les projets concrets d'extension des programmes d'emploi et de formation au sein de l'économie privée; vu son arrêté du 17 novembre 2010; vu le préavis favorable, par 2 voix contre 1, du Conseil de surveillance du marché de l'emploi du 9 mars 2012,

Arrête
Article 1 - But
L'activité professionnelle exercée dans le cadre des programmes d'emploi et de formation peut également se dérouler au sein d'institutions reconnues à but non lucratif et agréées par l'autorité compétente, ainsi qu'au sein d'entreprises de l'économie privée.
Article 2 - Conditions
1 Seules les institutions et les entreprises de l'économie privée liées par une convention collective de travail (CCT) ou signataires auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) d'un engagement à respecter les conditions de travail en usage dans le canton de Genève, et qui ne font pas l'objet d'une sanction en vigueur au sens de l'article 13 de la loi fédérale contre le travail au noir, peuvent être retenues pour participer à un programme d'emploi et de formation.

2 L'office cantonal de l'emploi fixe par convention les autres modalités de collaboration avec les institutions et entreprises concernées, notamment en matière d'encadrement, de formation et de validation des acquis.
Article 3 - Durée de validité
1 Le présent arrêté a effet jusqu'au 31 décembre 2013.
2 Il peut être reconduit par nouvelle décision du Conseil d'Etat, en fonction de l'évolution de la situation du marché de l'emploi et de son impact en termes de formation et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.
Article 4 - Entrée en vigueur
Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme, La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ	
constatant l'aboutissement de l'initiative populaire «Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale» (IN 151)	
Du 28 mars 2012	

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les articles 64 à 68 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu les articles 86 à 94 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982; vu l'article 62, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985; vu la publication du lancement de l'initiative dans la Feuille d'avis officielle du 10 octobre 2011,

Arrête
1. Les listes de signatures ont été déposées le 10 février 2012 à 15 h 05, soit dans le délai légal arrivant à échéance le 10 février 2012 à 16 h.
2. La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande d'initiative populaire cantonale «Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale» a donné les résultats suivants:
nombre de signatures annoncées par les déposants 12 856
nombre de signatures contrôlées 12 262
nombre de signatures validées 10 007
3. Le nombre de 10000 signatures exigé par la constitution pour faire aboutir l'initiative est atteint.
4. Le présent arrêté est publié dans la Feuille d'avis officielle. Une copie du présent arrêté est transmise au Grand Conseil.
5. Les délais de traitement de l'initiative sont les suivants:
• Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, à publier dans la Feuille d'avis officielle du 30 mars 2012.
• Dépôt du rapport du Conseil d'Etat au sujet de la validité et de la prise en considération de l'initiative, au plus tard le 30 juin 2012.
• Décision du Grand Conseil au sujet de la validité de l'initiative sur la base du rapport de la commission législative, au plus tard le 30 décembre 2012.
• Sur la base du rapport de la commission désignée à cette fin, décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, au plus tard le 30 septembre 2013.
• En cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil du contreprojet, au plus tard le 30 septembre 2014.
6. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés à la chambre administrative de la Cour de justice dans les 6 jours à partir du lendemain de la publication du présent arrêté.

Certifié conforme, La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

SOLIDARITÉ ET EMPLOI

ASSURANCE-MALADIE

Rentier AVS/AI et vous quittez la Suisse pour un pays de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre échange (AELE)? Cette information vous concerne!

En vertu des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les rentiers sont tenus d'être affiliés à une assurance maladie dans le pays où ils ont exercé leur activité lucrative. C'est pourquoi les rentiers AVS/AI quittant la Suisse pour un pays de l'UE ou de l'AELE restent soumis à l'obligation de contracter une assurance maladie en Suisse.

Il existe toutefois quelques exceptions, certains Etats ayant demandé une dérogation à ce principe:

- si vous percevez une rente versée par le système de sécurité sociale de votre nouveau pays de résidence, vous serez obligatoirement soumis au régime d'assurance-maladie de ce pays;
- si vous vous installez au Liechtenstein, vous serez obligatoirement soumis à son régime d'assurance-maladie;

- si vous vous installez en Autriche, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie ou au Portugal, vous disposez de trois mois à compter de votre changement de domicile pour choisir votre système d'assurance-maladie. Si vous souhaitez opter pour le système d'assurance-maladie de votre nouveau pays de résidence, vous devez impérativement, dans un délai de trois mois, déposer une demande d'exemption de l'assurance-maladie suisse auprès de l'institution commune LAMal (adresse ci-dessous) et vous affilier au système de votre nouveau pays de résidence. Nous vous signalons que votre choix sera irrévocable et qu'il ne peut donc être exercé qu'une seule fois. A l'inverse, si vous ne faites pas usage de ce droit d'option dans ce délai de 3 mois, vous resterez définitivement soumis au régime de l'assurance-maladie suisse.

Les mêmes règles s'appliquent aux membres de votre famille sans activité lucrative vivant avec vous, sauf dans les pays suivants, où ils seront obligatoirement soumis au régime local: Danemark, Royaume-Uni, Portugal et Suède.

Pour toute information complémentaire concernant le régime d'assurance-maladie applicable, pour une éventuelle demande de subside en faveur des personnes de condition économique modeste ou pour vos demandes d'exemption de l'assurance-maladie suisse, nous vous invitons à vous adresser à:

Institution commune LAMal
Gibelinstrasse 25 - 4503 Soleure
Tél. 032 625 30 30

Vous trouverez par ailleurs le détail des règles d'affiliation pour les frontaliers, les rentiers AVS/AI et les membres de leur famille sans activité lucrative sur internet à l'adresse suivante: <http://www.ge.ch/assurances/maladie/doc/assujetties.xls>

Vous êtes frontalier de nationalité suisse ou étrangère, travaillant en Suisse et résidant à l'étranger? Cette information vous concerne!

En vertu des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les frontaliers sont en principe tenus d'être affiliés à une assurance maladie dans le pays où ils exercent leur activité lucrative. En revanche, les personnes frontalières résidant en Allemagne, en Autriche, en France et en Italie

peuvent choisir entre le système d'assurance de leur lieu de travail et celui de leur pays de résidence. Si vous travaillez à Genève et vous installez en Allemagne, en Autriche, en France ou en Italie, vous disposez de trois mois à compter de votre changement de domicile pour choisir votre système d'assurance-maladie. Si vous souhaitez opter pour le système d'assurance-maladie de votre nouveau pays de résidence, vous devez impérativement, dans un délai de trois mois, déposer une demande d'exemption de l'assurance-maladie suisse auprès du Service de l'assurance-maladie (adresse ci-dessous) et vous affilier au système de votre nouveau pays de résidence. Nous vous signalons que votre choix sera irrévocable, à moins d'un changement notable de situation (retraite, changement d'état civil, etc.). A l'inverse, si vous ne faites pas usage de ce droit d'option dans ce délai de 3 mois, vous resterez définitivement soumis au régime de l'assurance-maladie suisse.

Les membres de votre famille qui n'exercent aucune activité lucrative devront être assurés dans le même système d'assurance-maladie que

vous. Au cas où les deux époux exercent une activité lucrative, les membres de leur famille sans activité lucrative devront obligatoirement être affiliés dans le système d'assurance du conjoint qui exerce son activité lucrative dans le pays de résidence.

Pour toute information complémentaire concernant le régime d'assurance-maladie applicable, pour une éventuelle demande de subside en faveur des personnes de condition économique modeste ou pour vos demandes d'exemption de l'assurance-maladie suisse, nous vous invitons à vous adresser à:

Service de l'assurance-maladie
62, route de Frontenex - 1207 Genève
Tél. 022 546 19 00

Vous trouverez par ailleurs le détail des règles d'affiliation pour les frontaliers, les rentiers AVS/AI et les membres de leur famille sans activité lucrative sur internet à l'adresse suivante: <http://www.ge.ch/assurances/maladie/doc/assujetties.xls>

Le conseiller d'Etat
François LONGCHAMP.

AFFAIRES RÉGIONALES, ÉCONOMIE ET SANTÉ

CONTRÔLES DES CUEILLETES
DE CHAMPIGNONS SAUVAGES –
HORAIRES D'HIVER

A partir du mois de novembre 2011 jusqu'à la fin du mois de juillet 2012, il faudra **prendre rendez-vous par téléphone au 022 546 56 00** auprès du service de la consommation et des affaires vétérinaires, 22, quai Ernest-Ansermet, 1205 Genève, pour faire contrôler les cueillettes de champignons sauvages.

FOURRIÈRE CANTONALE

Nouveaux numéros de téléphone et de télécopieur de la fourrière cantonale pour chiens

Dès le 1^{er} avril 2012, voici les nouveaux numéros à composer pour joindre la fourrière cantonale pour chiens:

Tél. 022 546 59 77 - Fax 022 546 59 75.

EXAMEN INTERCANTONAL
POUR OSTÉOPATHES 2012Examen 1^{re} partie (théorie)
et l'examen pratique

Vu l'article 7, alinéa 3, du règlement du 23 novembre 2006 de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse, le comité directeur de la CDS a décidé de fixer comme suit l'examen intercantonal pour ostéopathes:

Examens pratiques au printemps: *du 1^{er} au 30 juin 2012.*

Examens pratiques à l'automne: *du 1^{er} au 30 novembre 2012.*

Lieu: les lieux d'examen seront fixés ultérieurement en fonction de la répartition linguistique et géographique des candidates et des candidats.

Examen 1^{re} partie (théorie): *du 15 au 29 septembre 2012.*

Les candidates et les candidats remplissant les conditions d'admission doivent faire parvenir leur inscription avec les documents nécessaires, *jusqu'au 31 mars 2012 dernier délai*, concernant les examens pratiques au printemps / *jusqu'au 31 août 2012 dernier délai*, concernant les examens pratiques en automne / *jusqu'au 15 juillet 2012 dernier délai*, concernant l'examen 1^e partie (théorie), au Secrétariat central de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Speichergasse 6, case postale 684, 3000 Berne 7.

Seules les inscriptions *complètes* sont prises en considération.

Le règlement concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes et le formulaire d'inscription peuvent être commandés auprès du Secrétariat central de la CDS, Speichergasse 6, case postale 684, 3000 Berne 7, ou téléchargés depuis notre site web à l'adresse <http://www.gdk-cds.ch/index.php?id=553&L=1>

La décision relative à l'admission à l'examen ainsi que le lieu et la date de l'examen sont transmis directement aux candidates et aux candidats après expiration du délai d'inscription.

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Le secrétaire central:
M. JORDI.

PROFESSIONS
DE LA SANTÉ

Autorisations de pratique délivrées par le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé du 1^{er} janvier au 29 février 2012.

A. PROFESSIONS DE LA SANTÉ

1. Nouvelles autorisations

Noms et prénoms	Date de naissance
AMBULANCIER(ÈRE)S	
CANTIN Nicolas	05.01.87
CUTTAZ Jimmy	09.06.84
HENCHOZ Noémie	04.03.87
HOFER Diego	28.05.87
PAPALARDO Sébastien	28.05.84
REYNARD Corinne	06.11.72
ASSISTANTES EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE	
DERVISI Fljorije	23.07.83
DUBATH Marine	07.07.87
GEOFFROY Martine	28.02.52
MARTIN Céline	22.05.74
TOME MACIEIRA Tania	05.10.85
ASSISTANTE DE MÉDECIN	
SANDU Oana	04.01.73
ASSISTANTES MÉDICALES	
BERRA CESSENS Corinne	28.02.67
DEVANTHERY Victoria	19.03.82
MICHEL Mélanie	03.02.85
PUYO Tania	16.08.87
SÖNNICHSEN Annick	26.10.67
ASSISTANTE PHARMACIENNE	
NUNEZ Maria Teresa	04.02.56
DIÉTÉTICIENS	
BERTHET Dimitri	19.10.86
CONSTANTIN Charel	04.10.87
ERGOTHÉRAPEUTES	
FREESE KAPETANOVIC Annick	12.09.73
LEZIN Angéline	04.12.88
MASSON FRIEDLI Corinne	25.10.67
INFIRMIER(ÈRE)S	
ACHACHA Samia	15.10.82
ALLAMAND Franck	09.06.75
ALLEAUME Nicolas	11.05.78
ANDREANI Stéphanie	16.07.78
APERRET Laura	21.03.89
ARMITANO Fanny	08.04.85
ARNAUD Pierre-Yves	18.07.87
AUGOYARD CHARTREZ Sabine	26.04.89
BACHELLARD Audrey	31.07.87
BAILLET Anaïs	24.03.86
BARATON Anne-Capucine	22.12.86
BARAVUGA Salomon	09.09.66
BARTHOLOMEO Coline	22.07.86
BASTARD ROSSET Nathalie	21.03.72
BAUD Laura	11.08.85
BELATTAR Sofia	30.10.78
BEL HAMMAR Fatiha	12.04.62
BELMONTE Ingrid	27.06.88
BERGER Camille	27.11.88
BERTHET Valérie	15.04.87
BERTHOLD Estelle	26.04.76
BLANCHUT Thomas	14.01.81
BOCHATAY Alexandre	27.08.75
BOIVIN Virginie	21.05.86
BORGES CÉRDEIRA Carlos Manuel	03.04.83
BOTTOLI Alexandra	06.12.78
BOURGUIGNON Mariette	12.09.88
BOWYER Lisa	02.10.83
CHANTRAINE Valérie	02.01.73
CHAOUL Doris	02.01.87
CHAPERON Audrey	02.05.84
CHEMOUNE Karima	07.12.71
CHERRAT Jmia	12.07.74
CHEVRON Ghislaine	24.03.57
DALBOUSSIÈRE Johann	03.12.80
DA SILVA Eric	23.04.88
DAVID Mélanie	22.10.86

DELANGLE Audrey	08.08.84
DELOCHE Aude	17.09.77
DIBY Carole	06.01.62
DONAT MAGNIN Mélanie	10.02.80
DUBOIS Angélique	17.07.87
DURAND Sandrine	26.04.70
ECUYER Mélanie	04.12.87
EDMOND Emmanuelle	16.08.79
EL OUAZZANI Jawad	02.04.82
FABRE Thomas	20.03.83
FAVRE Sandrine	28.03.69
FERREIRA BORGES Janete	21.03.87
FOLTZENLOGEL Stéphanie	17.08.82
FONTAINE Amandine	02.06.86
FONTANEL Céline	12.03.88
FRAGA Christophe	12.07.86
GIBELLO Jeanne-Audrey	29.12.82
GONNET Joëlle	17.05.65
GRANGE Carole	20.10.78
HERICHER Marion	22.09.85
JACOB Guillaume	30.08.82
JENNET Tony	31.01.74
JOLY Laura	15.11.87
JOLY DE SAILLY Blandine	26.05.68
KERLEROUX Alain	17.11.66
KOURRAD Coralie	05.11.85
LACHAIZE Céline	27.08.84
LACOTE Hindi	07.06.78
LAFFARGUE Marine	29.05.87
LAFFIN Vanessa	29.03.87
LALANNE-FLORIO Laura	09.05.90
LANDECY Chloé	03.07.89
LATRASSE Florent	02.04.72
LAVIER Marie-Laure	11.07.77
LE BOUDOUIL Sandrine	29.04.76
LEGER Marjolaine	04.04.84
LENOIR Estelle	13.03.85
MAFFARD Sophie	27.03.74
MAIROT Elodie	10.06.87
MANSOURI Ilhem	07.02.79
MARCHANDISE Emilie	30.11.81
MARAIIS Mick	19.03.89
MARLET Evelyne	01.10.64
MATEUS Claudia	12.10.79
MEHANNA Elena	15.10.83
MICHEL Pierre-Xavier	19.09.82
MIEUSSET Laetitia	22.09.82
MOCCELLIN Lydie	13.07.86
MOLLIER-LIÖN Michaël	19.10.71
NAESEH Anne	23.02.68
NINET Chrystelle	27.12.68
NOUHI Majida	14.04.81
NOVAKOVIC Aleksandra	28.05.70
OLIVEIRA Raquel	20.02.79
PERRET Géraldine	14.01.77
PERUCHO Florent	05.02.78
PETIT Audrey	04.08.86
PICCININI Laura	30.11.89
PIERREMONT Julie	08.01.84
RAPIN Mariline	04.12.73
RICHARD Aurélie	05.07.87
ROMEDER Yahn	15.05.81
RONOT Valérie	19.10.70
ROSSIGNOL Christine	24.10.68
RUCKHUNTY Keertan	01.11.68
RYCKEWAERT Sylvie	14.12.62
SALVI Pauline	25.06.84
SAPT Marine	13.12.87
SCHMUCK Denis	07.03.68
SCREVE Betty	08.10.81
SILVERIO Andreia	12.02.87
TEBOUL Déborah	04.04.82
THEAU Isabelle	17.08.63
THIAM Awa	06.08.85
TOUADI Sabrina	02.02.80
TRAPP Marie-Pascale	17.04.58
TROADEC Morgane	15.12.79
TROLLER Angela	18.12.83
USALA Jean-Louis	03.01.67
VICH Caroline	16.12.83
WARNER Natacha	26.09.73
ZERARI Nora	26.12.71
LOGOPÉDISTES	
COUSPEYRE Mathieu	21.01.82
KAMPF Amandine	07.09.81
LUPINI Sandra	27.03.82

MÉDECINS

ALIBEGOVIC ZAZA	
Jasmina	29.05.67
AMANI Soumaïa	01.06.70
ANDRES Axel	03.08.76
ARDIGO Sheila	13.02.71
BARBIER Lore	21.12.78
BARDE Caroline	04.07.80
BERRADA Mouncef	02.05.65
BOIDIN Patrick-Charles	29.01.54
BUONO Pablo	14.05.81
CARAIN Yann	27.03.73
CIMASONI Laurent	02.12.75
CLIVAZ Emanuel	09.08.77
CONTI Luca	10.12.74
DESSEILLES Martin	18.08.79
DODEL Ines Maria Rosa	01.02.79
DOMBRE Vincent	05.08.83
DREIFUSS Sylvain	28.10.72
DURAN Livia	17.05.56
EDONGO MOUEHLA Jeannette	02.04.52
EL ISSA Meidi	28.04.86
EPERON Isabelle	22.05.76
ESPOSITO Paola	09.03.65
FASSA Golmehar	09.06.77
GEX Laurence	07.11.73
GRIVAUD Françoise	26.09.61
HEYRANI NOBARI	
Bentolhoda	27.12.82
KHODABUK Imran	22.06.51
KOUMPATIADI	
VOITCHOVSKY Alexandra	03.12.80
LECOCQ Valérie	04.04.59
LECOCQ Vincent	03.11.59
MAHE Philippe	16.12.68
MARKUS Françoise	13.01.74
MARRA Fabrizio	24.06.76
MARTINEZ CALONGE Wenceslao Luis	15.03.69
MATEO MONTAYO	
Aranzazu	02.05.81
MICHALOPOULOS Giorgio	11.04.74
NYFFENEGGER Laurent	27.04.74
PAIANO Sandra	02.04.81
PARMENTIER Laurent	14.06.65
PARSAI Arman	16.10.77
PERROUD Nader	26.03.75
PHAM Xuan-Cuong	12.08.75
PRADA Paco	31.01.78
REY-BELLET Philippe	02.07.64
REYMOND Pierre Olivier	21.05.66
SCHWARZ Claude	12.05.79
STAMPFLI Tomoe	26.02.74
TAMINELLI Lorenzo	01.03.70
TOSO Christian	06.03.73
TOUSSAINT Bruno	15.12.54
TRAN Hoai Viet	01.11.73
TRAN Sao-Nam	18.05.76
VARSORI Michael	17.12.76
VIRGINIO DA SILVA	
JUNIOR Palmyr	19.10.57
VOLONTE Francesco	11.07.73
WALDBURGER Jean-Marc	26.02.70
WEBER YASKEVICH Olga	04.05.71
WIAUX Christophe	13.08.76
ZENATI Karim	21.08.78
ZURCHER PFUND Line	12.01.76
MÉDECIN-DENTISTES	
DELESCLUSE Camille	15.05.85
DOROTHEOU Domna	05.11.82
DUCHARNE Jacques	11.08.84
KAMAN Attila	25.03.64
KIENZI Matthieu	25.02.82
SCALISE Davide	13.08.82
SEGUY Laurent	08.06.74
SUAREZ MARTINEZ Carlos	11.04.78
OPTICIENNE, groupe a	
CHAPART Sophie	16.08.83
OPTICIENNES, groupe b	
TABET Pauline	15.07.88
VERNAY Anne-Claire	05.03.90
PHARMACIEN(NE)S	
HOFFMANN Pernilla	10.11.81
PRIN Anne-Marine	07.05.72
SCACCHI Marta	10.12.86
YU Peihua	14.09.60

PHYSIOTHÉRAPEUTES

BAUER Marion	28.03.71
BOUCHARDY Marie	20.10.77
DA SILVA Joana	29.09.87
FANKHAUSER Corinne	20.06.87
GERNE Marie-Laure	25.02.80
GIGANDET Nadia	19.08.85
GUILLERME Aurore	08.01.81
LIONGO MOSEKA	
PANZA Pauline	19.07.68
PODOLOGUE	
BOURLIER Sophie	12.06.65
PSYCHOLOGUES	
ANGELLOZ-PESSEY	
Françoise	02.09.57
BIDAUD Clémence	08.11.80
BURKARD Christina	27.10.82
DANGELSER Aurélie	01.11.78
DUBOIS DE LUCA	
Michaëla Sarah	16.10.67
FAGGIANO Enrico	10.09.73
FLÜCKIGER Julien	28.05.84
LAMBERT DE BOSSET Laurence	30.01.73
LATINO Anna	27.03.79
LAVY-WISARD Sarah	27.11.72
OVERNEY Leïla	24.11.74
SARTORI Marlène	02.02.64
TISEI Roberto	09.06.58
VAN HANSWIJCK	
DE JONGE Laurence	07.09.74
SAGES-FEMMES	
CALBA Audrey	30.07.78
DOUSSET Alexandra	06.06.74
FAVRE Elise	13.01.86
MICHEL Mélissa	15.06.85
MORISOD Patricia	30.10.80
YOUNG Anne	22.06.86
TECHNICIENNES	
AMBULANCIÈRES	
HENRY Stéphanie	19.05.81
MEYER Florence	01.04.80
THÜLER Fanny	23.03.79
TECHNICIEN(NE)S EN RADIOLOGIE MÉDICALE	
BAHIZI Olivier	17.10.82
BERTHOLD Estelle	26.04.76
BOBILLIER Yvonne	11.11.60
BONONO Munzila	23.10.81
HOFER Karine	27.11.88
THÉRAPEUTE EN PSYCHOMOTRICITÉ	
ERLANGER Stéphanie	24.12.86
VÉTÉRINAIRE	
ROUSTAN Véréna	24.11.81

B. INSTITUTIONS DE SANTÉ

1. Nouvelles autorisations

L'Association Maison de Naissance

La Roseraie
3, chemin du Châtelet
1205 Genève

Muse Concept Store
14, rue Henri-Blanvalet
1207 Genève

Alain Afflelou
16, place de Longemalle
1204 Genève

2. Abrogations

Unilabs Genève Meyrin
3, avenue Jean-Daniel-Maillard
1217 Meyrin

Dolce Vista
10, quai du Général-Guisan
1204 Genève

Le conseiller d'Etat
Pierre-François UNGER.

CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION

AVIS DE CONSULTATION

En application de l'article 9 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988, fixant la procédure applicable aux requêtes en autorisation présentées par les organisations internationales pour des projets de construction mis au bénéfice du régime des immunités, le Département des constructions et des technologies de l'information informe les tiers intéressés du dépôt de la requête suivante:
Demande **No DD 104904**. Requérante: **OMC** (Organisation mondiale du commerce). Mandataire: **M. Oscar**

Frisk, architecte, c/o Group8 Architectes Associés. Objet: **aménagement d'un jardin chinois**, sur parcelle No 5410, feuille No 20, 154, rue de Lausanne, commune de Genève-Petit-Saconnex.

Les plans peuvent être consultés, pour information, auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, 5, rue David-Dufour (direction des autorisations de construire, 4^e étage, de 9 h à 12 h) dans un délai de 30 jours à compter de la publication. Les observations éventuelles peuvent être adressées dans le même délai à l'adresse susvisée.

COMMUNIQUÉ
TRAM CORNAVIN-ONEX-BERNEX
(TCOB)Place de Saint-Gervais:
fermeture à la circulation

La direction générale du chantier communiqué:
La pose du revêtement bitumineux définitif sur le bas de la place de Saint-Gervais nécessitera la fermeture complète de cette dernière à la circulation.
Afin de limiter les gênes aux transports publics et au trafic individuel, cette opération sera réalisée durant les fêtes de Pâques, soit les

dimanche 8 et lundi 9 avril 2012. Les mesures de circulation suivantes seront mises en place (cf. infographie):

- Mise en impasse du quai Turretini à la hauteur de la rue du Temple.
- Mise en impasse de la rue du Temple à la hauteur de la rue De-Grenus.
- Fermeture de l'accès au quai des Bergues depuis la place de Saint-Gervais.
- Fermeture de l'accès aux ponts de l'île depuis la place de Bel-Air, excepté pour les cycles, taxis et transports publics.

En cas de conditions météorologiques défavorables, ces travaux seront reportés à une date ultérieure. Les automobilistes, les deux-roues et les piétons sont invités à circuler avec la plus grande prudence et à se conformer strictement à la signalisation mise en place pour la circonstance. La direction du chantier compte sur la compréhension et la patience de tous et, d'avance, les en remercie.

Genève, le 28 mars 2012.

Le conseiller d'Etat
François LONGCHAMP. a.i.

SÉCURITÉ, POLICE ET ENVIRONNEMENT

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement rappelle que toute manifestation ou réunion de personnes sur la voie publique doit être autorisée par son secrétariat général (case postale 3962, 1211 Genève 3, tél. 022 327 21 06, fax 022 327 06 00) et que le défaut de cette autorisation est passible d'amende. En outre, l'occupation de tout domaine public doit aussi être autorisée par la collectivité publique qui en assure la gestion (pour la Ville de Genève: service de la sécurité et de l'espace publics, case postale 3737, 1211 Genève 3, tél. 022 418 61 00, fax 022 418 61 01) et l'autorisation du service du commerce (1, rue de Bandol, 1213 Onex, tél. 022 388 39 39, fax 022 388 39 40) doit également être obtenue s'agissant de l'organisation d'une manifestation revêtant un caractère de divertissement public (bal, concert, etc.) ou d'une tombola, de la diffusion de films ou de l'exploitation d'une buvette.

COMMISSION D'EXAMENS DES AVOCATS

Originaux des épreuves intermédiaires d'organisation judiciaire et de procédure de l'année 2010
Les candidats qui ont subi les sessions des 19, 21 et 26 janvier, 1^{er}, 3 et 8 juin, 24, 26 et 31 août, 25 novembre, 2, 16 et 23 décembre 2010, et qui souhaitent récupérer leurs travaux originaux, sont invités à se présenter ou à nous faire parvenir leur demande au Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3962, 1211 Genève 3, **jusqu'au vendredi 29 juin 2012 dernier délai**.
Passé ce délai, les travaux seront détruits.

AVIS DE CONSULTATION

En application des articles 44 et 45 du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets, du 28 juillet 1999, le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement informe le public du dépôt de la requête en autorisation d'exploiter l'installation d'élimination des déchets suivante: Requête **No 12-189**. Requérante: **Transports Afonso SA**, 126, route de Saint-Julien, 1228 Plan-les-Ouates. Objet: **plateforme de tri et de stockage intermédiaire de déchets de chantier** sur la parcelle No 10840, feuille No 90, commune de Satigny, sise 111, route du Bois-de-Bay, 1242 Satigny. Le dossier peut être consulté dans les 30 jours dès la présente publication auprès du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, service de géologie, sols et déchets, 12, quai du Rhône (sur rendez-vous, tél. 022 546 70 82). Les observations éventuelles peuvent lui être adressées dans le délai susvisé à l'adresse suivante: Service de géologie, sols et déchets, 12, quai du Rhône, case postale 36, 1211 Genève 8.

OFFICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

NOTIFICATION PAR PUBLICATION
En application de l'article 46, alinéa 4, de la loi sur la procédure administrative, les personnes suivantes, sans domicile connu, sont invitées à se présenter auprès de l'Office cantonal des automobiles et de la navigation, 86, route de Veyrier, 1227 Carouge, pour prendre connaissance d'une décision les concernant: Frédéric Estier, né le 1er février 1972; Elodie Pilloud, née le 29 avril 1992; Khalilur Rahman, né le 31 octobre 1963; Paulo José Geada Guerreeiro, né le 15 septembre 1969; Yannis Gobillot, né le 9 janvier 1974; Krzysztof Sobolewski, né le 26 octobre 1974; Olivier Robert-Barillon-Dit-Robert, né le 6 juillet 1958.

Décision à retirer auprès du service technique. Akilu Ibrahim, né le 19 avril 1976; Aliyev Riyad, né le 11 septembre 1987; B.R.V. Compagnie Astral Sàrl, dernière adresse connue: c/o M. Ludovic Reymond, 4, avenue Choiseul, 1290 Versoix; Berin Jan, né le 10 octobre 1976; Bourrinet Philippe, né le 31 mars 1949; Buri Brignon Nadine, née le 23 janvier 1966; Cardito Alessandro, né le 13 octobre 1987; Collin Thomas, né le 11 décembre 1968; Crugnola Gilbert, né le 20 mars 1945; Deléchat Stéphane, né le 23 novembre 1983; Duphil Jonathan, né le 3 avril 1987; Dwek Esty (3 décisions), né le 6 janvier 1982; Egeria Communication Sàrl, dernière adresse connue: 38, rue de Zurich, 1201 Genève; El Khamlichi Abdeslam, né le 1er janvier 1978; Filosa Massimo, né le 18 septembre 1955; Fischer Joël, né le 20 mai 1983; Giao Da Conceicao Vitorino Carlos, né le 28 décembre 1983; Graca-Aranha José, né le 28 décembre 1959; Hamill Robin, né le 8 novembre 1981; Huberman Laurie, née le 19 août 1943; Ibg carrelage sarl, dernière adresse connue: 1 bis, rue des Sablières 1 bis, 1217 Meyrin; Jacobs Alain, né le 28 mai 1956; Karam El Mouktar, né le 23 août 1965; Kasper Timothy, né le 12 octobre 1964; Koulemzine Alexandre, né le 12 juillet 1964; Leonhardt Elizabeth, née le 17 octobre 1970; Levasseur Katia, née le 11 juin 1974; Lista Marisa, née le 5 novembre 1966; Lombard Héléne, né le 5 novembre 1958; Loup Jimmy, né le 25 septembre 1976; Mokrane Nacer, né le 28 août 1961; Nychay Nadiya, né le 1er décembre 1977; Parra Leal Elisabete, née le 14 février 1984; Pechorro Carvalho Paula Carina, née le 27 mai 1971; Pegoraro Guillaume, né le 1er décembre 1988; Pegoraro Guillaume, né le 1er décembre 1988; Pinchart-Deny Cyril, né le 3 mai 1969; Polat Cem, né le 5 mai 1979; Polat Cem, né le 5 mai 1979; Prats Filgueira Maria, née le 10 décembre 1973; Press & Films Consulting Sàrl, dernière adresse connue: 6, route de Denges, 1027 Lonay; Rego Cabeleira Paulo Fernando, né le 10 mars 1969; Ricciulli Fernandes Joao Gabriel, né le 16 novembre 1974; Riebel Olivier Guillaume, né

le 8 juillet 1973; Rizzato Fattori Noëlle Catherine, née le 21 octobre 1969; Sandu Nicusor, né le 19 août 1972; Stajano Maria Enrica Francesca, née le 19 janvier 1962; Sundbo Sverre Krogh, né le 28 juillet 1981; Vergara Fernandez Antonio (2 décisions), né le 19 septembre 1976; Warburton Simon Martin, né le 26 novembre 1963; Zarembski Ursule, né le 17 janvier 1947. Décompte à retirer auprès du service financier. Vinicius Guimaraes dos Santos, né le 31 mars 1984; René Fon Chinyam, né le 6 décembre 1987; Filipe Camoes Da Silva, né le 14 novembre 1984; Bruno Attilio Piccone, né le 28 décembre 1941; Kastriot Azemi, né le 3 avril 1988; Lotfi Balhi, né le 25 janvier 1972; Hajredin Januzi, né le 2 juin 1973. Décompte à retirer auprès du service juridique. Les délais procéduraux ne sont ni prolongés ni suspendus par la présente publication.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Le Conseil d'Etat attire l'attention des intéressés sur l'importance des dispositions fédérales concernant la main-d'œuvre étrangère. 1. Les demandes d'autorisation de séjour pour prise d'emploi des ressortissants extra-européens et extra-AELE doivent être présentées au service des étrangers et Confédérés (SEC) avant l'arrivée des travailleurs, ceux-ci ne pouvant entrer en Suisse pour y travailler que munis d'une autorisation d'entrée pour prise d'emploi. 2. Les ressortissants UE-2 (Bulgarie et Roumanie) doivent adresser leur demande d'autorisation de séjour au SEC depuis l'étranger ou à leur arrivée à Genève. Ils ne peuvent commencer aucune activité lucrative avant l'accord préalable de l'OCIRT - service de la main-d'œuvre étrangère. 3. Les ressortissants européens UE-17 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède), UE-8 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie) et AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège) doivent adresser leur demande d'autorisation de séjour au SEC depuis l'étranger ou à leur arrivée à Genève. Ils peuvent commencer leur activité lucrative dès que le dossier complet a été envoyé au SEC. 4. Le Conseil d'Etat rappelle la teneur de l'article 91, alinéa 1, de la loi fédérale sur les étrangers, du 16 décembre 2005, selon lequel «avant d'engager un étranger, l'employeur doit s'assurer qu'il est autorisé à exercer une activité lucrative en Suisse en examinant son titre de séjour ou en se renseignant auprès des autorités compétentes». Tout employeur qui occupera un travailleur étranger contrairement aux dispositions ci-dessus ou aura recours à une prestation de services transfrontaliers d'une personne qui n'a pas l'autorisation requise sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou

d'une peine pécuniaire. Dans les cas graves, ou en cas de récidive dans les cinq ans, la peine sera une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire. En cas de peine privative de liberté, une peine pécuniaire sera également prononcée (art. 117 de la loi fédérale sur les étrangers). 5. Le Conseil d'Etat rappelle la teneur de l'article 115, alinéa 1, de la loi fédérale sur les étrangers, du 16 décembre 2005, selon lequel «est puni d'une peine privative de liberté de un an au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque: a. contrevient aux dispositions sur l'entrée en Suisse;

b. séjourne illégalement en Suisse, notamment après l'expiration de la durée du séjour non soumis à autorisation ou du séjour autorisé; c. exerce une activité lucrative sans autorisation; d. entre en Suisse ou quitte la Suisse sans passer par un poste de frontière autorisé». En outre, l'article 116, alinéa 1, lettre b, de la loi fédérale précise qu'«est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque procure à un étranger une activité lucrative en Suisse alors qu'il n'est pas titulaire de l'autorisation requise».

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DES BÂTIMENTS: FORMATION D'ÉCO-CONSEILLERS

Les professionnels actifs dans le domaine de l'énergétique des bâtiments sont invités à suivre une formation «d'éco-conseiller en thermographie des bâtiments». Celle-ci leur permettra de valoriser auprès des propriétaires de bâtiments de moins de 5 logements les images de thermographie aérienne réalisées dans notre canton en 2011. L'Association des communes genevoises (ACG), avec le soutien de l'Etat de Genève, a réalisé une campagne de thermographie aérienne permettant de visualiser les déperditions de chaleur des toitures. Afin de valoriser ces informations, le service de l'énergie (DSPE-ScanE) souhaite constituer un réseau d'éco-conseillers professionnellement qualifiés, à même d'aider les propriétaires de villas à analyser les thermographies en vue d'une meilleure maîtrise de l'énergie. Pour assurer cette prestation, les éco-conseillers devront être au bénéfice d'une formation spécifique, dispensée dès le mois d'avril 2012. Les professionnels actifs dans le domaine de l'énergétique des bâtiments sont donc invités à suivre cette formation en thermographie des bâtiments. La 1re session de formation des éco-conseillers a eu lieu en mars 2012. Les candidats qui auraient besoin d'un perfectionnement dans un domaine particulier, peuvent suivre un ou plusieurs cours thématiques dans les domaines ci-dessous selon leurs besoins (avril et mai 2012). Les candidats qui ont une maîtrise professionnelle du domaine suffisante peuvent se limiter à suivre la prochaine session de cours d'éco-conseillers obligatoire et se présenter directement au test de validation (juin 2012).

Public cible: Architectes, ingénieurs, techniciens CVSE expérimentés.
Informations pratiques: Cours thématiques: avril/mai de 16 h 30 à 19 h 30. 1) **4 avril - SRE, récolte des données:** points clés et erreurs courantes de calcul de la SRE; métré, trucs et astuces; données nécessaires pour le bilan thermique; relevé des consommations. 2) **18 avril - L'enveloppe:** enveloppe thermique, typologie des bâtiments, types d'isolation et de vitrages, étanchéité à l'air, humidité et confort thermique. 3) **25 avril - La technique:** systèmes de renformation (chauffage et ECS), valorisation des énergies renouvelables locales; aération, qualité air intérieur; électricité. 4) **2 mai - Lois, subventions:** lois en vigueur dans le domaine du bâtiment; procédures administratives; aides financières (subventions, mesures fiscales). 5) **9 mai - Physique du bâtiment:** grandeurs principales; valeur U, DJ, Qh, Qww, notion de puissance, d'énergie. 6) **16 mai - Calcul des consommations énergétiques:** indice de dépense de chaleur (IDC) mesuré, estimation des performances énergétiques des bâtiments, IDC admissible. 7) **23 mai - Bilan thermique:** bilan SIA 380/1, exercice pratique. **Eco-conseillers 2:** 2e session éco-conseillers, les mercredis 30 mai, 6 et 13 juin 2012 - HEPIA Genève de 16 h 30 à 19 h 30.

Prix: 250 F par cours thématique 750 F pour la formation éco-conseillers 2 (documentation, pause-café et validation comprises).
Programme et inscriptions: <http://hepia.hesge.ch/fr/formation-continue/journees-de-formation/>
Pour plus d'informations: www.ge.ch/energie - rubrique «A l'affiche».

La conseillère d'Etat
Isabel ROCHAT.

INTÉRIEUR ET MOBILITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ

Publication des réglementations locales du trafic

En application des articles 3 à 6 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, le Département de l'intérieur et de la mobilité a adopté les réglementations locales du trafic suivantes:

Commune et lieu	Concerne	Date de la réglementation locale du trafic	Objet
Aire-la-Ville - chemin des Cressonnex	Mesure de chantier	22 mars 2012	Circulation
Genève-Cité, place Simon-Goulart	Mesure de chantier	26 mars 2012	Stationnement
Genève-Plainpalais, boulevard Carl-Vogt	Mesure de chantier	22 mars 2012	Stationnement
Onex, chemin de l'Echo	Mesure de chantier	22 mars 2012	Circulation

Les réglementations locales du trafic édictées pour une durée supérieure à 60 jours ou se répétant périodiquement peuvent faire l'objet de recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (loi 8793 du 1^{er} janvier 2003 modifiant l'article 17 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987). Les décisions y relatives peuvent être consultées au **SECC** à la Direction générale de la mobilité (DGM), 20, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h.

SERVICE DE LA MENSURATION OFFICIELLE

Commune de Genève-Eaux-Vives

Rue Alice-Rivaz, chemin Doctoresse-Champendal

A la demande des propriétaires et en accord avec la police du feu, les autorités modifient la numérotation municipale afin de clarifier l'accès aux habitations: 6, rue Alice-Rivaz devient 6, chemin Doctoresse-Champendal (bâtiment 22:1003) 8, rue Alice-Rivaz devient 8, chemin Doctoresse-Champendal (bâtiment 22:1004) L'adresse 10, chemin Doctoresse-Champendal est attribuée au projet DD 102248. Entrée en vigueur de cette modification: 1er juillet 2012.

La conseillère d'Etat
Michèle KÜNZLER.

DF

DÉCLARATION FISCALE 2011 POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Le Département des finances invite les contribuables qui n'ont pas encore retourné leur formule de **Déclaration fiscale 2011** à le faire **immédiatement**, afin d'éviter les taxations d'office prévues aux articles 37 de la loi de procédure fiscale (LPFisc), 130, chiffre 2, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), et 46, chiffre 3, de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). En outre, conformément aux articles 28 LPFisc et 124, chiffre 1, LIFD, les contribuables qui sont tenus de remettre une déclaration et qui n'ont pas reçu de formule doivent en retirer une auprès du Département des finances.

Le conseiller d'Etat
David HILER.

COMMUNES

COMMUNE D'ONEX

Les membres du Conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le **mardi 3 avril 2012 à 19 h** à la salle du Conseil municipal, 16, place Duchêne, avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2012.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Informations du Conseil administratif sur les objets en suspens.
6. Questions sur les points 3, 4 et 5.

Propositions du Conseil municipal

7. Rapport de la commission des finances (FIN-199-1223): Suppression du centime additionnel de l'impôt sur les chiens (projet de motion PM/248 du 8 février 2011). Rapporteur: M. Victor Tamba.
– Suppression du centime additionnel de l'impôt sur les chiens (projet de motion PM/248 A de la commission des finances).

8. Rapport de la commission sécurité (SEC-63-1225): Vidéosurveillance - Point de situation - Pétition «Pour plus de sécurité à Onex». Rapporteur: M. Sergio Prat.
– Problème sécuritaire à la Galerie du Loup (projet de motion PM/258 de la commission sécurité).

9. Pour la défense de la 5e zone (projet de résolution PR/164 du groupe libéral-radical).

Propositions du Conseil administratif

10. Approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011 et des moyens de les couvrir (projet de délibération No 1979).
11. Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan

de l'exercice 2011 (projet de délibération No 1980).

Autres propositions

12. Rapport de la commission des finances (FIN-199-1223): Pétition en faveur du maintien de la gestion du restaurant du TCO par le Tennis Club d'Onex: Décision. Rapporteur: M. Victor Tamba.
13. Rapport de la commission espaces-verts et infrastructures (EVI-39-1224): Gestion des déchets: Point de situation - Orientation future. Rapporteur: Mme Karine Vuagnat.
14. Réponse du Conseil administratif à la motion M/232 B du 17 mai 2011: Politique de stationnement à Onex.
15. Propositions individuelles et questions.

Onex, le 20 mars 2012.

Le président: C. MÜLLER.

COMMUNE DE MEYRIN

Conseil municipal

Conformément à l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, le Conseil municipal de la commune de Meyrin est convoqué pour le **mardi 3 avril 2012 à 18 h 30**, à la Ferme de la Golette, 9, rue de la Campagne-Charnaux.

Ordre du jour:

1. Communications du bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Présentation des comptes 2011.
4. Délibération No 2012-16 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011.
5. Délibération No 2012-17 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011.

6. Délibération No 2012-18 relative à l'approbation du rapport de gestion 2011 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).

7. Délibération No 2012-13 relative à l'ouverture d'un crédit de 21 473 F destiné à un complément de poste de 30%, contrat à durée indéterminée de rédacteur du journal communal dès le 1er juin 2012.

8. Délibération No 2012-15 relative à l'incitation municipale à la création de places d'apprentissage dans les entreprises domiciliées à Meyrin, répondant à l'initiative municipale «créons des places d'apprentissage pour nos enfants» acceptée en votation populaire.

9. Délibération No 2012-12 relative à l'approbation d'un complément des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010.

10. Délibération No 2012-14 relative à l'ouverture d'un crédit de 625 000 F destiné à la réfection complète (structure, ferblanterie, peinture, isolation et étanchéité) de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Frêchets.

11. Délibération No 2012-06a relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire d'étude de 715 000 F destiné à couvrir les frais d'études pour la rénovation de l'école des Boudines et la réalisation du nouveau bâtiment parascolaire. Rapport de la commission travaux publics & écoles et jeunesse conjointe (M. Brulhart, S).

12. Délibération No 2012-07a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 7 983 000 F destiné à la construction d'un nouveau bâtiment d'activités parascolaires jouxtant l'école des Boudines. Rapport de la commission travaux publics & écoles et jeunesse conjointe (M. Brulhart, S).

13. Délibération No 2012-10a relative à l'ouverture d'un crédit de 63 360 F destiné à financer la poursuite de la démarche d'éco-engagements en matière de gestion des déchets en partenariat avec les entreprises meyrinoises. Rapport de la commission environnement (Mme Ecuyer, LR)

14. Résolution No 2012-03 présentée par M. Yves de Prévaille des Verts de Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) après la conclusion de tout contrat public-privé pour lui demander de s'assurer qu'il n'y aura pas de rétro-commissions ou commissions occultes.

15. Résolution No 2012-04 présentée par M. Yves de Prévaille des Verts de Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif de saisir, sur demande de trois conseillers/ères municipaux/ales, la Commission de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction.

16. Résolution No 2012-06 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, et Jean-François Girardet, au nom du MCG, demandant de mettre à disposition des Meyrinois des macarons de stationnement à prix symbolique leur permettant de stationner sans limitation horaire dans les rues communales.

17. Résolution No 2012-07 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, et Jean-François Girardet, au nom du MCG, demandant à la Direction générale de la mobilité (DGM) d'autoriser le «tourner à gauche» pour accéder à l'Hôpital de la Tour sur la route de

Meyrin pour les véhicules provenant du Village et circulant en direction du CERN.

18. Résolution No 2012-05 proposée par L. Tremblet, J. Robert, M. Amato, E. Brocard, J. C. Brulhart, E. Cornuz, R. Ecuyer, R. Frauchiger, M. Girardet, P. Hamann, S. Hayes, F. Hernot, E. Hubert, J. P. Hulliger, M. Inacio, P. Iswala, A. Jimenay, M. Kunz-Félix, D. Orlan-dini, Y. de Prévaille, A. Reiss, A. Schweizer, R. Tillmann, A. Tschudi-Spiropulo relative à l'adoption et à la mise en œuvre de l'«étude directrice de Meyrin-Cité relative à la maîtrise des potentiels de densification. Etude complémentaire à l'étude directrice de 1995». Rapport de la commission urbanisme et mobilité & logement conjointe (Y. de Prévaille, Ve).
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

VILLE DE VERSOIX

Cimetière

Les familles dont des parents ont été inhumés au cimetière de Versoix *lignes T à X* en 1992 ou antérieurement, ainsi que celles possédant des concessions arrivées à terme en 2012, sont informées de leur échéance.

Les personnes qui désirent renouveler une concession sont priées d'adresser une demande écrite à la mairie de Versoix, case postale 107, 1290 Versoix, *jusqu'au 31 mai 2012*. Passé ce délai, la commune disposera des emplacements selon ses besoins.

Les monuments, entourages et ornements des tombes non renouvelées doivent être enlevés dans le même délai, faute de quoi ils deviendront propriété de la commune.

C. LAMBERT, maire.

POUVOIR JUDICIAIRE

NOTAIRES

Publications
en vertu de l'article 558 CCS

1re insertion

Les héritiers légaux de **M. Jean-Claude Léonard Godio**, fils de **Luigi Pietro Antonio** et **Ersilia**, né le 27 décembre 1944 à Genève, célibataire, en son vivant retraité, domicilié 20, chemin du Croissant, 1219 Châtellaine, décédé à Genève le 13 mars 2012, sont avisés que son testament a été déposé dans les minutes de Me Michel Gampert, notaire à Genève, où ils peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous, en justifiant de leur qualité.

Si aucune contestation n'a été élevée auprès de la Justice de paix de Genève (5, rue des Chaudronniers, 1204 Genève) dans le délai d'un mois dès la première publication, les héritiers institués par ledit testament pourront requérir la délivrance d'un certificat d'héritier.

Genève, le 23 mars 2012.

Le notaire:

M. GAMPERT

19, rue

du Général-Dufour

case postale 5326

1211 Genève 11

tél. 022 809 89 20

fax 022 809 89 30

gampdem@iprolink.ch

Publications
en vertu des articles 558 et 559 CCS

2e insertion

Les héritiers légaux de **Mme Georgette Marguerite Mory** née **Robbiani**, fille d'**Auguste** et de **Berthe** née **Grillet**, née le 21 juillet 1917, d'origine bâloise, veuve dès le 24 août 1986, demeurant 55, rue des Maraîchers, 1205 Genève, et décédée le 15 mars 2012, sont avisés que ses dispositions testamentaires ont été déposées dans les minutes de la Justice de paix à Genève, où ils peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous, en justifiant de leur qualité.

Si aucune contestation n'a été élevée auprès de la Justice de paix de Genève (5, rue des Chaudronniers, case postale 3950, 1211 Genève 3) dans le délai d'un mois à compter de la première publication, les héritiers institués par lesdites dispositions testamentaires pourront requérir un certificat d'héritier.

Genève, le 20 mars 2012.

Le notaire:

C. BINDER-RAETZ

8, place des Eaux-Vives

1207 Genève 6

tél. 022 718 34 70

fax 022 718 34 79

Publications
en vertu de l'article 558 CCS

2e insertion

Les héritiers légaux de **Mme Pura Inmaculada Maria del Carmen Teresa del Niño Jesús Badia Queralt**, née le 13 août 1927, de nationalité espagnole, en son vivant domiciliée 19, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, décédée à Genève le 5 août 2011, sont avisés que ses dispositions pour cause de décès ont été déposées en l'étude de Me José-Miguel Rubido, notaire à Genève, où ils peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous, en justifiant de leur qualité et en présentant une pièce d'identité.

Si aucune contestation n'a été élevée auprès de la Justice de paix de Genève (5, rue des Chaudronniers, case postale 3950, 1211 Genève 3) dans le délai d'un mois dès ce jour, soit d'ici au 21 avril 2012, inclus, les héritiers institués par lesdites dispositions pour cause de décès pourront requérir la délivrance d'un certificat d'héritier.

Genève, le 21 mars 2012.

Le notaire:

J.-M. RUBIDO

3, rue du Vieux-Collège

case postale 3657

1211 Genève 3

tél. 022 310 74 00

fax 022 310 74 01

rubido@rubido.ch

Publications
en vertu des articles 558 et 559 CCS

2e insertion

Les héritiers légaux de **Mme Jeanine Andrée Michel** née **Deflandre**, fille de **Raphaël** et de **Pauline**, née le 1er février 1922, d'origine bernoise, veuve de M. Jean Michel dès le 14 mars 1998, demeurant à la Maison de La Tour, 15, rue du Couchant, 1248 Hermance, et décédée le 26 février 2012, sont avisés que ses dispositions testamentaires ont été déposées dans les minutes de la Justice de paix à Genève, où ils peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous, en justifiant de leur qualité.

Si aucune contestation n'a été élevée auprès de la Justice de paix de Genève (5, rue des Chaudronniers, case postale 3950, 1211 Genève 3) dans le délai d'un mois à compter de la première publication, les héritiers institués par lesdites dispositions testamentaires pourront requérir un certificat d'héritier.

Genève, le 19 mars 2012.

Le notaire:

C. BINDER-RAETZ

8, place des Eaux-Vives

1207 Genève

tél. 022 718 34 70

fax 022 718 34 79

TRIBUNAL
DE PREMIÈRE INSTANCE

Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, citons **Sarah Tschallener** actuellement sans domicile ni résidence connus, à comparaître en qualité de partie, le vendredi 20 avril 2012, à 11 h 30, devant le Tribunal de première instance, salle C1, pour l'audience de comparution personnelle des parties, dans la cause C/9923/2011-22, relative à la demande en paiement formée par **Alphapay SA**.

En cas de non-comparution, il sera procédé conformément aux articles 147 et 234 du Code de procédure civile.

La greffière de chambre:

P. DESTEFANO.

Par jugement du 19 mars 2012, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a constaté le surendettement du **Servette Football Club 1890 SA**, 23, quai des Bergues, 1201 Genève, comparant par Mes Dominique Warluzel et Olivier Peclard, avocats, 5, chemin Kermély, case postale 473, 1211 Genève 12 et lui a accordé un ajournement de faillite jusqu'au 19 avril 2012, une prolongation éventuelle étant réservée.

A désigné en qualité de curateurs Me Guy Vermeil, avocat, Etude Lenz & Staehelin, 30, rte de Chêne, 1211 Genève 17 et M. Edgard Brandt, Expert Comptable, Edgard Brandt Advisory SA 20, rte de Pré-Bois, 1215 Genève 15. A chargé les curateurs de surveiller le déroulement des activités de la société pendant la durée de l'ajournement et de veiller à la couverture des charges courantes ainsi qu'au respect du principe de l'égalité de traitement entre les créanciers.

A subordonné à l'approbation formelle des curateurs la validité de toutes les décisions du conseil d'administration excédant la gestion courante de la société, en particulier celles impliquant l'aliénation ou l'engagement d'éléments de l'actif.

A suspendu les poursuites actuelles et futures contre le Servette Football Club 1890 SA pour les créances nées antérieurement au 8 mars 2012.

A condamné le Servette Football Club 1890 SA au paiement des frais des curateurs et des frais judiciaires.

La greffière de chambre:

C. PRIMAVERA.

L'an deux mille douze et le 16 mars. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons **Tech Time SA**, anciennement 16, quai du Sujet, 1201 Genève, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 16 mars 2012, la vingtième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/15798/2011-20 SML entre **UNIA caisse de chômage** et Tech Time SA, un jugement dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL, statuant par voie de procédure sommaire:

1. Prononce la mainlevée définitive de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No11 137357 B.

2. Arrête les frais judiciaires à 300 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.

3. Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.

La greffière de chambre:
C. CHOUET.

L'an deux mille douze et le 16 mars. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons **Mme Alexandra Elbaz**, 83, rue des Eaux-Vives, 1207 Genève, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 16 mars 2012, la vingtième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/19366/2011-20 SML entre **Koller Auktionen AG** et Mme Alexandra Elbaz, un jugement dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL, statuant par voie de procédure sommaire:

1. Déboute la partie requérante de ses conclusions en mainlevée provisoire.

2. Arrête les frais judiciaires à 400 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.

3. Les laisse à la charge de cette dernière.

La greffière de chambre:
C. CHOUET.

L'an deux mille douze et le 16 mars. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons

(Suite page suivante)

■ POUVOIR JUDICIAIRE (SUITE)

Euro Financial SA, anciennement 3, rue Paul-Bouchet, 1201 Genève, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 16 mars 2012, la vingtième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/21068/2011-20 SML entre la **Fondation collective LPP de l'Allianz Suisse, société d'assurances sur la vie SA** et Euro Financial SA, un jugement dont le dispositif est le suivant:
LE TRIBUNAL,

statuant par voie de procédure sommaire:
1.
Prononce la mainlevée provisoire de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No 10 234344 M.
2.
Arrête les frais judiciaires à 400 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
3.
Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.
La greffière de chambre:
C. CHOUET.

L'an deux mille onze et le 19 décembre.

Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons **M. Michel Valentino**, actuellement sans résidence ni domicile connus, que la cinquième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/4260/2011-5 SML entre **M. Abdulah Yusufi** et M. Michel Valentino, un jugement dont le dispositif est le suivant:
LE TRIBUNAL,

statuant par voie de procédure sommaire:
1.
Déboute la partie requérante de ses conclusions.
2.
Arrête les frais judiciaires à 400 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
3.
Les laisse à la charge de cette dernière.
La greffière de chambre:
A. GRONDIN.

L'an deux mille onze et le 3 octobre.
Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons **M. Julien Navier**, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 3 octobre 2011, la dix-huitième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/16414/2011-18 SML entre l'**Etat de Genève**, Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, et M. Julien Navier, un jugement dont le dispositif est le suivant:
LE TRIBUNAL,

statuant par voie de procédure sommaire:
1.
Prononce la mainlevée définitive de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No 11 700114 J.
2.
Arrête les frais judiciaires à 100 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
3.
Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.
La greffière de chambre:
A. GRONDIN.

L'an deux mille onze et le 9 décembre.
Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons **M. Patrick Ndong**, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 9 décembre 2011, la seizième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/20178/2011-16 SML entre la **Caisse cantonale genevoise de compensation** et M. Patrick Ndong, un jugement dont le dispositif est le suivant:
LE TRIBUNAL,

statuant par voie de procédure sommaire:

1.
Prononce la mainlevée définitive de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No 11 164082 C à concurrence de 457,60 F.
2.
Arrête les frais judiciaires à 150 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
3.
Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.
La greffière de chambre:
A. GRONDIN.

L'an deux mille onze et le 12 décembre.

Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons **Mme Caroline Menard**, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 12 décembre 2011, la dix-huitième chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/20736/2011-18 SML entre l'**Etat de Genève**, soit pour lui la perception de l'AFC et Mme Caroline Menard, un jugement dont le dispositif est le suivant:
LE TRIBUNAL,

statuant par voie de procédure sommaire:
1.
Prononce la mainlevée définitive de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No 11 621925 X.
2.
Arrête les frais judiciaires à 100 F et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
3.
Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.
La greffière de chambre:
A. GRONDIN.

L'an deux mille douze et le 23 mars.

Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application des articles 141 et 239 du Code de procédure civile, avisons **M. Ramsy Radi**, actuellement sans domicile ni résidence connus, que la dix-neuvième chambre du Tribunal de première instance a rendu en date du 23 mars 2012 dans la cause C/23735/11-SP entre la **Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C** et M. Ramsy Radi, une ordonnance dont le dispositif est le suivant:
LE TRIBUNAL,

1.
Ordonne, aux risques et périls de la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C, au conservateur du registre foncier de Genève de procéder, à l'encontre de Ramsy Radi, à l'inscription provisoire au profit de la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C d'une hypothèque légale à concurrence de 11 629,60 F avec intérêts à 5% dès le 30 juin 2010 et tout légitime accessoire, sur la part de copropriété par étage No 5072-53, parcelle No 5072, plan 68, commune de Genève-Petit-Saconnex, propriété de Ramsy Radi.
2.
Condamne Ramsy Radi à payer à la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C le coût de l'extrait cadastral et de l'état des contenances au registre foncier.
3.
Impartit à la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C un délai de 30 jours dès la notification de la présente ordonnance pour faire valoir son droit en justice.
4.
Dit que la présente ordonnance déploiera ses effets jusqu'à droit jugé ou accord entre les parties.
5.
Arrête les frais judiciaires à 1800 F.

Les met à la charge de Ramsy Radi.
Les compense avec l'avance de frais fournie par la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C.
Condamne Ramsy Radi à payer ce montant à la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C.
6.
Condamne Ramsy Radi à verser à la Communauté des copropriétaires PPE Parc de Budé C la somme de 600 F à titre de dépens.
7.
Déboute les parties de toutes autres conclusions.

La greffière de chambre:
C. NOIR.

L'an deux mille douze et le 26 mars.
Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **M. Eduardo Acevedo Arroyo** (défendeur), actuellement sans résidence ni domicile connus, que la sixième chambre du Tribunal de première instance, a rendu dans la cause C/18102/2011-6 entre **Olga Razzeto Cortez** et **Eduardo Acevedo Arroyo** une ordonnance dont le dispositif est le suivant :
LE TRIBUNAL,

statuant par défaut:
- Impartit un délai supplémentaire au **mardi 10 avril 2012** à la partie défenderesse pour déposer au greffe, en deux exemplaires, une réponse écrite à la demande et les titres invoqués comme moyen de preuve.
- Attire l'attention de la partie défenderesse sur le fait qu'en l'absence de réponse déposée dans le délai impartit, le Tribunal rendra la décision finale si la cause est en état d'être jugée ou, si tel n'est pas le cas, citera la cause aux débats principaux.
La greffière de chambre:
L. LAMBELET.

1er avis

Par ordonnance du 23 mars 2012, cause No C/4283/12-SP, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève somme le **détenteur inconnu** d'un certificat d'actions en nom de Christian Felix No 11.228.010.3, pour 500 actions nominatives d'une valeur nominale de 1 F chacune, de Nestlé SA, Cham et Vevey, de le produire et de le déposer au greffe du Tribunal de première instance à Genève dans le délai de six mois dès la première insertion des présentes publications (3 insertions à 4 semaines d'intervalle), faute de quoi l'annulation en sera prononcée.
P.o. le greffier: C. NOIR.

2e avis

Par ordonnance du 27 janvier 2012, cause No C/25940/11-SP, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève somme le **détenteur inconnu** de la cédule hypothécaire sur papier au porteur de 800 000 F, inscrite au registre foncier le 24 octobre 2002, RF 9039, ID 2004/052439, grevant en 1er rang et avec profit des cases libres la parcelle No 6652-54 de la commune de Plan-les-Ouates, de la produire et de la déposer au greffe du Tribunal de première instance à Genève dans le délai d'une année dès la première insertion des présentes publications (3 insertions à 8 semaines d'intervalle), faute de quoi l'annulation en sera prononcée.
P.o. le greffier: C. NOIR.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PREMIÈRE INSTANCE

Par acte déposé le 22 mars 2012, au nom de **M. José Luis Coronado Sanz**, le tribunal a été saisi d'un recours contre la décision du Département des constructions et des technologies de l'information du **31 janvier 2012**, rejetant la demande d'autorisation d'édifier une construction sur la parcelle **496, feuille 29** de la commune de **Genève-Plainpalais**.
En application de l'article 147, alinéa 2, LCI, les tiers disposent d'un délai de 30 jours, dès la présente parution, pour intervenir dans la procédure et, s'ils s'abstiennent de cette démarche, ils n'auront plus la possibilité de recourir contre le jugement du tribunal, ni de participer aux procédures ultérieures.

TRIBUNAL TUTÉLAIRE

En application de l'article 141 du Code de procédure civile, le Tribunal tutélaire de Genève avise **M. Rémy André**, né le 23 juillet 1916, de nationalité française, actuellement sans domicile ni résidence connus, que, dans la cause C/220/1987, il a rendu une décision le 13 mars 2012, dont le dispositif (extrait) est le suivant,
LE TRIBUNAL TUTÉLAIRE:
a approuvé les rapport et comptes couvrant la période du 18 septembre 2009 au 30 septembre 2011 et a arrêté les honoraires de Me Stéphane Felder, 35, rue des Pâquis, 1201 Genève, à

8587,50 F, en vertu du tarif applicable. Conformément à l'article 420, alinéa 2 du Code civil, la présente décision peut faire l'objet d'un recours par devant la Chambre de surveillance de la Cour de justice, 1 place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les 10 jours qui suivent sa notification.
Genève, le 26 mars 2012.

La greffière: A.-D. PERRET.
La présente décision est à disposition de l'intéressé au Tribunal tutélaire, 3, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, 1er étage, où il peut la retirer.

Publication en vertu de l'article 387 CC

Par décision du 27 mars 2012, dans la cause C/26688/1994, le Tribunal tutélaire de Genève a relevé **Me Doris Vatterlaus**, avocate, 13, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, de ses fonctions de tutrice de **M. Frédéric Russo**, né le 8 novembre 1974, originaire de Lancy (GE), domicilié p.a. Foyer Carl-Vogt, 82, boulevard Carl-Vogt, 1205 Genève.
Il a désigné, derechef, Mme Véronique Hussein, cheffe de section auprès du Service des tutelles d'adultes, case postale 5011, 1211 Genève 11, aux fonctions de tutrice de M. Frédéric Russo.

La greffière: P. BRUSCO.

En application de l'article 141 du Code de procédure civile, le Tribunal tutélaire avise **Mme Marie-Thérèse Sergent**, née le 10 janvier 1978, de nationalité française, actuellement sans domicile ni résidence connus, que, dans son audience du 15 mars 2012, dans la cause C/17046/2011, il a rendu une décision dont le dispositif (extrait) est le suivant:
vu en droit les articles 64, alinéa 1, lettre b, CPC, 85, alinéa 1, LDIP, et 5 CLaH 96;
par ces motifs,

LE TRIBUNAL TUTÉLAIRE:
constate que le Tribunal tutélaire n'est plus compétent pour statuer en matière de protection de la mineure Elisa Kante-Janin.
Genève, le 16 mars 2012.
La greffière: A.-D. PERRET.
La présente décision est à disposition de l'intéressée au Tribunal tutélaire, 3, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, 1er étage, où elle peut la retirer.

Publications en vertu des articles 375, alinéa 1, et 387 CCS

1re insertion

Par décision du 10 février 2012, dans la cause C/24564/2011, le Tribunal tutélaire de Genève a prononcé l'interdiction de **M. Kevin Zotti**, né le 15 décembre 1993, originaire de Villeneuve (FR), domicilié c/o M. André Baillif, 25, avenue Dumas, 1206 Genève.
Il a restitué à **M. et Mme Laurent et Sandra Zotti**, domiciliés, 14, chemin du Vivier, F-74100 Vétraz-Monthoux, l'autorité parentale sur **M. Kevin Zotti**, susqualifié.
Genève, le 23 mars 2012.
La greffière: A.-D. PERRET.

Publications en vertu des articles 386, alinéa 3, et 387 CCS

1re insertion

Par décision du 23 mars 2012, dans la cause C/12464/2011, le Tribunal tutélaire de Genève a privé, à titre provisoire, de l'exercice des droits civils, **M. Eric Angst**, né le 11 décembre 1953, originaire de Niderhasli (ZH), domicilié 31, avenue du Gros-Chêne, 1213 Onex.
Il a désigné **Me Stéphane Felder**, avocat, 35, rue des Pâquis, 1201 Genève, aux fonctions de représentant légal provisoire de **M. Eric Angst**, susqualifié.
Il a déclaré la présente décision immédiatement exécutoire nonobstant recours.
Genève, le 26 mars 2012.
La greffière: F. DEFARIA.

Publications en vertu des articles 386, alinéa 3, et 387 CCS

1re insertion

Par décision du 26 mars 2012, dans la cause C/11185/2007, le Tribunal tuté-

laire de Genève a suspendu, à titre provisoire, **Mme Brigitte Christin**, domiciliée 31, chemin des Grands-Bois, 1254 Jussy, et **M. André Christin**, domicilié 2, rue des Bossons, 1213 Onex, de leurs fonctions de cotuteurs de **M. Jérémie Walzer**, né le 6 décembre 1989, originaire de Muzzano (TI), domicilié c/o Autorité tutélaire, 3, rue des Chaudronniers, 1204 Genève.
Il a désigné, derechef, **Mme Véronique Hussein**, cheffe de section auprès du Service des tutelles d'adultes, case postale 5011, 1211 Genève 11, aux fonctions de représentante légale provisoire de **M. Jérémie Walzer**, susqualifié.
Il a déclaré la présente décision immédiatement exécutoire nonobstant recours.
Genève, le 30 mars 2012.
La greffière: A.-D. PERRET.

Publications en vertu des articles 386, alinéa 3, et 387 CCS

2e insertion

Par décision du 15 mars 2012, dans la cause C/21699/2011, le Tribunal tutélaire de Genève a privé provisoirement **Mme Fatima El Kihel**, née le 23 juin 1969, de nationalité marocaine, de l'exercice de ses droits civils.
Il a désigné **Mme Chantal Farfar**, du service des tutelles d'adultes, 26-28, boulevard Georges-Favon, case postale 5011, 1211 Genève 11, aux fonctions de représentante légale provisoire de **Mme Fatima El Kihel**, susqualifiée.
Il a déclaré la présente décision immédiatement exécutoire nonobstant recours.
Genève, le 19 mars 2012.
La greffière: F. DEFARIA.

Publications en vertu des articles 386, alinéa 3, et 387 CCS

2e insertion

Par décision du 16 mars 2012, dans la cause C/17707/2009, le Tribunal tutélaire de Genève a ordonné la représentation légale provisoire de **Mme Yolande Lambert-Lamond**, née le 5 juillet 1928, de nationalité française, domiciliée 9, avenue Trembley, 1209 Genève.
Il a désigné comme représentante légale provisoire **Me Françoise Dorsaz**, avocate, 311, route de Jussy, 1254 Jussy.
Il a déclaré la présente décision immédiatement exécutoire nonobstant recours.
Genève, le 15 mars 2012.
La greffière: F. DEFARIA.

TRIBUNAL PÉNAL

M. Mustafa Guney, né le 1er août 1968, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en la salle B1, Palais de justice, bâtiment B, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, le 14 mai 2012 à 13 h 45, concernant la cause P/15193/2010.
Le Tribunal siégera dans la composition suivante: M. Patrick Monney, président; Mme Jessica Agostinho, greffière.

Une copie de l'acte d'accusation peut être retirée auprès du greffe du Tribunal pénal jusqu'à la date de l'audience.

P.o. le tribunal:
J. AGOSTINHO, greffière.

M. Papa Macode Lo, né le 21 février 1979, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en salle B1, Palais de justice, bâtiment B, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, le 14 mai 2012 à 16 h 00, concernant la cause P/18640/2009.
Le Tribunal siégera dans la composition suivante: M. Patrick Monney, président; Mme Jessica Agostinho, greffière.
Une copie de l'acte d'accusation peut être retirée auprès du greffe du Tribunal pénal jusqu'à la date de l'audience.

P.o. le tribunal:
J. AGOSTINHO, greffière.

(Suite page suivante)

POUVOIR JUDICIAIRE (SUITE)

M. Giorgi Tchikhladze, né le 22 janvier 1984, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en salle B1, Palais de justice, bâtiment B, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, le lundi 7 mai 2012 à 9 h 30, concernant la cause P/11994/2011.

Le Tribunal siègera dans la composition suivante: M. Fabrice Roch, président; Mme Amelia Brunelli, greffière. Une copie de l'ordonnance pénale peut être retirée auprès du greffe du Tribunal pénal jusqu'à la date de l'audience.

P.o. le tribunal:
A. BRUNELLI, greffière.

M. Ali Bakhani, né le 9 janvier 1985, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en salle G1, Palais de justice, bâtiment G, porte St-Antoine, 9, rue des Chaudronniers, Genève, le mercredi 2 mai 2012 à 14 h 30, concernant la cause P/4080/2011.

Le Tribunal siègera dans la composition suivante: Mme Alexandra Banna, présidente; Mme Greta Haasper, greffière. Une copie de l'ordonnance pénale peut être retirée auprès du greffe du Tribunal pénal jusqu'à la date de l'audience.

P.o. le tribunal:
G. HAASPER greffière.

M. Jean-Paul Durand Ligier, né le 16 juin 1945, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en salle G1, Palais de justice, bâtiment G, porte Saint-Antoine, 9, rue des Chaudronniers, Genève, le mercredi 16 mai 2012 à 11 h 15, concernant la cause P/1740/2009.

Le Tribunal siègera dans la composition suivante: M. Patrick Monney, président; Mme Jessica Agostinho, greffière. Une copie de l'acte d'accusation peut être retirée auprès du greffe du Tribunal pénal jusqu'à la date de l'audience.

P.o. le tribunal:
J. AGOSTINHO, greffière.

M. Messaoud Merzoug, né le 15 mars 1985, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en la salle B1, Palais de justice, bâtiment B, 9, rue des Chaudronniers, Genève, le mercredi 2 mai à 10 h 35, concernant la cause P/10515/2011.

Le Tribunal siègera dans la composition suivante: M. Stéphane Zen-Ruffinen, président; Mme Maria Verduci, greffière.

Une copie de l'ordonnance pénale peut être retirée auprès du greffe du Tribunal pénal jusqu'à la date de l'audience.

P.o. le tribunal:
M. VERDUCI, greffière.

M. Reginald Chery, né le 1er novembre 1970, sans domicile ni résidence connus, est informé que le Tribunal des peines et des mesures a prononcé un jugement à son encontre le 21 mars 2012 (PM/2099/2011) dont le dispositif est le suivant:

1. Prononce à l'encontre de Reginald Chery une peine privative de liberté de six jours en substitution des amendes prononcées à son encontre par avis de contraventions sous référence No Coe3059251.
- 2.

Condamne Reginald Chery aux frais de la procédure qui s'élèvent à 300 F, y compris un émolument de jugement de 50 F.

Le greffier: X. VALDES.
Le président: C. FEDELE.

Les parties peuvent annoncer un appel contre le présent jugement, oralement pour mention au procès-verbal, ou par écrit au Tribunal pénal, 9, rue des Chaudronniers, case postale 3715, 1211 Genève 3, dans le délai de 10 jours à compter de la communication du dispositif écrit du jugement (articles 398, 399, alinéa 1, et 384, lettre a, CPP). La partie plaignante ne peut pas interjeter recours sur la question de la peine ou de la mesure prononcée (article 382, alinéa 2, CPP). La partie qui annonce un appel adresse une déclaration écrite et répondant aux critères de l'article 399, alinéas 3 et 4, CPP, à la chambre pénale d'appel et de révision, 1, place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les 20 jours à compter de la notification du jugement motivé.

P.o. le tribunal:
X. VALDES, greffier.

M. Ismahane Bouhaik, né le 22 mai 1981, sans domicile ni résidence connus, est informé que le Tribunal des peines et des mesures a prononcé un jugement à son encontre le 21 mars 2012 (PM/2100/2011) dont le dispositif est le suivant:

1. Prononce à l'encontre de Ismahane Bouhaik une peine privative de liberté de neuf jours en substitution des amendes prononcées à son encontre par avis de contraventions sous référence No Cob4043639.
- 2.

Condamne Ismahane Bouhaik aux frais de la procédure qui s'élèvent à 210 F, y compris un émolument de jugement de 50 F.

Le greffier: X. VALDES.
Le président: C. FEDELE.

Les parties peuvent annoncer un appel contre le présent jugement, oralement pour mention au procès-verbal, ou par écrit au Tribunal pénal, 9, rue des Chaudronniers, case postale 3715, 1211 Genève 3, dans le délai de 10 jours à compter de la communication du dispositif écrit du jugement (articles 398, 399, alinéa 1, et 384, lettre a, CPP). La partie plaignante ne peut pas interjeter recours sur la question de la peine ou de la mesure prononcée (article 382, alinéa 2, CPP). La partie qui annonce un appel adresse une déclaration écrite et répondant aux critères de l'article 399, alinéas 3 et 4, CPP, à la chambre pénale d'appel et de révision, 1, place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les 20 jours à compter de la notification du jugement motivé.

P.o. le tribunal:
X. VALDES, greffier.

M. Mouhamadou Diagne, né le 13 janvier 1977, sans domicile ni résidence connus, est informé que le Tribunal des peines et des mesures a prononcé un jugement à son encontre le 21 mars 2012 (PM/1995/2011) dont le dispositif est le suivant:

1. Prononce à l'encontre de Mouhamadou Diagne une peine privative de liberté de sept jours en substitution des amendes prononcées à son encontre par avis de contraventions sous référence No Cob3834452.
- 2.

Condamne Mouhamadou Diagne aux frais de la procédure qui s'élèvent à 300 F, y compris un émolument de jugement de 50 F.

Le greffier: X. VALDES.
Le président: C. FEDELE.

Les parties peuvent annoncer un appel contre le présent jugement, oralement pour mention au procès-verbal, ou par écrit au Tribunal pénal, 9, rue des Chaudronniers, case postale 3715, 1211 Genève 3, dans le délai de 10 jours à compter de la communication du dispositif écrit du jugement (articles 398, 399, alinéa 1, et 384, lettre a, CPP). La partie plaignante ne peut pas interjeter recours sur la question de la peine ou de la mesure prononcée (article 382, alinéa 2, CPP). La partie qui annonce un appel adresse une déclaration écrite et répondant aux critères de l'article 399, alinéas 3 et 4, CPP, à la chambre pénale d'appel et de révision, 1, place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les 20 jours à compter de la notification du jugement motivé.

P.o. le tribunal:
X. VALDES, greffier.

Mme Celia Doudou, née le 22 mars 1977, sans domicile ni résidence connus, est informé que le Tribunal des peines et des mesures a prononcé un jugement à son encontre le 21 mars 2012 (PM/2007/2011) dont le dispositif est le suivant:

1. Prononce à l'encontre de Celia Doudou une peine privative de liberté de huit jours en substitution des amendes prononcées à son encontre par avis de contraventions sous référence No Cob3966654.
- 2.

Condamne Celia Doudou aux frais de la procédure qui s'élèvent à 300 F, y compris un émolument de jugement de 50 F.

Le greffier: X. VALDES.
Le président: C. FEDELE.

Les parties peuvent annoncer un appel contre le présent jugement, oralement pour mention au procès-verbal, ou par écrit au Tribunal pénal, 9, rue des Chaudronniers, case postale 3715, 1211 Genève 3, dans le délai de 10 jours à compter de la communication du dispositif écrit du jugement (articles 398, 399, alinéa 1, et 384, lettre a, CPP). La partie plaignante ne peut pas interjeter recours sur la question de la peine ou de la mesure prononcée (article 382, alinéa 2, CPP). La partie qui annonce un appel adresse une déclaration écrite et répondant aux critères de l'article 399, alinéas 3 et 4, CPP, à la chambre pénale d'appel et de révision,

1, place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les 20 jours à compter de la notification du jugement motivé.

P.o. le tribunal:
X. VALDES, greffier.

TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS

Nous, greffier au Tribunal des baux et loyers, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, citons **Mme Maria Cadei**, actuellement domiciliée via degli Eroi, 73020 Uggiano La Chiesa, Lecce, Italie, n'ayant pas élu domicile en Suisse selon l'article 141, al. 1 lit. c CPC, à comparaître en qualité de partie défenderesse le mercredi 18 avril 2012 à 14 h 30, devant le Tribunal des baux et loyers, salle R3, sise 6, rue de l'Athénée, Genève, pour l'audience de débats, dans la cause C/8876/2011-1-NRP-OSB relative à la demande formée par **Greco Salvatore, Maria Rosaria et Piero, Torech Greco Gina, Rocci Greco Maria Letizia**, requérants, représentés par l'ASLOCA. Vous êtes invitée à apporter toutes les pièces dont vous entendez faire état. En cas de non-comparution, il sera procédé conformément aux articles 147 et 234 du Code de procédure civile.

P.o. la greffière: S. PERRET.

L'an deux mille douze et le 27 mars. Nous, greffier au Tribunal des baux et loyers, en application des articles 141 et 239 CPC, avisons **M. Pedro Miguel Nunes de Azevedo e Silva**, anciennement domicilié 2, rue John-Rehfous à Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeur n'ayant pas comparu, que, dans son audience du 27 février 2012, la septième chambre du Tribunal des baux et loyers a rendu dans la cause C/23968/2011 entre Axa Assurances SA, comparant par Me E. Guiguet, avocate, et M. Pedro Miguel Nunes de Azevedo e Silva, un jugement dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS, statuant par voie de procédure sommaire:

1. Autorise Axa Assurances SA à faire exécuter par la force publique le jugement JTBL/142/2011 rendu le 7 février 2011, dès l'entrée en force du présent jugement.
2. Déboute les parties de toutes autres conclusions.
3. Dit que la procédure est gratuite.
- 4.

Conformément aux articles 319 et suivants du Code de procédure civile (CPC), la présente décision peut faire l'objet d'un recours par devant la Cour de justice dans les 10 jours qui suivent sa notification.

Le recours doit être adressé à la Cour de justice, 1, place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3.

La suspension des délais prévue par l'article 145, alinéa 1, CPC, ne s'applique pas à la procédure sommaire.

P.o. la greffière: M. PARACHINI.

L'an deux mille douze et le 27 mars. Nous, greffier au Tribunal des baux et loyers, en application des articles 141 et 239 CPC, avisons **Mme Guoju Wang**, anciennement domiciliée 8, rue Royaume à Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, défenderesse n'ayant pas comparu, que, dans son audience du 7 février 2012, la septième chambre du Tribunal des baux et loyers a rendu dans la cause C/23369/2011 entre la Société Burval SA et Mme Guoju Wang, un jugement dont le dispositif est le suivant:

LE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS, statuant par voie de procédure sommaire:

1. Déclare irrecevable la requête du 24 octobre 2011 de Burval SA à l'encontre de Guoju Wang.
2. Déboute les parties de toutes autres conclusions.
3. Dit que la procédure est gratuite.
4. Conformément aux articles 308 et suivants du Code de procédure civile (CPC), la présente décision peut faire

l'objet d'un appel par devant la Cour de justice dans les 10 jours qui suivent sa notification.

L'appel doit être adressé à la Cour de justice, 1, place du Bourg-de-Four, case postale 3108, 1211 Genève 3.

La suspension des délais prévue par l'article 145, alinéa 1, CPC, ne s'applique pas à la procédure sommaire.

P.o. la greffière: M. PARACHINI.

JUSTICE DE PAIX

Publications en vertu des articles 558 et 559 CCS

1re insertion

Les héritiers légaux de **Mme Renée Marguerite Zahndler**, née **Mauron** le 5 novembre 1922 à Genève, originaire de Uzwil (SG), en son vivant domiciliée 35, rue de la Poterie, 1202 Genève, décédée le 12 février 2012 à Genève, sont avisés de ce que son testament a été déposé au greffe de la Justice de paix, 3, rue des Chaudronniers, où ils peuvent en prendre connaissance en justifiant de leur qualité.

Si aucune contestation n'a été élevée dans le délai d'un mois dès ce jour, soit jusqu'au 1er mai 2012 inclus, les héritiers institués par ledit testament pourront requérir un certificat d'héritier.

La greffière: A. MARTIN.

Publications en vertu des articles 558 et 559 CCS

1re insertion

Les héritiers légaux de **Mme Magtelt Eva Duyvis**, née le 12 mars 1913 à Amsterdam (Pays-bas), de nationalité néerlandaise, en son vivant domiciliée 2, chemin de l'Erse, 1218 Le Grand-Saconnex, décédée le 14 février 2012 au Grand-Saconnex (GE), sont avisés de ce que son testament a été déposé au greffe de la Justice de paix, 3, rue des Chaudronniers, où ils peuvent en prendre connaissance en justifiant de leur qualité.

Si aucune contestation n'a été élevée dans le délai d'un mois dès ce jour, soit jusqu'au 1er mai 2012 inclus, les héritiers institués par ledit testament pourront requérir un certificat d'héritier.

Le greffier: F. DECHANEZ.

Publications en vertu de l'article 558 CCS

1re insertion

Les héritiers légaux de **M. Martin Julien Froidevaux**, né le 13 novembre 1913 au Noirmont (JU), originaire du Noirmont (JU), marié, en son vivant domicilié 24, chemin des Châtaigniers, 1292 Chambésy, décédé le 7 juin 2011 à Pregny-Chambésy (GE), sont avisés de ce que son testament a été déposé au greffe de la Justice de paix, 3, rue des Chaudronniers, où ils peuvent en prendre connaissance en justifiant de leur qualité.

Le greffier: A. RODILLA.

Publications en vertu des articles 582 et 583 CCS

1re insertion

Le bénéfice d'inventaire a été demandé pour la succession de **Mme Constance Marie Margot**, née **Cocquio** le 10 avril 1917 à Genève, originaire de Genève et Sainte-Croix (VD), en son vivant domiciliée 46, route de Chêne, 1208 Genève, décédée le 27 juillet 2011 à Genève.

Les créanciers et débiteurs de la défunte sont invités à produire à la Justice de paix leurs créances et dettes dans un délai fixé au 1er mai 2012 inclus. Les créanciers sont rendus attentifs aux suites légales du défaut de production (article 582 CC) et à leur droit de consultation (article 584 CC) pour lequel ils doivent s'annoncer auprès de Me Pierre-Philippe Rigaud, notaire, commis pour procéder à l'inventaire.

Le greffier: F. DECHANEZ.

Publications en vertu des articles 558 et 559 CCS

1re insertion

Les héritiers légaux de **Mme Marianne Enz**, née le 6 juillet 1939 à Berne,

(Suite page suivante)

FAO

Feuille d'Avis Officielle
de la République et canton de Genève

Fêtes pascales 2012

Nous informons nos lecteurs et annonceurs que la FAO ne paraîtra pas:
le 6 avril 2012 – Vendredi Saint

Pour l'édition du mardi 10 avril, le délai pour la remise des annonces est le suivant:
mardi 3 avril 2012 à 12 heures

Pour tout complément d'information:

Pour les annonces commerciales:

PUBLI ANNONCES SA

Ch. de la Charpente 3 - C.P. 194
1219 Le Lignon - GE

Tél.: 022 308 68 78 - Fax: 022 342 56 12
welcome@publi-annonces.ch

Pour les annonces officielles:

ATAR Roto Presse SA

Zimeysa voie 11A - C.P. 565
1214 Vernier

Tél.: 022 719 13 13 - Fax: 022 341 40 09
fao@atar.ch

POUVOIR JUDICIAIRE (SUITE)

originaire de Carouge (GE) et Herisau (AR), en son vivant domiciliée 14, rue Jacques-Grosselin, 1227 Carouge (GE), décédée le 10 décembre 2011 à Carouge (GE), sont avisés de ce que son testament a été déposé au greffe de la Justice de paix, 3, rue des Chaudronniers, où ils peuvent en prendre connaissance en justifiant de leur qualité. Si aucune contestation n'a été élevée dans le délai d'un mois dès ce jour, soit jusqu'au 30 avril 2012 inclus, les héritiers institués par ledit testament pourront requérir un certificat d'héritier. Genève, le 28 mars 2012.

Le greffier: A. RODILLA.

Publications en vertu de l'article 555 CC par analogie

Ire insertion

Les personnes qui se prétendent ayants droit du reliquat actif dépendant de la succession de **M. Fernando Jorge Rodrigues dos Santos**, né le 18 février 1958 à Forjães (Portugal), fils de **João Baptista Da Cruz Santos** et d'**Ana Etelvina Da Cruz Rodrigues**, de nationalité portugaise, en son vivant domicilié 16, rue du Dauphiné, 1203 Genève, décédé le 12 juillet 2011 à Genève, succession ayant été liquidée par voie de faillite, sont invitées à en faire la déclaration dans le délai d'une année à partir de ce jour, soit jusqu'au 1er avril 2013 inclus, au greffe des successions, 3, rue des Chaudronniers, en joignant toutes pièces d'état civil utiles. Genève, le 28 mars 2012

Le greffier: F. DECHANEZ.

Publications en vertu de l'article 555 CCS

2e insertion

Les personnes qui prétendent avoir des droits dans la succession de **Mme Germaine Hauckelt**, fille de John

Hauckelt et Joséphine Marie Ramel, née le 1er novembre 1909 à Carouge (GE), originaire de Genève, en son vivant domiciliée 85, route de Veyrier, 1234 Vessy, décédée le 22 septembre 2011 à Veyrier (GE), sont invitées à en faire la déclaration dans le délai d'une année à partir de ce jour, soit jusqu'au 4 mars 2013 inclus, au greffe des successions, 3, rue des Chaudronniers, en joignant toutes pièces d'état civil utiles.

Le greffier: A. RODILLA.

Publications en vertu des articles 582 et 583 CCS

2e insertion

Le bénéfice d'inventaire a été demandé pour la succession de **Mme Jeanne Simone Andrée Alice Varaud**, née **Steinmann** le 26 mai 1921 à Haïti, originaire de Altbüron (LU), en son vivant domiciliée 63, route d'Ornex, 1239 Collex-Bossy, décédée le 14 décembre 2011 à Veyrier (GE). Les créanciers et débiteurs de la défunte sont invités à produire à la Justice de paix leurs créances et dettes dans un délai fixé au 23 avril 2012 inclus. Les créanciers sont rendus attentifs aux suites légales du défaut de production (article 582 CC) et à leur droit de consultation (article 584 CC) pour lequel ils doivent s'annoncer auprès de Me Corinne Bonvin Rosset, notaire, commis pour procéder à l'inventaire.

Le greffier: F. DECHANEZ.

JUSTICE DE PAIX DU DISTRICT DU JURA - NORD VAUDOIS

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

Justice de paix qui a ordonné: Jura - Nord vaudois.

Succession: **M. Daniel Bertholet**, né le 26 mai 1956, domicilié 58, avenue Général-Guisan, 1400 Yverdon-les-Bains, décédé le 15 janvier 2012 à Phuket (Thaïlande).

Délai d'intervention: 30 avril 2012.

La greffière: C. TOMALA-JACCOTTET.

MINISTÈRE PUBLIC

M. Lucian Adir, né le 24 août 1981, ressortissant roumain, dernier domicile connu: Str. Drumul Apelor 53C, 1111 Craiova, Roumanie, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 2 mars 2012. Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: S. VAR, huissier.

M. Abraham Cam, né le 31 mars 1976, ressortissant français, dernier domicile connu: c/o Mme Prisca Payet, 8, rue du Grand-Bureau, 1227 Les Acacias, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 13 janvier 2012.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: S. VAR, huissier.

Mme Thérèse Tshibangu, née le 10 mars 1987, ressortissante française, dernier domicile connu: 391, avenue Jean-Marie Michellier, F-73290 La Motte Servolex, est informée qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 16 mars 2012.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du juge-

ment auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: S. VAR, huissier.

M. David Bunod, né le 16 avril 1969, ressortissant français, dernier domicile connu: 3, rue Centrale, F-74940 Annecy-le-Vieux, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 16 mars 2012. Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: S. VAR, huissier.

M. Gheorghe Moldovan, né le 2 mars 1964, ressortissant roumain, dernier domicile connu: Str. Mioritei 59, Tigru Mures, Roumanie, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 16 janvier 2012.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: T. DENBLYDEN, huissier.

M. Lyes Ali, né le 11 janvier 1980, ressortissant égyptien, sans domicile fixe, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 6 janvier 2012.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, ser-

vice des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: T. DENBLYDEN, huissier.

Mme Rahwa Asmelash Haile, né le 1er janvier 1979, ressortissante érythréenne, sans domicile connu, est informée qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 9 janvier 2012. Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: T. DENBLYDEN, huissier.

M. Degil Todev, né le 27 décembre 1983, ressortissant mongol, sans domicile fixe, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 9 janvier 2012.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: T. DENBLYDEN, huissier.

M. Jamel Baddi, né le 7 juillet 1985, ressortissant irakien, sans domicile fixe, est informé qu'une ordonnance pénale a été prononcée à son encontre par le Ministère public, en date du 11 janvier 2012.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du Ministère public, service des huissiers, 6B, route de Chancy, 1er étage.

Pour le Ministère public: T. DENBLYDEN, huissier.

POURSUITES ET FAILLITES

OFFICE DES POURSUITES DE GENÈVE

VENTE MOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **jeudi 26 avril 2012 à 9 h 30** à la salle des ventes de l'Office des poursuites de Genève, 46, rue du Stand, 1204 Genève, 1er étage, aura lieu la vente aux enchères publiques et au comptant, sans garantie de la part de l'Office, des actifs suivants: 3 contrefaçons non autorisées de statues de Salvador Dali «Hommage à Newton» (statues en bronze de 1,26 m, pesant 70 kg chacune).

- Une statue est détenue dans les locaux de la créancière, BNP Paribas (Suisse) SA, et sera présentée lors de la vente aux enchères.
- Les deux autres statues sont détenues par Rodolphe Haller SA aux Acacias, au nom de Granadex SA, mais pour le compte de M. David Gaon, débiteur. Elles sont encore sous douane et un passavant à l'importation devra être établi. Ces deux statues ne pourront pas être délivrées aux acquéreurs éventuels sans que le passavant soit apuré, par réexportation des œuvres ou par acquittement de la TVA.

L'Office a estimé ces 3 statues, en tant que contrefaçons, à un montant de 1500 F chacune.

Les trois statues précitées seront adjugées individuellement, après trois criées au plus offrant, à condition cependant que l'offre soit supérieure à 1500 F, montant qui couvrira partiellement les frais, émoluments et débours connus à ce jour. Les offres conditionnelles ou sous réserve ou qui ne portent pas sur une somme déterminée ne seront pas prises en considération. Aucune offre écrite ne sera acceptée avant les enchères.

Les personnes qui misent en qualité de représentants d'un tiers ou d'organes d'une personne juridique seront tenues de justifier leurs pouvoirs par pièce: les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité ainsi que, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce et, le cas échéant, de l'original de la procuration; les tuteurs qui misent pour le compte de leur pupille devront toujours produire l'autorisation de l'autorité de tutelle compétente. Ne seront pas acceptées les offres faites pour le compte de personnes qui ne sont pas nommément désignées ou qui ne le seront qu'ultérieurement, ou de personnes juridiques encore inexistantes.

Pour pouvoir être prise en considération, chaque offre devra dépasser la précédente d'au moins 500 F.

Le paiement devra être effectué au comptant.

L'enlèvement de la statue d'ores et déjà dédouanée devra s'effectuer le jour de la vente aux enchères aux frais de l'acquéreur. A charge également pour lui d'organiser les démarches nécessaires.

Si l'enchérisseur ne peut pas fournir immédiatement le montant offert, son offre sera considérée comme non avenue et les enchères seront continuées, l'offre immédiatement inférieure étant à nouveau crie trois fois.

La vente aura lieu sans garantie ni responsabilité quelconque de l'Office. <http://www.ge.ch/opf/ventes> Genève, le 30 mars 2012.

Pour l'office: S. DAYER-SPIRGI, juriste, tél. 022 388 91 34.

POURSUITES POUR DETTES

VENTE AUX ENCHÈRES FORCÉE D'IMMEUBLES (LP 138, 156)

- Débiteur/trice **MUSTER Michel**
- NPA/Localité de la mise aux enchères: 1204 Genève
Date de la mise aux enchères: **30.05.2012**
- Heure: 10:30
Salle de l'enchère: Salle des ventes de l'Office des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, 1er étage
- Les conditions de vente et l'état des charges seront disponibles à partir du 23.04.2012
Lieu du dépôt des conditions de vente: Office des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève
- Délai de production: au
- Objets des enchères: Désignation de l'immeuble abritant la part de copropriété à réaliser : L'immeuble est situé chemin de la Cocuaz 44, en la commune de Vandoeuvres. Il consiste en la parcelle n° 2201, plan 32, dont la surface totale est de 832 m2, située en zone 5, sur laquelle sont érigés les bâtiments n° 2257 (bâtiment plus petit que 20 m2, 10 m2) et n° 253 (habitation à un seul logement, 117 m2).

La parcelle comprend une maison de type chalet avec petit sous-sol et rez de chaussée surélevé dont le volume est partiellement ouvert jusqu'à la toiture, un petit bâtiment à usage de rangement, une structure en bois non cadastrée abritant une terrasse, une cabane de jardin en bois non cadastrées, en bon état apparent d'entretien.

La distribution des pièces est la suivante :

Sous-sol : cave et chaufferie.

Rez-de-chaussée : hall d'entrée, séjour et salle à manger avec poêle à bois, cuisine ouverte sur salle à manger, salle de bains, 5 chambres.

Conformément à l'art. 73 g alinéa 2 ORFI, l'adjudicataire succédera intégralement au débiteur en ce qui concerne les droits de gage qui, d'après l'état des charges en force, grèvent l'immeuble entier et les créances qui sont ainsi garanties, sans que ces charges soient imputées sur le prix de vente.

Description de la part de copropriété n° 2201-2 à réaliser aux enchères forcées :

Part de copropriété inscrite au Registre Foncier selon n° 2201-2, valant 5/16èmes de la parcelle 2201 et appartenant à Monsieur MUSTER Michel, débiteur.

Cette part de copropriété n° 2201-2 est grevée en charge d'une servitude de droit d'habitation en faveur de Madame MUSTER Danielle Marcelle.

(Les deux autres parts de copropriété inscrites au Registre Foncier sont les suivantes :

- la part n° 2201-1 valant 6/16èmes de la parcelle 2201, appartient à Madame MUSTER Danielle Marcelle, 44 chemin de la Cocuaz, 1253 Vandoeuvres; - la part n° 2201-4 valant 5/16èmes de la parcelle 2201, appartient à Madame MUSTER Fabienne Ghyslaine, 44 chemin de la Cocuaz, 1253 Vandoeuvres.) Pour la visite ainsi que pour tout renseignement, prière de contacter le sousigné au tél. 022 388.91.40 ; voir aussi le site <http://ge.ch/opf/ventes>.

Estimations de l'Office

Pour la part de copropriété n° 2201-2 à réaliser : Trois cent cinquante mille francs.

Ci Fr. 350'000.-

Pour mémoire, estimation de la parcelle n° 2201 :

Un million cent vingt mille francs.

Ci Fr. 1'120'000.-

DÉLAI DE PRODUCTION : conformément à l'art. 73 f alinéa 1 ORFI, aucun nouveau délai de production n'est fixé.

7. Remarques: Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du 23 avril 2012, à l'Office des Poursuites, 46 rue du Stand, case postale 208, 1211 Genève 8, où chacun pourra en prendre connaissance.

Les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières ont déjà produit à l'Office soussigné, dans le délai précédemment fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles (soit sur la part de copropriété n° 2201-2 et/ou sur la parcelle n° 2201 de la commune de Vandoeuvres), et sont invités à communiquer à l'Office, au plus tard le 16 avril 2012, le montant des intérêts de leurs créances échus depuis la date de dépôt de l'état des charges (25 novembre 2011) jusqu'à la date de la vente aux enchères (30 mai 2012), afin que l'Office les mentionne dans l'état des charges.

Les intérêts échus depuis le 25 novembre 2012 jusqu'à la date de la vente aux enchères précitée, relatifs aux créances ordinaires ayant fait l'objet d'une saisie englobant la part de copropriété à réaliser, seront calculés et mentionnés dans l'état des charges directement par l'Office des poursuites.

La vente est requise par un créancier saisissant.

Genève, le 8 mars 2012.
Patrick SCHLATTER, juriste

- Débiteur/trice **WERTHMÜLLER SPAGNOLO Odile**
- NPA/Localité de la mise aux enchères: 1204 Genève
Date de la mise aux enchères: **12.06.2012**
- Heure: 10:30
Salle de l'enchère: Salle des ventes de l'Office des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, 1er étage
- Les conditions de vente et l'état des charges seront disponibles à partir du 03.05.2012
Lieu du dépôt des conditions de vente: Office des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève
- Délai de production: au 18.04.2012
- Objets des enchères: Désignation de l'immeuble
L'immeuble est situé sur la commune

de Plan-les-Ouates, chemin de la Commanderie 1.

Il consiste en la parcelle n° 5965, feuille 32, d'une surface totale de 651 m2, sise en 5ème zone, sur laquelle se trouve le bâtiment n° 3'626, autre bâtiment, surface au sol de 17 m2, le bâtiment n° 554, bureau, surface au sol de 70 m2, le bâtiment n° 3'447, bâtiment souterrain, garage privé, surface au sol de 487 m2, surface sur parcelle de 479 m2.

La propriété est située à l'angle de la route de la Chapelle et du chemin de la Commanderie, entre la route d'Annecy et la route de Saint-Julien. Parcelle plus ou moins rectangulaire, terrain relativement plat.

Bâtiments

Il s'agit d'une parcelle quasiment entièrement construite en sous-sol par le bâtiment n° 3447. Un bâtiment rez-de-chaussée + combles est édifié dans la partie Nord-Ouest de la parcelle à l'angle du chemin de la Commanderie et de la route de la Chapelle. Un couvert est établi à l'autre extrémité à proximité de la route de la Chapelle mais accessible depuis la parcelle. Le garage souterrain est accessible de la route de la Chapelle et dessert également l'atelier de menuiserie adjacent.

Disposition intérieure, bâtiment n° 554 Rez-de-chaussée

Partie bureau : un WC, un bureau.

Partie logement : un séjour, une cuisine ouverte, un réduit-chaufferie, un terrasse.

1er étage

Partie logement : un séjour, 2 chambres et une salle-de-bains-WC.

Disposition intérieure, bâtiment n° 3226

Rez-de-chaussée : un local et 2 parkings couverts.

Bâtiment n° 3447

Sous-sol

Partie atelier : un atelier de menuiserie (machine et montage), un WC, un petit bureau et un accès extérieur.

Partie garage : 10 places de parking.

Les bâtiments sont actuellement occupés.

Voir expertise pour plus de détails.

En date du 11 juillet 2011 des irrégularités liées à cet immeuble ont été dénoncées au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), Office de l'urbanisme. A l'heure actuelle, un dossier est ouvert

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

auprès de cette instance et l'instruction est en cours.

Une unique visite sur place est organisée par la régie Bory & Cie SA, Rue de Candolle 28, Case postale 5341, 1211 Genève 11 le 8 mai 2012 à 9 heures 30. Estimation de l'Office CHF 1'605'000.-

- Délai de production : 18 avril 2012
7. Remarques: Les conditions de vente et l'état des charges seront déposées au 1er étage de l'Office des Poursuites (rue du Stand 46, 1204 Genève) à partir du 3 mai 2012 où chacun pourra en prendre connaissance.
- Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage. Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même. La vente est requise par un créancier gagiste de 1er rang.
- http://ge.ch/opf/ventes
Genève, le 2 mars 2012
Sandra DAYER-SPIRGI, juriste
022 388 91 34

FAILLITES

Les créanciers du failli et toutes les personnes qui ont des droits à faire valoir sur les biens en sa possession sont invités à produire dans les délais impartis leurs créances ou leurs réclamations, accompagnées de moyens de preuve (reconnaisances de dettes, extraits de comptes, etc.) à l'Office des faillites concerné. L'ouverture de la faillite arrête, à l'égard du failli, le cours des intérêts. Les intérêts des créances garanties par gage continuent cependant à courir jusqu'à la réalisation dans la mesure où le produit du gage dépasse le montant de la créance et des intérêts échus au moment de l'ouverture de la faillite (art. 209, LP). Les titulaires de créances garanties par un gage immobilier doivent annoncer leurs créances en indiquant séparément le capital, les intérêts et les frais et faire savoir également si le capital est échu ou a été dénoncé au remboursement, pour quel montant et pour quelle date. Les titulaires de servitudes nées sous l'empire de l'ancien droit cantonal sans inscription aux registres publics et non encore inscrites au registre foncier sont invités à produire leurs droits à l'office des faillites concerné dans un délai d'un mois, en y joignant les moyens de preuve. Si le débiteur est copropriétaire ou propriétaire par étage d'un immeuble, cette invitation est valable également pour les servitudes grevant l'immeuble lui-même. Les servitudes qui n'auront pas été annoncées ne seront pas opposables à un acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne

s'agisse de droits qui, d'après le Code civil également, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier. Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer à ce titre dans le délai fixé pour les productions, sous peine de poursuite pénale (art. 324 ch. 2 CP) en cas d'omission. Les personnes qui détiennent des biens du failli en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenues de les mettre à la disposition de l'office des faillites concerné dans le délai impart, faute de quoi ils encourront les peines prévues par la loi (art. 324 ch. 3 CP) et seront déchus de leur droit de préférence, en cas d'omission injustifiée. Les créanciers gagistes et les tierces personnes qui détiennent des titres garantis par une hypothèque sur les immeubles du failli sont tenus de remettre leurs titres à l'office dans le même délai. Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées de créanciers. Les notifications destinées aux intéressés demeurant à l'étranger leur seront adressées à l'office, tant qu'ils n'auront pas élu un autre domicile de notification en Suisse. En ce qui concerne les avis préalables d'ouverture de faillites, les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites.

AVIS PRÉALABLES D'OUVERTURE DE FAILLITES

1. Débiteur/trice **ATASH SA**, Chemin des Coudriers 44, **1209 GENEVE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 05.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: BUT: Organiser des vols charters, des voyages et des séjours collectifs à l'étranger ainsi que toute activité dans le domaine des voyages et du tourisme, importation et exportation de marchandises; opérations immobilières à titre de placements et de courtage.
Pour tout renseignement :
Groupe n°2 022/388.89.02
2012 000325 R / OFA2

1. Débiteur/trice **CONSTANTIN BAJRAMI Danielle**, Employée, de VALAIS, né(e) le 08.03.1957, rue de Lancy 3, **1227 Carouge**
2. Date de l'ouverture de faillite: 12.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure
3. Remarques: Pour tout renseignement :
Groupe n°3 022/388.89.03
2012 000354 J / OFA3

1. Débiteur/trice **D3M Document Management SARL**, Route des Jeunes 37, **1227 CAROUGE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 12.01.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de pro-

duction, etc. se fera à une date ultérieure.

3. Remarques: But: Toutes activités dans le domaine de la bureautique et de l'informatique; commerce, conseils, maintenance, formation, intégration, développements et implantations de solutions informatiques dans la gestion électronique de documents.
Pour tout renseignement :
Groupe n°2 022/388.89.02
2012 000046 U / OFA2

1. Débiteur/trice **DARAD SA**, Chemin du Daru, 2, **1228 Plan-les-Ouates / GE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 05.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: Toutes activités de conseil en matière de marketing à une clientèle privée comme à des entreprises, ainsi que toutes prestations dans le domaine de l'informatique
Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2012 000323 T / OFA5

1. Débiteur/trice **FRANCIS BAR SA**, Rue du Jeu-de-l'Arc 15, **1207 GENEVE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 12.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: achat, vente et exploitation de bars, restaurants, hôtels, cafés et tea-rooms, ainsi que de tous établissements similaires
Pour tout renseignement :
Groupe n°2 022/388.89.02
2012 000345 U / OFA2

1. Débiteur/trice **GLANNAZ MASSERON née Axelle**, représentante (France), né(e) le 03.02.1969, Avenue de l'Amandolier 28, **1208 GENEVE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 19.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure
3. Remarques: Pour tout renseignement :
Groupe n°3 022/388.89.03
2012 000359 D / OFA3

1. Débiteur/trice **ILM FINANCE SA**, chemin des Châtaigniers 21, **1292 Chambésy**
2. Date de l'ouverture de faillite: 23.02.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: recouvrement financier des entreprises, tous conseils en investissements, en propriété intellectuelle, en finance et assainissement d'entreprises, toutes activités financières, commerciales et immobilières, gestion, fusion, acquisition et courtage de fonds et d'entreprises, à l'exclusion des opérations prohibées par LFAIE, ainsi qu'exploitation de marques et brevets ayant son siège anciennement au chemin des

Châtaigniers 21, à 1292 Chambésy.

Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2012 000261 K / OFA5

1. Débiteur/trice **LEVEQUE Patrick**, Tôlier-carrossier, de GENEVE, né(e) le 23.08.1967, Chemin de la Muraille 9, **1219 LE LIGNON**
2. Date de l'ouverture de faillite: 27.02.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure
3. Remarques: Pour tout renseignement :
Groupe n°2 022/388.89.02
2012 000280 P / OFA2

1. Débiteur/trice **MANY PROJECTS SARL**, Route des Jeunes 9, **1227 LES ACACIAS**
2. Date de l'ouverture de faillite: 01.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: But: exploitation et agencement de cafés, dancings, bars, discothèques; vente de matériel Hi-Fi et vidéo professionnel et tout ce qui concerne l'agencement (meubles, frigorifiques, caisses enregistreuses).
Pour tout renseignement :
Groupe n°2 022/388.89.02
2012 000304 N / OFA2

1. Débiteur/trice **MORENO Victor**, Aide-laborantin, de VALAIS, né(e) le 10.09.1958, Avenue de Crozet, 42, **1219 Châteline / GE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 12.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure
3. Remarques: Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2012 000356 G / OFA5

1. Débiteur/trice **NEWPROCOSA SA**, Chemin du Crest-d'El 5, **1239 COLLEX-BOSSY**
2. Date de l'ouverture de faillite: 05.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: But: acquisition et transformation de matières premières, distribution, vente, stockage et conception de produits manufacturés dans les domaines de l'hygiène, de la santé et de la beauté ainsi que dans le domaine des produits de luxe.
Pour tout renseignement :
Groupe n°2 022/388.89.02
2012 000321 V / OFA2

1. Débiteur/trice **REDTECH SARL**, Rue du Tir 1, **1204 GENEVE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 01.12.2011
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.

3. Remarques: vente de produits et fourniture de services dans les domaines de la télécommunication, de l'informatique, de l'électronique et de la photographie
Pour tout renseignement :
Groupe n°3 022/388.89.03
2012 000301 S / OFA3

1. Débiteur/trice **RIBEIRO BASTOS Filipe Manuel**, Nettoyeur (Portugal), né(e) le 29.07.1981, Rue de Lyon 39, **1203 GENEVE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 12.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure
3. Remarques: But : société de nettoyage. Monsieur Filipe Manuel Ribeiro Bastos est associé dans la société «BA TIBRILL, RIBEIRO BASTOS & DA SILVA LOPES (Société en nom collectif)
Pour tout renseignement :
Groupe n°1 022/388.89.01
2012 000349 P / OFA1

1. Débiteur/trice **SAMUR SARL**, Rue de Lausanne 64-66, **1202 GENEVE**
2. Date de l'ouverture de faillite: 23.02.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: But : service 24 heures sur 24 heures d'ambulances pour interventions sur appels, transferts de patients assis ou couchés et de malades en chaise roulante (cf. statut pour but complet) ayant son siège Rue de Lausanne 64-66, 1202 Genève.
Pour tout renseignement :
Groupe n°4 022/388.89.04
2012 000278 S / OFA4

1. Débiteur/trice **TWOPACKS SARL**, route des Jeunes 9, **1227 Les Acacias**
2. Date de l'ouverture de faillite: 05.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. Remarques: exploitation de centres et instituts de beauté, esthétiques, bien-être, remise en forme, anti-âge, amincissement et nutrition ayant son siège route des Jeunes 9 à 1227 Les Acacias
Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2012 000312 E / OFA5

1. Débiteur/trice **WALTER John Eddy**, vitrier-encadreur, de GENEVE, né(e) le 30.11.1941, av. F.-A.-Grisson 32, **1225 Chêne-Bourg**
2. Date de l'ouverture de faillite: 12.03.2012
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure
3. Remarques: Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2012 000347 S / OFA5
Pour l'office: C. POMMAZ.

REGISTRE FONCIER

REGISTRE FONCIER

Liste non exhaustive des transferts immobiliers déposés au RF au 23 mars 2012 (art. 970a CCS).

La présente publication est basée sur les renseignements fournis par les requérants.

Abréviations:

PJ pièce justificative
B-F bien-fonds
PPE propriété par étage
DDP droit distinct et permanent
cop. copropriété
TM tableau de mutation
MO mensuration officielle
l.a. local/locaux annexe(s)

Voir également:

www.geneve.ch/registre_foncier

- 12.03.2012 - **GRAND-SACONNEX (26)** - PJ 2440/0. Jugement - Ancien(s): ROMANIELLO Mario, Genève, depuis le 12.05.1992. - Nouveau(x): ROMANIELLO Maria, Le Grand-Saconnex, Part de cop. 26/438-2, 1/2 du B-F 26/438, 1253 m2, Avec bât.: autre bât., 2317, 9 m2, habitation, 503, 142 m2, Chemin des Préjins 19B, 1218 Le Grand-Saconnex.

- 15.03.2012 - **GENÈVE-PLAINPALAIS (24)** - PJ 2599/0 - Prix: Fr. 3'976'000.-. Achat - Ancien(s): MONTROSE PROPERTIES SA, Genève, depuis le 05.03.2010, REAL INVESTISSEMENT IMMOBILIER SA, Genève, depuis le 05.03.2010. - Nouveau(x): COMTE Anne, Genève, PPE 24/4162-120, 0,8/1000, 3,08 cave à vin, Malombré; - Ancien(s): REAL INVESTISSEMENT IMMOBILIER SA, Genève, depuis le 05.03.2010. - Nouveau(x): COMTE

Anne, Genève, PPE 24/4162-138, 86.82/1000, 11.02 partie appart., balcon - 12.02 partie appart., balcon, Malombré; Part de cop. 24/4163-112, 2/78 du B-F 24/4163, 1163 m2, Avec bât.: habitation, F706, 2 m2, surface totale 463 m2 (sur plusieurs immeubles). Rue de Contamines 30, 1206 Genève.

- 15.03.2012 - **LANCY (31)** - PJ 2605/0. Partage - Attribution - Ancien(s): YERLY Carine, depuis le 17.10.2003. - Nouveau(x): AMMANN Isabelle, Petit-Lancy, droit indivis dans communauté héréditaire - propriété commune, B-F 31/1869, 134 m2, Avec bât.: habitation, B582, 134 m2, Chemin de la Vendée 4, 1213 Petit-Lancy.

- 15.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - PJ 2608/0 - Prix: Fr. 590'000.-. Achat - Ancien(s): ROSSIER René, Genève, depuis le 08.11.2011. - Nouveau(x): MODARRESSI GHAVAMI Pascale, Anières, MODARRESSI GHAVAMI Seyed, Anières, cop. 1/2 chacun, PPE 22/2134-33, 5,43/1000, 4,02 appart., loggia - l.a.: 1,04 cave, Route de Malagnou 40C, 40D, 40E, 1208 Genève.

- 16.03.2012 - **GRAND-SACONNEX (26)** - PJ 2617/0. Echange - Ancien(s): FARQUET Adrien, Genève, depuis le 26.10.2009. - Nouveau(x): INVESTDIALOG SARL, Genève, PPE 26/1468-18, 2/1000, 1,08 dépôt, Route de Colovrex 14BIS, 16, 1218 Le Grand-Saconnex. - Ancien(s): INVESTDIALOG SARL, GENEVE, depuis le 07.10.2010. - Nouveau(x): FARQUET Adrien, Genève, PPE 26/1468-65, 53/1000, 2,16 local commercial, réduit, Route de Colovrex 14BIS, 16, 1218 Le Grand-Saconnex.

- 16.03.2012 - **GENÈVE-PLAINPALAIS (24)** - PJ 2618/0 - Prix: Fr. 75'000.-. Achat - Ancien(s): GENEVE TOURISME & CONGRES, GE-

NEVE, depuis le 11.05.1971. - Nouveau(x): VILLE DE GENEVE, Genève, B-F 24/211, 1423 m2, La Jonction.

- 16.03.2012 - **VERSOIX (47)** - PJ 2619/0. Héritage-Partage - Ancien(s): Feu KNORR Willy, Versoix, depuis le 04.06.1985. - Nouveau(x): FONDATION ARMEE DU SALUT SUISSE (STIFTUNG HEILSARMEE SCHWEIZ) (FOUNDATION SALVATION ARMY SWITZERLAND), Berne, KAPPELER Elisabeth, Wahlern, KNORR Bernhard, Rothrist, KNORR Walter, Lohn-Ammannsegg, SOCIETE SUISSE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES, Zürich, TERRE DES HOMMES SUISSE, Cologny, en communauté héréditaire - propriété commune, B-F 47/849, 1864 m2, Avec bât.: autre bât., 2078, 15 m2, garage, 2079, 19 m2, autre bât., 2277, 17 m2, habitation, 330, 73 m2, Chemin de Villars 8, 1290 Versoix. - Ancien(s): Hoirie de KNORR Willy, - Nouveau(x): FONDATION ARMEE DU SALUT SUISSE (STIFTUNG HEILSARMEE SCHWEIZ) (FOUNDATION SALVATION ARMY SWITZERLAND), Berne, KAPPELER Elisabeth, Wahlern, KNORR Bernhard, Rothrist, KNORR Walter, Lohn-Ammannsegg, SOCIETE SUISSE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES, Zürich, TERRE DES HOMMES SUISSE, Cologny, cop. 1/6 chacun. Délivrance de legs - Ancien(s): KAPPELER Elisabeth, Wahlern, depuis le 16.03.2012, KNORR Bernhard, Rothrist, depuis le 16.03.2012, KNORR Walter, Lohn-Ammannsegg, depuis le 16.03.2012. - Nouveau(x): KNORR Gilbert, Châteline, cop. 3/6, B-F 47/849 susdésigné.

- 16.03.2012 - **VERSOIX (47)** - PJ 2620/0 - Prix: Fr. 2'200'000.-. Achat - Ancien(s): FONDA-

TION ARMEE DU SALUT SUISSE (STIFTUNG HEILSARMEE SCHWEIZ) (FOUNDATION SALVATION ARMY SWITZERLAND), Berne, depuis le 16.03.2012, SOCIETE SUISSE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES, Zürich, depuis le 16.03.2012, TERRE DES HOMMES SUISSE, Cologny, depuis le 16.03.2012, KNORR Gilbert, Châteline, depuis le 16.03.2012. - Nouveau(x): ROSEY AVENTURES SA, Rolle, B-F 47/849, 1864 m2, Avec bât.: autre bât., 2078, 15 m2, garage, 2079, 19 m2, autre bât., 2277, 17 m2, habitation, 330, 73 m2, Chemin de Villars 8, 1290 Versoix.

- 16.03.2012 - **AIRE-LA-VILLE (1) - AVUSY (4) - BERNEX (7) - CARTIGNY (9)** - PJ 2622/0. Héritage - Ancien(s): Feu WUTHRICH Frédéric, Athenaz (Avusy), depuis le 02.11.2004. - Nouveau(x): SIEBER Violette, Meyrin, B-F 1/945, 10467 m2, Aux Chânières; B-F 4/731, 46 m2, Avec bât.: habitation, 170, 26 m2, Route du Creux-du-Loup 15, 1285 Athenaz; B-F 7/1868, 3041 m2, Les Pliolères; B-F 9/27, 3254 m2, Avec bât.: autre bât., 742, 25 m2, autre bât., 743, 19 m2, Bois de St. Victor.

- 16.03.2012 - **PLAN-LES-OUATES (36)** - PJ 2623/0. Donation - Ancien(s): FALQUET Mireille, Thônex, depuis le 21.12.2009. - Nouveau(x): FALQUET Gilles, Saint-Martin, FALQUET Nadège, Genève, FALQUET Réjane, Genève, FALQUET DA SILVA Corinne, Vevey, cop. 1/4 chacun, Part de cop. 36/5800-3, 1/4 du B-F 36/5800, 18722 m2, La Chenallaz, Le Milly, Le Bois du Milly.

- 16.03.2012 - **BERNEX (7)** - PJ 2625/0. Cession à titre de partage - Ancien(s): LE MOAL Béatrice, Confignon, depuis le 26.04.2001. Nouveau(x): LE MOAL Jacques, Bernex, Part

de cop. 7/8061-1, 1/2 du B-F 7/8061, 362 m2, Avec bât.: habitation, 2208, 72 m2, Véranda, 2209, 14 m2, Chemin de Calabry 4E, 1233 Bernex.

- 16.03.2012 - **GENÈVE-PETIT-SACONNEX (23)** - PJ 2626/0 - Prix: Fr. 1'296'050.-. Achat - Ancien(s): EPURE CONCEPT SA, Genève, depuis le 05.09.2011. - Nouveau(x): TOSKIN Igor, Genève, TOSKINA Alla, Genève, cop. 1/2 chacun, PPE 23/5435-101, 129/1000, 1,01 appart. - 2,01 appart., Rue de Bourgogne 12, 12A, 1203 Genève.

- 16.03.2012 - **GRAND-SACONNEX (26)** - PJ 2629/0. Jugement - Ancien(s): MOTTET Pascal Marc, Le Grand-Saconnex, depuis le 14.07.1992. - Nouveau(x): MOTTET Maryline, Le Grand-Saconnex, Part de cop. 26/51-2, 1/2 du B-F 26/51, 1087 m2, Avec bât.: habitation, 57, 141 m2, Chemin des Coudriers 41, 1218 Le Grand-Saconnex.

- 16.03.2012 - **THÔNEX (43)** - PJ 2635/0 - Prix: Fr. 2'500'000.-. Achat - Ancien(s): STOLLER Marie, Thônex, depuis le 14.08.1979. - Nouveau(x): AYOM SA, Genève, B-F 43/3784, 1271 m2, Avec bât.: habitation, 1279, 108 m2, autre bât., 4029, 10 m2, Chemin Louis-Valencien 10, 1226 Thônex.

- 16.03.2012 - **GENÈVE-PLAINPALAIS (24)** - PJ 2638/0 - Prix: Fr. 1'550'000.-. Achat - Ancien(s): VISTAFONCIER SA, GENEVE, depuis le 29.07.2011. - Nouveau(x): VINO-KOUROV Anna, Genève, PPE 24/1699-15, 36,3/1000, 5,03 appart., balcon - l.a.: 1,30 cave, Rue Monnier 7, 1206 Genève.

- 16.03.2012 - **GENÈVE-CITÉ (21)** - PJ 2642/0. Héritage - Ancien(s): Feu DOWD John, Genève,

(Suite page suivante)

REGISTRE FONCIER (SUITE)

ve, depuis le 23.12.1997. - Nouveau(x): DOWD Mira, Genève, Part de cop. 21/3392-6-1, 1/2 de PPE 21/3392-6, 171/1000, 7.01 appart. - L.a.: 1.01 cave, Rue des Délices 17, 1203 Genève.

■ 16.03.2012 - **CAROUGE (8)** - PJ 2645/0 - Prix: Fr. 1'806'000.-. Achat - Ancien(s): WICKI Jean, Schlieren, depuis le 19.04.2007. - Nouveau(x): ABSOLUT SA, Carouge, PPE 8/3150-117, 20.4/1000, 5.03 local; PPE 8/3150-118, 15.3/1000, 5.04 local; PPE 8/3150-119, 10.2/1000, 5.05 local; Avenue de la Praille 45, 1227 Carouge.

■ 19.03.2012 - **GRAND-SACONNEX (26)** - PJ 2667/0 - Prix: Fr. 170'000.-. Achat - Ancien(s): GREGOIRE Raymond, Genève, depuis le 02.02.2001. - Nouveau(x): GARDET Pierre, Le Grand-Saconnex, GARDET Sandra, Le Grand-Saconnex, cop. 1/2 chacun, PPE 26/933-62, 4.4/1000, 3.05 appart., terrasse, Chemin Taverney 7 à 11, 1218 Le Grand-Saconnex.

■ 19.03.2012 - **VEYRIER (48)** - PJ 2671/0. Héritage - Ancien(s): Feu HERZIG Michel, Le Grand-Saconnex, depuis le 13.09.1971. - Nouveau(x): HERZIG Michel, Le Grand-Saconnex, HERZIG Patrick, Begnins, HERZIG Renée, Le Grand-Saconnex, droit indivis dans propriété commune, en communauté héréditaire, B-F 48/10066, 2190 m2, Eau-noire.

■ 19.03.2012 - **CAROUGE (8)** - PJ 2672/0. Fusion - Ancien(s): KIMMERLE, ARTHAUD SA, Genève, depuis le 12.08.1975. - Nouveau(x): MIAUTON SA, Villeneuve, DDP 8/2164, 4277 m2, Avec bât.: Dépôt, C1319, 1997 m2, route des Jeunes 29, 1227 Carouge.

■ 19.03.2012 - **CARTIGNY (9)** - PJ 2679/0. Héritage. - Ancien(s): Feu DUPONT Bernard, Cartigny, depuis le 05.02.1990. - Nouveau(x): DUPONT Alain, Bernex, DUPONT Patrick, Satigny, DUPONT BROSSARD Séverine, Cartigny, en communauté héréditaire, en nue-propiété, B-F 9/2542, 1112 m2, Avec bât.: habitation, 130, 161 m2, Hangar, 371, 108 m2, Rue du Trablî 13, 1236 Cartigny, autre bât., 515, 26 m2, surface totale 28 m2 (sur plusieurs immeubles), garage, 516, 1 m2, surface totale 31 m2 (sur plusieurs immeubles), Rue du Trablî 11, 1236 Cartigny.

■ 19.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - PJ 2680/0 - Prix: Fr. 73'000.-. Achat - Ancien(s): HARIRI Azita, Genève, depuis le 19.05.2008. - Nouveau(x): FLAMINIO Antonietta, Genève, PERNA Ciro, Genève, cop. 1/2 chacun, PPE 22/3153-10, 2.53/1000, 1.10 box; Part de cop. 22/3153-9-28, 2/471 de PPE 22/3153-9, 2.03/1000, 1.09 box; Part de cop. 22/3153-15-28, 2/471 de PPE 22/3153-15, 4.82/1000, 1.15 dépôt; Part de cop. 22/3153-28-28, 2/471 de PPE 22/3153-28, 2.62/1000, 2.12 box; Part de cop. 22/3153-39-28, 2/471 de PPE 22/3153-39, 25.45/1000, 5.01 appart., balcons; Part de cop. 22/3153-40-28, 2/471 de PPE 22/3153-40, 16.19/1000, 5.02 appart., balcon; Rue Le-Corbussier 12, 1208 Genève.

■ 19.03.2012 - **ANIÈRES (2)** - PJ 2681/0 - Prix: Fr. 17'000.-. Achat - Ancien(s): REYMERMIER Maurice, Charly, depuis le 29.11.1978. -

Nouveau(x): MOTTIER Albert, Gy, B-F 2/1319, 2553 m2, Tattes-Lito; B-F 2/1998, 4128 m2, Maran.

■ 19.03.2012 - **GENÈVE-CITÉ (21)** - PJ 2686/0 - Prix: Fr. 202'200.-. Achat - Ancien(s): CONA Dario, Genève, depuis le 23.05.2011. - Nouveau(x): DE ARAUJO MACHADO Armandina, Carouge, PPE 21/2668-118, 42/1000, 7.04 appart., 2 loggias, Délices.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2688/0. Donation - Ancien(s): BETRISEY Vincent, Satigny, depuis le 12.03.1998 - Nouveau(x): BETRISEY Renée, Satigny, droits indivis dans la communauté héréditaire, Part de cop. 41/7238-1, 1/2 du B-F 41/7238, 654 m2, Avec bât.: habitation, 1525, 101 m2, garage, 2090, 33 m2, Chemin de Merdisel 17, 1242 Satigny.

■ 19.03.2012 - **GENTHOD (25)** - PJ 2689/0. Héritage - Ancien(s): Feu MORET Bertha, Genthod, depuis le 18.02.1994. - Nouveau(x): MORET Marcel, Genthod, en communauté héréditaire, MORET Bernard, Meyrin, PILLO-NEL Pascale, Châtellaine, SCHATZ Nicole, Coligny, en communauté héréditaire, en nue-propiété, Part de cop. 25/1872-1, 1/2 du B-F 25/1872, 732 m2, Avec bât.: habitation, 601, 87 m2, garage, 602, 20 m2, Chemin du Pré-Roset 21, 1294 Genthod.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2696/0 - Prix: Fr. 6'000'000.- (frais annexes). Achat - Ancien(s): SKYNIIGHT SABLIERES SA, GENÈVE, depuis le 23.02.2009. - Nouveau(x): CI-TADELLÉ SARL, Thônex, DDP 41/10778, 3999 m2, Avec bât.: Dépôt, 1782, 2718 m2, surface totale 2736 m2 (sur plusieurs immeubles), garage, 1783, 730 m2 (sout.), rue des Sablières 12, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2697/0 - Prix: Fr. 30'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. - Nouveau(x): SCHWAPER SA, Genève, PPE 41/7534-3, 3/1000, 1.03 dépôt, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2698/0 - Prix: Fr. 40'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. - Nouveau(x): CHRISMI SA, Genève, PPE 41/7534-5, 4/1000, 1.05 dépôt, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2699/0 - Prix: Fr. 30'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. - Nouveau(x): Z GESTION SA, Genève, PPE 41/7534-6, 3/1000, 1.06 dépôt, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2700/0 - Prix: Fr. 60'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. - Nouveau(x): YATIZ SA, Genève, PPE 41/7534-10, 6/1000, 1.10 dépôt, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2701/0 - Prix: Fr. 280'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. -

Nouveau(x): BESSIS René, Genève, BESSIS Thomas, Genève, cop. 1/2 chacun, PPE 41/7534-17, 26/1000, 3.01 locaux industriels, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2702/0 - Prix: Fr. 280'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. - Nouveau(x): MULTON Franck, Genève, PPE 41/7534-18, 26/1000, 3.02 locaux industriels, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 19.03.2012 - **SATIGNY (41)** - PJ 2703/0 - Prix: Fr. 230'000.-. Achat - Ancien(s): FIM MANAGEMENT SA, Genève, depuis le 20.05.2009. - Nouveau(x): SI Route DE FRONTENEX 41 BIS, Genève, PPE 41/7534-19, 24.5/1000, 3.03 locaux industriels, rue du Pré-Bouvier 27, 29, 1217 Meyrin.

■ 20.03.2012 - **VEYRIER (48)** - PJ 2714/0. Héritage - Ancien(s): Feu GROSSRIEDER Clara, Vessy, depuis le 01.07.1999. - Nouveau(x): GROSSRIEDER Michel, Mont-sur-Rolle, MORA Monique, Genève, droit indivis dans communauté héréditaire, en communauté héréditaire - propriété commune, B-F 48/3542, 799 m2, Avec bât.: habitation, 1555, 105 m2, Chemin des Sylvains 8, 1234 Vessy.

■ 20.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - **GENÈVE-PETIT-SACONNEX (23)** - **PLAN-LES-OUATES (36)** - **THÔNEX (43)** - PJ 2715/0. Héritage - Ancien(s): Feu BOUCHARDY Janine, Plan-les-Ouates, depuis le 08.09.1981. - Nouveau(x): BOUCHARDY Christine, Vessy, BOUCHARDY Françoise, Genève, BOUCHARDY PILLET Laurence, Genève, en communauté héréditaire, en nue-propiété, B-F 22/959, 402 m2, Avec bât.: habitation, F88, 238 m2, Chemin De-Roches 9, 1208 Genève; B-F 23/4102, 227 m2, Avec bât.: habitation avec rez-de-chaussée commercial, A729, 227 m2, Rue du Prieuré 8, 1202 Genève; Part de cop. 36/5627-1, 1/2 du Avec bât.: habitation, 230, 150 m2, autre bât., 4149, 16 m2, Chemin Joseph-FONTAINE 12, 1228 Plan-les-Ouates; Part de cop. 43/4831-2, 1/3 du B-F 43/4831, 312 m2, Avec bât.: habitation, 2535, 312 m2, garage, 2537, surface totale 557 m2 (sur plusieurs immeubles, sout.), Route de Mon-Idee 57, 1226 Thônex.

■ 20.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - PJ 2721/0. Donation - Ancien(s): HEURTEUX Michel, Anières, depuis le 25.05.1998. - Nouveau(x): HEURTEUX Agathe, Presinge, PPE 22/1004-11, 20/1000, 4.03 appart., balcon - L.a.: 1.18 cave; PPE 22/1004-15, 21/1000, 5.03 appart., balcon - L.a.: 1.23 cave; Avenue Théodore-Weber 22, 1208 Genève.

■ 20.03.2012 - **COLLONGE-BELLERIE (16)** - PJ 2725/0 - Prix: Fr. 1'025'000.-. Achat - Ancien(s): BACHMANN Caroline, Saint-Imier, depuis le 03.04.2008. - Nouveau(x): CHARAF Karim, Messery, CHARAF Ramzi, Dubai, cop. 1/2 chacun, en nue-propiété, PPE 16/7597-5, 150/1000, 4.02 appart., balcons, Chemin du Vieux-Vésénaz 26, 1222 Vésénaz.

■ 20.03.2012 - **GRAND-SACONNEX (26)** -

PJ 2726/0 - Prix: Fr. 1'050'000.-. Achat - Ancien(s): KAWAHARA Toshiyuki, depuis le 22.12.2003. - Nouveau(x): DOMINGUEZ José, Le Grand-Saconnex, PPE 26/933-32, 0.8/1000, 2.22 box; PPE 26/933-58, 12.9/1000, 3.01 appart., terrasse, balcon; Chemin TAVERNEY 7, 9, 11, 1218 Le Grand-Saconnex.

■ 21.03.2012 - **AVUSY (4)** - PJ 2752/0. Echange - Ancien(s): BALZ Urs, Athenaz, depuis le 28.04.2005. - Nouveau(x): COMMUNE D'AVUSY, B-F 4/2739, 4433 m2 route du Creux-du-Loup 42, 1285 Athenaz. - Ancien(s): COMMUNE D'AVUSY, depuis le 21.03.2012. - Nouveau(x): BALZ Urs, Athenaz, B-F 4/3787, 3106 m2, Les Creux-du-Loup.

■ 21.03.2012 - **GENÈVE-PLAINPALAIS (24)** - PJ 2757/0. Héritage - Ancien(s): Feu BONNET Denis, Les Acacias, depuis le 07.01.2004. - Nouveau(x): BONNET Carole Katia, Les Acacias, BONNET Christelle, Les Acacias, BONNET Edwige, Les Acacias, Propriété commune - communauté héréditaire, Part de cop. 24/3179-9-1, 1/2 de PPE 24/3179-9, 57/1000, 4.02 appart., Rue Gustave-Revilliod 5, 1227 Les Acacias.

■ 21.03.2012 - **GENÈVE-PLAINPALAIS (24)** - PJ 2759/0 - Prix: Fr. 400'000.-. Achat - Ancien(s): PARODI Alix, Vésénaz, depuis le 31.07.2001. - Nouveau(x): NICOLLET Sébastien, Corsier, PPE 24/1780-14, 20/1000, 6.01 appart., Avenue de Miremont 13, 1206 Genève.

■ 21.03.2012 - **THÔNEX (43)** - PJ 2762/0 - Prix: Fr. 890'000.-. Achat - Ancien(s): KOLLER Stéphane, Thônex, depuis le 24.05.2007. - Nouveau(x): MARCHINI Fabiola, Conches, MARCHINI Giuseppe, Conches, cop. 1/2 chacun, PPE 43/5839-5, 46/1000, 3.02 appart., balcon, Chemin du Curé-Desclouds 19, 21, 1226 Thônex.

■ 22.03.2012 - **GENÈVE-CITÉ (21)** - PJ 2768/0 - Prix: Fr. 3'175'000.-. Achat - Ancien(s): GERARD Dany, Hillsborough, depuis le 09.07.2003, HACCO GRIMBERG Sylvie, Rio de Janeiro, depuis le 09.07.2003. - Nouveau(x): LE QUAI SA, Genève, PPE 21/6982-11, 15.5/1000, 5.01 appart., loggia, rue du Rhône 114 1204 Genève.

■ 22.03.2012 - **BERNEX (7)** - PJ 2772/0. Jugement - Ancien(s): DESTEFANO Tania, Confignon, depuis le 29.11.2005. - Nouveau(x): DESTEFANO Ugo, Bernex, Part de cop. 7/8275-108-cop. 4/10 de PPE 7/8275-108, 124/1000, 4.02 appart., terrasse principale, terrasse chambre - L.a.: 1.08 cave - buanderie - 3.08 cave, Route de Pré-Marais 53, 1233 Bernex.

■ 22.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - PJ 2775/0 - Prix: Fr. 100.-. Achat - Ancien(s): SPC SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE FONCIER ET FINANCIER SA, Genève, depuis le 19.05.2011. - Nouveau(x): PROMOTIONS IMMOBILIERES GENEVOISES SA, Genève, Part de cop. 22/2563-44-10, 11/144, Part de cop. 22/2563-102 m2, Avec bât.: autre bât., C103, surface totale 110 m2 (sur plusieurs immeubles, sout.), Villereuse.

0544012-8. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Freymond Sylvain, de Saint-Cierges, à Saint-Julien-en-Genevois, F. But: vente de vélos à assistance électrique et vente de kits moteurs électriques par correspondance. Registre journalier No 4282 du 14.03.2012 / CH-660.0.544.012-8 / 06600392

■ **GIARDINO ITALIANO SA**, à Genève, rue des Grottes 13, 1201 Genève, CH-660-0670012-8. Nouvelle société anonyme. Statuts du 05.03.2012. But: exploitation de cafés-restaurants, principalement de spécialités italiennes ainsi qu'importation et exportation de produits alimentaires, de boissons et exploitation d'un service traiteur (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Mansi Vincenzo, d'Italie, à Vandœuvres, est administratrice unique avec signature individuelle. Procuration individuelle de Inzirillo Carmelo, d'Italie, à Moscou, RUS. Selon déclaration du 05.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. Registre journalier No 4284 du 14.03.2012 / CH-660.0.670.012-8 / 06600436

■ **mc2 investimmo sàrl**, à Jussy, chemin de Buffard 7, c/o Richard McAllister, 1254 Jussy, CH-660-0717012-2. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 09.03.2012. But: acquisition, vente, courtage et promotion de tous biens immobiliers, ainsi qu'offre de toutes prestations de conseils et services dans le domaine immobilier (piloteage, expertise, etc.) dans le respect des prescriptions de la LFAIE (cf. statuts pour but complet). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de

surface totale 110 m2 (sur plusieurs immeubles, sout.), Villereuse.

■ 22.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - PJ 2777/0 - Prix: Fr. 100.-. Achat - Ancien(s): PROMOTIONS IMMOBILIERES GENEVOISES SA, Genève, depuis le 22.03.2012. - Nouveau(x): PROMOTIONS IMMOBILIERES COLOGNY GENEVE SA, Genève, Part de cop. 22/2563-44-10, 11/144, Part de cop. 22/2563-44, 62/100000, B-F 22/2563, 102 m2, Avec bât.: autre bât., C103, surface totale 110 m2 (sur plusieurs immeubles, sout.), Villereuse.

■ 22.03.2012 - **GENÈVE-EAUX-VIVES (22)** - PJ 2779/0 - Prix: Fr. 100.-. Achat - Ancien(s): PROMOTIONS IMMOBILIERES COLOGNY GENEVE SA, Genève, depuis le 22.03.2012. - Nouveau(x): SPC SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE FONCIER ET FINANCIER SA, Genève, Part de cop. 22/2563-44-10, 11/144 de Part de cop. 22/2563-44, 62/100000 du B-F 22/2563, 102 m2, Avec bât.: autre bât., C103, surface totale 110 m2 (sur plusieurs immeubles, sout.), Villereuse.

■ 22.03.2012 - **VEYRIER (48)** - PJ 2780/0 - Prix: Fr. 11'100'000.-. Achat - Ancien(s): PROMOTIONS IMMOBILIERES GENEVOISES SA, Genève, depuis le 11.11.2011. - Nouveau(x): CREDIT SUISSE FUNDS AG, Zürich, DDP 48/15948, 3664 m2, Avec bât.: habitation, 5730, 149 m2, habitation, 5731, 133 m2, habitation, 5732, 133 m2, habitation, 5733, 149 m2, autre bât., 5747, surface totale 700 m2 (sout.), Chemin des Bücherons 10, 10A, 1234 Vessy.

REGISTRE DU COMMERCE

Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

La présente publication a un caractère informatif, seule la publication faite antérieurement dans la Feuille officielle suisse du commerce ayant valeur légale.

FOSC DU 16 MARS 2012, No 54.

RADIATIONS

■ **Fusco Déco**, à Carouge (GE), CH-660-0174006-9 (FOSC du 26.01.2006, p. 7/3213388). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4270 du 13.03.2012 / CH-660.0.174.006-9 / 06597812

■ **GrafStyl, Correia Miranda Sá**, à Meyrin, CH-660-1999009-9 (FOSC du 08.09.2009, p. 6/5236674). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4271 du 13.03.2012 / CH-660.1.999.009-9 / 06597814

■ **GREGOIRE Sébastien**, à Lancy, CH-660-1319007-0 (FOSC du 06.06.2007, p. 6/3961682). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4272 du 13.03.2012 / CH-660.1.319.007-0 / 06597816

■ **H. M. Farinha dos Santos Simoes**, à Genève, CH-660-6491008-9 (FOSC du 09.07.2008, p. 6/4565704). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé

au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4273 du 13.03.2012 / CH-660.6.491.008-9 / 06597818

■ **Kanagasabapathy**, à Genève, CH-660-1163010-9 (FOSC du 07.05.2010, p. 9/5622940). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4274 du 13.03.2012 / CH-660.1.163.010-9 / 06597820

■ **Monteleone**, à Genève, CH-660-0494007-7 (FOSC du 07.03.2007, p. 7/3816628). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4275 du 13.03.2012 / CH-660.0.494.007-7 / 06597822

■ **Torche Informatique et Vidéo**, à Meyrin, CH-660-1040991-5 (FOSC du 19.11.1991, p. 4956). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4277 du 13.03.2012 / CH-660.1.040.991-5 / 06597826

FOSC DU 19 MARS 2012, No 55.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **Bike Tentation Zeller**, à Vernier, chemin du Québec 12, 1214 Vernier, CH-660-0598012-2. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Zeller Jérémie, de et à Vernier. But: réparations et vente de cycles et d'accessoires mécaniques. Registre journalier No 4279 du 14.03.2012 / CH-660.0.598.012-2 / 06600282

■ **Centre de l'Oeil Chantepoulet OnO SA**, à Genève, rue de Chantepoulet 10, 1201 Genève, CH-660-0716012-0. Nouvelle société anonyme. Statuts du 09.03.2012. But: prévention, diagnostic et traitement des affections humaines, recherche, développement, fabrication et consulting en

relation avec l'ophtalmologie (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 10'000 actions de CHF 10, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Administration: Bovet Jean Jérôme Philippe, de Genève, à Satigny, président, Højabr Ghelitchi Amir Théodore, de France, à Genève, délégué, et Gard Georges André Laurent, de Bagnes, à Plan-les-Ouates, tous trois avec signature collective à deux. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. Registre journalier No 4280 du 14.03.2012 / CH-660.0.716.012-0 / 06600304

■ **DETECTIONS Sàrl**, à Bernex, chemin de la Léchaire 4, c/o Jean Pierre Bulliard, 1233 Bernex, CH-660-0723012-2. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 09.03.2012. But: détection de nuisibles (insectes) (cf. statuts pour but complet). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Les modalités de transfert des parts sociales dérogent à la loi selon les statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par lettre recommandée. Associés: Bulliard Jean Pierre, de Genève, à Bernex, et Bulliard Aurélia, de et à Genève, pour chacun 10 parts de CHF 1'000. Gérant: l'associé Bulliard Jean Pierre avec signature individuelle. Signature individuelle a été conférée à l'associé Bulliard Aurélia. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. Registre journalier No 4281 du 14.03.2012 / CH-660.0.723.012-2 / 06600370

■ **Ecobike, Freymond**, à Perly-Certoux, chemin des Eculets 3, 1258 Perly, CH-660-

publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit (courrier, fax ou e-mail). Associés: McAllister Richard, de Genève, à Jussy, pour 132 parts de CHF 100, et McAllister Yvette, de Genève, à Jussy, pour 68 parts de CHF 100. Gérant: l'associé McAllister Richard avec signature individuelle; l'autre associée n'exerce pas la signature sociale. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. Registre journalier No 4285 du 14.03.2012 / CH-660.0.717.012-2 / 06600458

■ **Rakotomalala Toavina S.W.I.N.G.**, à Bellevue, chemin de la Menuiserie 6, 1293 Bellevue, CH-660-0718012-3. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Rakotomalala Toavina, de France, F, à Bellevue. But: management de sportifs professionnels, gestion de programmes de communication liés aux sports de haut niveau, distribution de produits exclusifs issus de la compétition et pour la compétition. Registre journalier No 4286 du 14.03.2012 / CH-660.0.718.012-3 / 06600480

■ **Sabel Thiam - Health/Yoga**, à Confignon, route de Soral 39, 1232 Confignon, CH-660-0492012-5. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Thiam Sabel, de France, à Confignon. But: promotion de la santé et pratique de yoga. Registre journalier No 4287 du 14.03.2012 / CH-660.0.492.012-5 / 06600216

■ **VOLTAIQUE SA**, à Genève, boulevard Georges-Favon 19, c/o PM Audit Sàrl, 1204 Genève, CH-660-0720012-9. Nouvelle société anonyme. Statuts du 09.03.2012. But: toute activité liée à la technologie des énergies renouvelables, notamment la production, le développement, la diffusion et la pose de tous produits liés à l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, ainsi

(Suite page suivante)

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

que toute prestation de services et de conseil (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 54'500, divisé en 1'000 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: par écrit (lettre recommandée ou lettre ordinaire) ou par courriel. Administration: Zendagui Mohammed, du Maroc, à Thonon-les-Bains, F, président, et Immer Frank, de et à Lausanne, sont tous deux membres du conseil d'administration avec signature individuelle. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier No 4288 du 14.03.2012 / CH-660.0.720.012-9 / 06600238

MUTATIONS

■ **Airport Fashion SA**, au Grand-Saconnex, CH-660-0418009-8 (FOSC du 14.03.2012, p. 0/6593764). Procuration collective à deux a été conférée à Cathala-Fichant Sophie, de France, à Bons-en-Chablais, F, Hari Anne, de France, à Gex, F, et Lancoud Marc, de Confignon, à Bougy-Villars. Registre journalier No 4289 du 14.03.2012 / CH-660.0.418.009-8 / 06600260

■ **Altarius SA**, à Genève, CH-660-0534006-6 (FOSC du 04.05.2011, p. 0/6148068). Selon déclaration du 05.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. Anca Fiduciaire SA (CH-660-0773986-3) n'est plus organe de révision. Registre journalier No 4290 du 14.03.2012 / CH-660.0.534.006-6 / 06599788

■ **association Swiss WAQF SAHMEL-NOUR (ASWS)**, à Genève, CH-660-0192011-6 (FOSC du 09.02.2011, p. 6/6026350). Nouveau nom: **Association SAHMALNOUR Suisse (ASS)**. Nouveau but: impression, édition et distribution du Coran dans le monde dans toutes les langues; organisation, administration et contrôle juridique de l'activité SAHMAL-NOUR en Europe; élaboration d'un système de donation électronique qui permet d'atteindre le but de l'association d'une façon permanente et optimale. Statuts mo-

difiés le 25.01.2012. Alghamdi Mohamed Saeed et El Khereiji Osama Abdullah ne sont plus membres du comité; leurs pouvoirs sont radiés. Desboeufs Pascal, de et à Genève, est membre du comité, sans signature.

Registre journalier No 4291 du 14.03.2012 / CH-660.0.192.011-6 / 06599798

■ **Avocats Ador & Associés SA**, à Genève, CH-660-1741010-3 (FOSC du 21.07.2010, p. 7/5738322). Statuts modifiés le 13.10.2011 sur des points non soumis à publication.

Registre journalier No 4292 du 14.03.2012 / CH-660.1.741.010-3 / 06599810

■ **Bal Haness Sàrl**, à Genève, CH-660-0060005-7 (FOSC du 10.08.2009, p. 9/5188382). Perrin Rémy n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés.

Registre journalier No 4293 du 14.03.2012 / CH-660.0.060.005-7 / 06599812

■ **BALDERTON Fertilisers SA**, à Chêne-Bougeries, CH-660-1451002-5 (FOSC du 03.02.2012, p. 0/6533220). La procuration de Gudrun Nagel et Von Bitter Joachim est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Laszlo Csaba, de Hongrie, à Collonge-Bellerive.

Registre journalier No 4294 du 14.03.2012 / CH-660.1.451.002-5 / 06599814

■ **Banque Bénédict Hentsch & Cie SA**, à Genève, CH-660-9491004-0 (FOSC du 24.02.2012, p. 0/6567894). Chiabudini Enrico, jusqu'ici directeur, et Pennone Grégoire, jusqu'ici secrétaire général, continuent à signer collectivement à deux. Registre journalier No 4295 du 14.03.2012 / CH-660.9.491.004-0 / 06600278

■ **BDSA SA**, à Genève, CH-660-6660008-7 (FOSC du 28.07.2010, p. 8/5748886). Nouveau but: acquisition, administration et gestion de participations et investissements dans toutes sociétés et entreprises, à l'exclusion de toutes opérations prohibées par la LFAIE (cf. statuts pour but complet) Statuts modifiés le 09.03.2012. Registre journalier No 4296 du 14.03.2012 / CH-660.6.660.008-7 / 06600280

■ **BEAU LAWYERS SA**, à Genève, CH-660-1655011-4 (FOSC du 27.09.2011, p. 0/

6351316). La procuration de Baudin Virginie est radiée.

Registre journalier No 4297 du 14.03.2012 / CH-660.1.655.011-4 / 06600284

■ **Besiana Montage Sàrl**, précédemment à Nyon, CH-550-1045560-6 (FOSC du 27.10.2010, p. 15/5870356). Nouveau siège: Genève, rue Lamartine 24, 1203 Genève. Statuts modifiés en dernier lieu le 07.03.2012. Les associés-gérants Haliti Sahit, jusqu'ici président, et Zeneli Skender, nommé président, continuent de signer individuellement.

Registre journalier No 4278 du 14.03.2012 / CH-550.1.045.560-6 / 06600214

■ **BIKE SERVICE Sàrl**, à Genève, CH-660-0587012-7 (FOSC du 05.03.2012, p. 0). L'inscription No 3426 du 29.02.2012 (FOSC du 05.03.2012) est modifiée comme suit: Communication aux associés: par lettre recommandée ou par courriel (et non pas par courrier).

Registre journalier No 4298 du 14.03.2012 / CH-660.0.587.012-7 / 06600286

■ **bioMérieux (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-0144987-0 (FOSC du 20.12.2011, p. 0/6467852). Fusion: reprise des actifs et passifs de Argene Sàrl, à Bienne (CH-036-4045210-8), selon contrat de fusion du 10.02.2012 et bilan au 31.12.2011, présentant des actifs de CHF 244'556.15, des passifs envers les tiers de CHF 87'208.50, soit un actif net de CHF 157'347.65. La société représentante détenant l'ensemble des parts de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Registre journalier No 4299 du 14.03.2012 / CH-660.0.144.987-0 / 06600288

■ **Blanchisserie des Epinettes SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0010951-1 (FOSC du 22.09.2011, p. 0/6345016). Fort Jean-Marc n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Bonin Alain, de France, à Boutigny, F, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle.

Registre journalier No 4300 du 14.03.2012 / CH-660.0.010.951-1 / 06600290

■ **CANELE SA**, à Genève, CH-660-2982009-4 (FOSC du 18.05.2010, p. 9/

5637108). Nouveau but: location, achat et vente de biens immobiliers dans les limites de la LFAIE (cf. statuts pour but complet). Statuts modifiés le 28.02.2012.

Registre journalier No 4301 du 14.03.2012 / CH-660.2.982.009-4 / 06600292

■ **CTS, Crypto Telecommunication Security SA**, à Genève, CH-660-0916003-1 (FOSC du 27.09.2011, p. 0/6351330). Conversion des 855'113 actions de CHF 1, jusqu'ici au porteur, en actions nominatives, liées selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions porté de CHF 855'113 à CHF 930'132 par l'émission de 75'019 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 930'132, entièrement libéré, divisé en 930'132 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 05.03.2012.

Registre journalier No 4302 du 14.03.2012 / CH-660.0.916.003-1 / 06600294

■ **Exploitation Café Papon Sàrl**, à Genève, CH-660-1080005-6 (FOSC du 09.11.2011, p. 0/6408632). Merminod Pierre n'est plus associé; sa part de CHF 1'000 a été cédée à l'associé-gérant Bernerd Christophe qui possède désormais 8 parts de CHF 1'000.

Registre journalier No 4303 du 14.03.2012 / CH-660.1.080.005-6 / 06600296

■ **FACELLA SA**, à Vernier, CH-660-1948002-2 (FOSC du 08.07.2011, p. 0/6246274). Kriesi Frédéric n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 4304 du 14.03.2012 / CH-660.1.948.002-2 / 06600298

■ **FDR CAPITAL SA**, précédemment à Morges, CH-550-1104593-7 (FOSC du 24.01.2012, p. 0/6518196). Nouveau siège: Genève, rue du Rhône 14, 1204 Genève. Statuts originaux du 23.12.2011 et modifiés le 07.03.2012.

Registre journalier No 4283 du 14.03.2012 / CH-550.1.104.593-7 / 06600414

■ **Fiduciaire Kredo Sàrl**, à Genève, CH-660-6409008-6 (FOSC du 30.06.2011, p. 0/6230288). Bopp-Billon Bernadette est maintenant domiciliée à Plan-les-Ouates. Nouvelle gérante: Cremasco Naomi, de

Versoix, à Chêne-Bougeries, avec signature collective à deux.

Registre journalier No 4305 du 14.03.2012 / CH-660.6.409.008-6 / 06600300

■ **FISYSTEMS Sàrl**, à Genève, CH-660-0714005-7 (FOSC du 18.01.2011, p. 8/5990184). Nouvelle adresse: rue Neuve-du-Molard 8, 1204 Genève. Registre journalier No 4306 du 14.03.2012 / CH-660.0.714.005-7 / 06600302

■ **Fondation de la Commune de Bardonnex pour le Logement**, à Bardonnex, CH-660-0674990-8 (FOSC du 19.03.2010, p. 8/5548882). Bailat Philippe, Fürer Anne et Gendre Pierre ne sont plus membres du conseil d'administration; leurs pouvoirs sont radiés. La membre Guex-Crosier Béatrice, nommée présidente, signe désormais collectivement à deux sans autre restriction. Les membres Walder Alain, jusqu'ici président, et Micheli Kristof Inès, jusqu'ici vice-présidente, signent désormais collectivement à deux, avec la présidente ou le vice-président. Rana-Zolana Ginior, de et à Bardonnex, est membre et vice-président du conseil d'administration avec signature collective à deux. Barbey Pierre, de Chêne-Bourg, à Bardonnex, et Sauty Olivier, de Versoix, à Bardonnex, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux, avec la présidente ou le vice-président.

Registre journalier No 4307 du 14.03.2012 / CH-660.0.674.990-8 / 06600306

■ **Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales**, à Genève, CH-660-0123993-1 (FOSC du 23.12.2011, p. 0/6474754). Etemad Nouchine n'est plus membre du conseil. Arango Noah, de Genève, à Versoix, est membre du conseil sans signature sociale. Registre journalier No 4308 du 14.03.2012 / CH-660.0.123.993-1 / 06600308

■ **Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND)**, à Genève, CH-660-1517003-1 (FOSC du 10.02.2012, p. 0/6545396). Les pouvoirs de Clemens Herbert James sont radiés. Camus Daniel Robert, de France, à Paris, F, et Ganten

(Suite page suivante)

AVIS DE DÉCÈS

Avis de décès parvenus à la direction cantonale de l'état civil du 21 au 26 mars 2012. Cette liste peut également être consultée sur Internet: <http://www.geneve.ch/etatcivil/deces>

NOM Prénom/s, date de naissance, origine, état civil, domicile, date et lieu du décès

AMBÜHL Heinz Andreas, né le 14.10.1918, Suisse (GE), veuf, Russin (GE), chemin de la Croix-de-Plomb 27, décédé le 27.2.2012 à Thônex (GE)

BANCHET Georges André, né le 4.6.1944, Suisse (GE), célibataire, Onex (GE), avenue des Grandes-Communes 62 bis, décédé le 20.2.2012 à Onex (GE)

BASTIANPILLAI, née SAVERIMUTHU Anne Juliet, née le 12.4.1932, Sri Lanka, mariée, Jaffna, Sri Lanka, décédée le 21.6.2011 à Jaffna, Sri Lanka

BERNARD Serge, né le 12.9.1940, Suisse (VD), veuf, Etoy (VD), décédé le 28.2.2012 à Genève

BETTINI, née STEGMAIER Laura Jean, née le 30.10.1952, Suisse (TI), mariée, Genève, rue du Môle 4, décédée le 27.2.2012 à Genève

BOISSET, née GAUDIN Jeanne Estelle, née le 4.3.1921, France, veuve,

rue Jacques-Grosselin 14, décédée le 18.2.2012 à Carouge (GE)

BOUJON François Robert, né le 30.7.1928, Suisse (GE), marié, avenue de Saint-Paul 9, décédé le 22.3.2012 à Pregny-Chambésy (GE)

CASTELLI Umberto, né le 7.5.1947, Suisse (GE), célibataire, Chêne-Bourg (GE), rue François-Perréard 21, décédé le 28.2.2012 à Genève

CHRISTEN BUCHANAN, née KOUZOUBACHIAN Esther, née le 21.1.1935, Suisse (GE), mariée, rue du Grand-Bay 16, décédée le 20.3.2012 à Genève

COX, née MITCHELL Margaret McBeth, née le 9.12.1929, Royaume-Uni, veuve, Torrevieja (Alicante/Espagne), décédée le 20.2.2012 à Genève

FRACHEBOUD, née KELLER Anna Paula, née le 15.2.1922, Suisse (FR), veuve, Thônex (GE), avenue Adrien-Jeandin 18, décédée le 28.2.2012 à Genève

GOMES José, né le 20.10.1953, Portugal, marié, Genève, Cité Villars 22, décédé le 14.2.2012 à Genève

ISOZ Jean Marc Edmond, né le 18.6.1936, Suisse (GE), divorcé, avenue Adrien-Jeandin 16, décédé le 16.3.2012 à Meyrin (GE)

KALTENRIEDER, née ANDREY Regina, née le 18.3.1935, Suisse (FR), veuve, Prilly (VD), décédée le 21.3.2012 à Genève

LEGORATTO Gianfranco, né le 17.8.1933, Suisse (GE), marié, Genève, rue Liotard 43, décédé le 23.2.2012 à Collonge-Bellerive (GE)

LOOSER Max Josef, né le 14.10.1925, Suisse (GE), marié, avenue du Bouchet 10, décédé le 17.3.2012 à Meyrin (GE)

MAGNIN René, né le 17.7.1918, Suisse (GE), marié, rue Jacques-Grosselin 14, décédé le 17.2.2012 à Carouge (GE)

MODRONJA Idriz, né le 8.5.1952, Suisse (GE), marié, boulevard James-Fazy 12, décédé le 25.3.2012 à Genève

MOERMAN Joseph Gaspard Georges César Eugène Stanislas, né le 2.3.1920, Belgique, célibataire, Genève, avenue Trembley 12, c/o Résidence Trembley, décédé le 28.2.2012 à Genève

MOUNIR Fernande Denise, née le 24.11.1918, Suisse (ZH), divorcée, avenue Jacob-Daniel-Maillard 7, décédée le 19.3.2012 à Meyrin (GE)

PECORINI Thérèse Marie Jane, née le 15.4.1923, Suisse (GE), divorcée, Genève, Cité Vieusseux 4, décédée le 11.2.2012 à Genève

PEILLEX Gilbert Marcel, né le 15.4.1936, France, marié, chemin des Semailles 4 bis, décédé le 22.3.2012 à Genève

PERRIG, née GITTA Marguerite Gilberte Alice, née le 7.3.1918, Suisse (GE), veuve, Genève, avenue Trembley 12, c/o M.R.P.S, décédée le 29.2.2012 à Genève

PIGUET, née KANE Penda, née le 25.10.1957, Suisse (VD), mariée, avenue des Communes-Réunies 84, décédée le 17.3.2012 à Collonge-Bellerives (GE)

PIN Antonio, né le 16.10.1949, Espagne, divorcé, avenue du Petit-Lancy 29, décédé le 11.1.2012 à Lancy (GE)

PITTET Victor Auguste, né le 26.2.1928, Suisse (VD), veuf, promenade des Champs-Fréchets 8, décédé le 18.3.2012 à Meyrin (GE)

POCHON, née JAMIN Georgette Aline, née le 10.6.1931, Suisse (GE), veuve, avenue Trembley 12, décédée le 20.3.2012 à Genève

PORTNER André Roger, né le 13.4.1933, Suisse (BE), veuf, Le Grand-Saconnex (GE), chemin François-Lehmann 4, décédé le 25.2.2012 à Genève

RAHMAN Abdul, né le 22.5.1945, Suisse (GE), divorcé, avenue du Lignon 5, décédé le 22.3.2012 à Vernier (GE)

ROBERT, née STREIFF Meta, née le 23.9.1914, Suisse (NE), veuve, Genève, avenue Trembley 12, c/o Maison de retraite, décédée le 26.2.2012 à Genève

ROHRBASSER Jules Bernard, né le 11.1.1933, Suisse (FR), marié, Genève, Cité Vieusseux 15, décédé le 29.2.2012 à Genève

SCHINDLER, née LACHERET Elisabeth Yvonne, née le 15.7.1914, Suisse (GE), veuve, chemin du Pré-du-Couvent 3A, c/o Résidence de la Gradelle, décédée le 20.3.2012 à Thônex (GE)

SCHNEUWLY Jean Albert, né le 9.10.1924, Suisse (GE), veuf,

Lancy (GE), chemin des Mouilles 3, c/o EMS Les Mouilles, décédé le 29.2.2012 à Lancy (GE)

SCHWEIZER NOBLE, née SCHWEIZER Esther Martha, née le 18.5.1943, Suisse (BE), mariée, Carouge (GE), rue de la Fontenette 31, décédée le 26.2.2012 à Carouge (GE)

SEMERARO, née PARENTE Annunziata, née le 28.4.1938, Italie, mariée, route du Grand-Lancy 100 bis, décédée le 14.3.2012 à Genève

TURIN Rémy Jacques, né le 10.8.1933, Suisse (GE), marié, Carouge (GE), rue Jacques-Grosselin 14, c/o Résidence Les Pervenches, décédé le 28.2.2012 à Carouge (GE)

TURNER Hubert Baldwin, né le 27.8.1927, Royaume-Uni, marié, Prévessin-Moëns (Ain/France), décédé le 16.3.2012 à Meyrin (GE)

VERSTRACHTEN André Marguerite, née le 13.12.1945, France, divorcée, Genève, rue de Moillebeau 33, décédée le 26.2.2012 à Genève

VINCENT Georgette Cécile, née le 5.8.1919, Suisse (GE), célibataire, rue Jacques-Dalphin 34, c/o EMS La Provvidenza, décédée le 14.3.2012 à Carouge (GE)

WILLEMIN Mireille Edmée, née le 7.1.1929, Suisse (GE), célibataire, Genève, rue des Chaudronniers 3, c/o Tribunal tutélaire, décédée le 25.2.2012 à Genève

WINTERHALTER Henri Philippe, né le 20.4.1920, Suisse (GE), célibataire, Chêne-Bourg (GE), avenue de Thônex 10, décédé le 11.2.2012 à Chêne-Bourg (GE)

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

Detlev, d'Allemagne, à Berlin, D, sont membres du conseil avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4309 du 14.03.2012 / CH-660.1.517.003-1 / 06600310

■ **FRILAB SA**, à Genève, CH-217-0135013-6 (FOSC du 10.11.2010, p. 8/5889680). Grave Jean-Pierre n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Bellegarde Philippe, de France, à Casablanca, MAR, président, et Charles Joëlle, lesquels signent individuellement.
Registre journalier No 4310 du 14.03.2012 / CH-217.0.135.013-6 / 06600312

■ **Gemint SA**, à Genève, CH-660-0340980-8 (FOSC du 01.09.1988, p. 3606). Wyss-Chodat Pierre n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Kiss-Borlase Egon, jusqu'ici président, reste seul administrateur et signe désormais individuellement. Adresse actuelle: route de Florissant 4, c/o E. Kiss-Borlase, Bureau Fiduciaire SA, 1206 Genève.
Registre journalier No 4311 du 14.03.2012 / CH-660.0.340.980-8 / 06600314

■ **Gilles Françon**, à Vernier, CH-660-3338011-2 (FOSC du 12.01.2012, p. 0/6501796). Françon Gilles est maintenant domicilié à Prévessin-Moëns, F. Nouvelle adresse: avenue Louis-Pictet 9, 1214 Vernier.
Registre journalier No 4312 du 14.03.2012 / CH-660.3.338.011-2 / 06600316

■ **Global Commodities Group Sàrl**, à Genève, CH-660-0681009-7 (FOSC du 10.09.2010, p. 7/5807362). Osborne Andrew Clive n'est plus associé ni gérant, et le gérant Dunsterville James Francis n'est plus associé; les pouvoirs du premier sont radiés et leurs 200 parts respectives de CHF 100 ont été cédées à EURO-MONEY INSTITUTIONAL INVESTOR (VENTURES) LIMITED, à Londres, GB, nouvelle associée pour 200 parts de CHF 100. Nouveau gérant: Hunt Paul, de Grande-Bretagne, à Londres, GB, avec signature individuelle.
Registre journalier No 4313 du 14.03.2012 / CH-660.0.681.009-7 / 06600318

■ **Gulf Petrochem SA**, à Genève, CH-660-3383011-7 (FOSC du 16.12.2011, p. 0/6463950). Nouveau siège: Meyrin, route de Pré-Bois 29, 1217 Meyrin. Statuts modifiés le 09.03.2012.
Registre journalier No 4314 du 14.03.2012 / CH-660.3.383.011-7 / 06600320

■ **Har production SA**, à Troinex, CH-660-0472980-4 (FOSC du 01.11.1983, p. 3759). Communication aux actionnaires: pour les actions nominatives, par écrit ou par courriel, pour les actions au porteur par Feuille Officielle Suisse du Commerce ou par écrit ou courriel aux actionnaires dont le nom et l'adresse sont connus. Nouveaux statuts du 09.03.2012. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.
Registre journalier No 4315 du 14.03.2012 / CH-660.0.472.980-4 / 06600322

■ **HASNAOUI SA**, à Genève, CH-660-3456011-3 (FOSC du 02.02.2012, p. 0/6531568). Torrent Jacques n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Loïal Jean-Paul, de Genève, à Lancy, est administrateur unique avec signature individuelle.
Registre journalier No 4316 du 14.03.2012 / CH-660.3.456.011-3 / 06600368

■ **Huntraders Sàrl**, à Genève, CH-660-7415008-4 (FOSC du 26.11.2008, p. 9/4750612). Bleich Richard n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés.
Registre journalier No 4317 du 14.03.2012 / CH-660.7.415.008-4 / 06600372

■ **Jokka Developments Sàrl**, à Carouge (GE), CH-660-1100004-8 (FOSC du 24.11.2010, p. 8/5909072). Les pouvoirs de Héritier Gérard sont radiés.
Registre journalier No 4318 du 14.03.2012 / CH-660.1.100.004-8 / 06600374

■ **Lavopital SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0766992-3 (FOSC du 07.02.2011, p. 8/6022038). Fort Jean-Marc n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Bonin Alain, de France, à Boutigny, F, est administrateur unique avec signature individuelle.
Registre journalier No 4319 du 14.03.2012 / CH-660.0.766.992-3 / 06600376

■ **Lombard, Odier & Cie**, à Genève, CH-660-0001883-4, société en commandites (FOSC du 06.02.2012, p. 0/6535720). Caye Arthur n'est plus associé indéfiniment

responsable; ses pouvoirs sont radiés. La procuration de Groothaert Marc, Cornu Philippe, Le Louët Delphine, Lhôte Bertrand, Wagnières Bernard, Baumgartner Hervé, Hullo Pouyat Marie-Christine, Lancoud Cédric, Lee Wang Ju-Young, Luyet Luc, Montagne Elisabeth, Puder Oren-Olivier, Rico Slotkus Danute, Robas Marina, Von Albertini Marie-Anne, Gfeller Anaïs, Mehanni Abdelkrim, Provot Ivanov Marie-France, Schuler Martha, Strebel Danièle et Zanzi Andrea est radiée. Pittet Denis est maintenant domicilié à Onex. Procuration collective à deux, limitée à l'établissement principal a été conférée à Bays Christophe, de Siviriez, à Carouge (GE), sous-directeur. Berdat Dimitri, de Courroux, à Arzier, sous-directeur, Pozzi-Wittmer Astrid, d'Agno, à Corsier (GE), sous-directrice, Roduit Vincent, de Fully, à Nendaz, sous-directeur, Beck Vincent, de France, à Genève, Gaio Sandra, d'Italie, à Thônex, Leuba Frédéric, de et à Genève, Luy Maria Teresa, d'Italie, à Givisiez, Raval Carole, d'Alle, à Genève, et Vowels Naomi, d'Australie, à Genève.
Registre journalier No 4320 du 14.03.2012 / CH-660.0.001.883-4 / 06600378

■ **MAGNIN paroisse SA**, à Thônex, CH-660-0364986-2 (FOSC du 09.02.2011, p. 7/6026442). Magnin Aline n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. De Mitri Alain, de Carouge, à Meyrin, est administrateur unique avec signature individuelle.
Registre journalier No 4321 du 14.03.2012 / CH-660.0.364.986-2 / 06600380

■ **Maska SA**, à Genève, CH-660-0183975-3 (FOSC du 16.12.2011, p. 0/6463908). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 13.03.2012. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Maska SA, en liquidation**. Liquidateur: Erard Pascal et Gillioz André, jusqu'ici administrateurs, lesquels continuent à signer individuellement.
Registre journalier No 4322 du 14.03.2012 / CH-660.0.183.975-3 / 06600382

■ **MONT BLANC MINING SA**, à Genève, CH-660-2119009-6 (FOSC du 23.09.2009, p. 9/5260884). Bolduc Carl et Cuguen Frédéric ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Hananel Eskenazi Erol, d'Espagne, à Chêne-Bougeries, est administrateur unique avec signature individuelle.
Registre journalier No 4323 du 14.03.2012 / CH-660.2.119.009-6 / 06600384

■ **Multicuiers SA**, à Meyrin, CH-660-0037953-3 (FOSC du 17.03.2011, p. 0/6080484). Signature collective à deux a été conférée à Pasche Bertrand, d'Oron-la-Ville, à Confignon, directeur.
Registre journalier No 4324 du 14.03.2012 / CH-660.0.037.953-3 / 06600386

■ **Newton Group SA**, à Genève, CH-660-1063011-1 (FOSC du 27.02.2012, p. 0/6570048). L'inscription No 3078 du 22.02.2012 est rectifiée en ce sens qu'une procuration collective à deux a été conférée à Bucovineanu-Celestino Josephine (et non pas Bucovineanu-Celestino Josephine).
Registre journalier No 4325 du 14.03.2012 / CH-660.1.063.011-1 / 06600388

■ **Organisation, Gestion, Administration RTD SA**, à Genève, CH-660-0263998-4 (FOSC du 07.07.2009, p. 13/5119034). Administration: Arnold Claude, nommé président, Barroso Joaquim, du Portugal, à Thônex, et Müller Stefan, de Löhningen, à Lancy, tous trois avec signature collective à deux; les pouvoirs d'Arnold Claude sont modifiés en ce sens.
Registre journalier No 4326 du 14.03.2012 / CH-660.0.263.998-4 / 06600390

■ **PEG SA**, à Genève, CH-660-0044959-5 (FOSC du 06.03.2012, p. 0/6582188). La procuration de Genthon Louis est radiée.
Registre journalier No 4327 du 14.03.2012 / CH-660.0.044.959-5 / 06600394

■ **PERNOD RICARD SWISS SA**, à Carouge (GE), CH-660-0294976-2 (FOSC du 26.01.2010, p. 10/5461030). Prot Mathieu, de France, à Paris, F, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4328 du 14.03.2012 / CH-660.0.294.976-2 / 06600396

■ **Polisgroup SA**, à Genève, CH-514-3028135-4 (FOSC du 02.03.2012, p. 0/6577876). Nouvelle raison sociale: **TRUSTALP SA**. Nouveau but: direction, acquisition, administration, prise de participations, conseil d'entreprises, dans le domaine économique, financier, commer-

cial, industriel et de la recherche, tant en Suisse qu'à l'étranger (cf. statuts pour but complet). Conversion des 250 actions de CHF 1'000, jusqu'ici nominatives, liées selon statuts, en actions au porteur. Capital-actions: CHF 250'000, entièrement libéré, divisé en 250 actions de CHF 1'000, au porteur. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 09.03.2012.
Registre journalier No 4329 du 14.03.2012 / CH-514.3.028.135-4 / 06600398

■ **POUR QUI POUR QUOI SERVICES, Morais da Costa & Borca**, à Genève, CH-660-2023009-1 (FOSC du 07.06.2011, p. 0/6195664). Nouvelle adresse: rue Hugo-De-Senger 3, 1205 Genève.
Registre journalier No 4330 du 14.03.2012 / CH-660.2.023.009-1 / 06600400

■ **Prana Properties SA**, à Genève, CH-660-1172011-5 (FOSC du 23.02.2012, p. 0/6565856). Augmentation ordinaire du capital-actions porté de CHF 100'000 à CHF 500'000 par l'émission de 400 actions de CHF 1'000, au porteur. Capital-actions: CHF 500'000, entièrement libéré, divisé en 500 actions de CHF 1'000, au porteur. Statuts modifiés le 05.03.2012.
Registre journalier No 4331 du 14.03.2012 / CH-660.1.172.011-5 / 06600402

■ **Renault-Nissan Global Management SA**, à Genève, CH-660-2777006-8 (FOSC du 12.08.2011, p. 0/6293806). Lacabane Daniel, de France, à Paris, F, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4332 du 14.03.2012 / CH-660.2.777.006-8 / 06600404

■ **SI Avenue Eugène Lance 48 SA**, à Genève, CH-660-0331973-9 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478970). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4333 du 14.03.2012 / CH-660.0.331.973-9 / 06600406

■ **SI La Perle SA**, à Genève, CH-660-0119956-5 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481272). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4334 du 14.03.2012 / CH-660.0.119.956-5 / 06600408

■ **SI Le Diamant SA**, à Genève, CH-660-0118956-3 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5483690). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4335 du 14.03.2012 / CH-660.0.118.956-3 / 06600410

■ **SI Place de la Fusterie 16 SA**, à Genève, CH-660-0024961-2 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5483692). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4336 du 14.03.2012 / CH-660.0.024.961-2 / 06600412

■ **SI Résidence de la Tourelle 1 SA**, à Genève, CH-660-0248962-6 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478972). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4337 du 14.03.2012 / CH-660.0.248.962-6 / 06600416

■ **SI Résidence de la Tourelle 2 SA**, à Genève, CH-660-0249962-0 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478974). Koch Jörg n'est

plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4338 du 14.03.2012 / CH-660.0.249.962-0 / 06600418

■ **SI Résidence de la Tourelle 22 SA**, à Genève, CH-660-0263962-5 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5483694). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4339 du 14.03.2012 / CH-660.0.263.962-5 / 06600420

■ **SI Résidence de la Tourelle 3 SA**, à Genève, CH-660-0250962-0 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478976). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4340 du 14.03.2012 / CH-660.0.250.962-0 / 06600422

■ **SI Résidence de la Tourelle 30 SA**, à Genève, CH-660-0267962-9 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478978). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4341 du 14.03.2012 / CH-660.0.267.962-9 / 06600424

■ **SI Résidence de la Tourelle 31 SA**, à Genève, CH-660-0268962-3 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5483696). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4342 du 14.03.2012 / CH-660.0.268.962-3 / 06600426

■ **SI Résidence de la Tourelle 32 SA**, à Genève, CH-660-0269962-8 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478980). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant

domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4343 du 14.03.2012 / CH-660.0.269.962-8 / 06600428

■ **SI Résidence de la Tourelle 33 SA**, à Genève, CH-660-0270962-7 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482708). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4344 du 14.03.2012 / CH-660.0.270.962-7 / 06600430

■ **SI Résidence de la Tourelle 34 SA**, à Genève, CH-660-0271962-5 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478982). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4345 du 14.03.2012 / CH-660.0.271.962-5 / 06600432

■ **SI Résidence de la Tourelle 35 SA**, à Genève, CH-660-0272962-6 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481278). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4346 du 14.03.2012 / CH-660.0.272.962-6 / 06600434

■ **SI Résidence de la Tourelle 4 SA**, à Genève, CH-660-0251962-1 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482710). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4347 du 14.03.2012 / CH-660.0.251.962-1 / 06600438

■ **SI Résidence de la Tourelle 5 SA**, à Genève, CH-660-0252962-9 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478984). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant

(Suite page suivante)

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4348 du 14.03.2012 / CH-660.0.252.962-9 / 06600440

■ **SI Résidence de la Tourelle 6 SA**, à Genève, CH-660-0253962-3 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5878986). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4349 du 14.03.2012 / CH-660.0.253.962-3 / 06600442

■ **SI Résidence de la Tourelle 7 SA**, à Genève, CH-660-0254962-8 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478988). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4350 du 14.03.2012 / CH-660.0.254.962-8 / 06600444

■ **SI Résidence de la Tourelle 8 SA**, à Genève, CH-660-0255962-4 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478988). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4351 du 14.03.2012 / CH-660.0.255.962-4 / 06600446

■ **SI Servette-Parc A SA**, à Genève, CH-660-0191959-1 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478994). Koch Jörg n’est plus administra-teur; ses pouvoirs sont radiés. L’adminis-trateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4352 du 14.03.2012 / CH-660.0.191.959-1 / 06600448

■ **SI Servette-Parc D SA**, à Genève, CH-660-0048962-4 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478996). Koch Jörg n’est plus administra-teur; ses pouvoirs sont radiés. L’adminis-trateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4353 du 14.03.2012 / CH-660.0.048.962-4 / 06600450

■ **SI Silvor bis SA**, à Genève, CH-660-0097957-9 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481280). Koch Jörg n’est plus administra-teur; ses pouvoirs sont radiés. L’adminis-trateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4354 du 14.03.2012 / CH-660.0.097.957-9 / 06600452

■ **SI Silvor quater SA**, à Genève, CH-660-0099957-3 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481282). Koch Jörg n’est plus administra-teur; ses pouvoirs sont radiés. L’adminis-trateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d’adminis-tration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4355 du 14.03.2012 / CH-660.0.099.957-3 / 06600454

■ **SI Silvor ter SA**, à Genève, CH-660-0098957-0 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482712). Koch Jörg n’est plus administra-teur; ses pouvoirs sont radiés. L’adminis-

(Suite page suivante)

LÉGISLATION

Loi modifiant la loi d’application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (10816)

H 1 05

du 22 mars 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi d’application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, est modifiée comme suit :

Section 3 du Chapitre II Stationnement à usage public des véhicules (nouvelle, la section 3 ancienne devenant la section 4 comprenant l’art. 8)

Art. 7 Principes (nouveau, l’art. 7 ancien devenant l’art. 7C)

¹ Afin d’assurer une accessibilité optimale sur le territoire cantonal, en complémentarité avec les transports publics, la mobilité douce, et en tenant compte de l’offre à usage privé en matière de stationnement, le stationnement à usage public est organisé de manière à répondre aux besoins propres des divers types d’usagers.

² Le Conseil d’Etat établit un plan directeur du stationnement qui détermine son évolution pour une période pluriannuelle. Le plan directeur du stationnement ou ses modifications sont présentés, avant leur adoption par le Conseil d’Etat, dans un rapport soumis au Grand Conseil qui peut formuler ses recommandations par voie de résolution dans un délai de 3 mois.

³ Sur la base du plan directeur du stationnement, le Conseil d’Etat établit un plan d’actions, pour une période quadriennale. Son adoption suit la procédure telle que visée à l’alinéa 2 du présent article. Il est revu au début de chaque législature.

⁴ Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs du plan directeur du stationnement, notamment la récupération d’espaces publics, le département veille à l’application du principe de compensation tel que défini à l’article 7B.

Art. 7A Plan directeur du stationnement (nouveau, l’art. 7A ancien devenant l’art. 7D)

¹ Le plan directeur du stationnement a pour objectifs généraux l’organisation du stationnement à usage public pour une meilleure qualité de vie dans les espaces publics, le respect de l’environnement et la promotion de l’économie. Il vise à améliorer les possibilités de stationnement des habitants, à maîtriser le stationnement pendulaire et à garantir l’accessibilité aux services, aux commerces et aux activités de loisirs pour les visiteurs, les clients et le transport professionnel.

² Le plan d’actions recense l’offre à usage public, analyse la demande, évalue les besoins et contient des mesures pour y répondre. Le département assure et tient à jour le recensement de l’offre à usage public.

³ On entend par offre à usage public l’offre en matière de stationnement public et privé ouvert au public.

Art. 7B Gestion de la compensation (nouveau)

¹ Tout en tenant compte de la structure et du contexte géographique du quartier, de l’offre en matière de stationnement privé, ainsi que des possibilités de mutualisation et d’adaptation de la typologie des places de stationnement, le département veille à l’application du principe de compensation, notamment afin de récupérer de l’espace public à d’autres usages urbains que le stationnement, sous ses deux formes :

- a) lors de la création d’un parking en ouvrage à usage public, la récupération d’espaces publics s’opère en supprimant un nombre équivalent de places à usage public sur voirie;
- b) lors de projets urbains supprimant des places à usage public sur voirie, celles-ci font l’objet d’une compensation pour un nombre équivalent, le cas échéant dans un parking en ouvrage à usage public. A titre exceptionnel, il est possible de compenser jusqu’à 20% des places par des stationnements destinés aux véhicules deux-roues motorisés.

² Le principe de compensation est appliqué de manière impérative dans les zones denses du canton de Genève. Le Conseil d’Etat définit le périmètre des zones denses.

³ L’offre de référence de stationnement à usage public pour les zones denses est celle de 2011.

⁴ La compensation s’effectue dans le périmètre d’influence concerné, si possible à moins de 500 mètres de rayon, mais au maximum à 750 mètres.

⁵ La compensation intervient dans la mesure du possible de manière simultanée. A défaut, il en est tenu compte ultérieurement sur la base du recensement visé à l’article 7A, alinéa 2.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d’avis officielle.

Le Conseil d’Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-deux mars deux mille douze sous le sceau de la République et les signatures du président et du membre du bureau du Grand Conseil.

Pierre LOSIO
Président du Grand Conseil

Antoine BARDE
Membre du bureau du Grand Conseil

LE CONSEIL D’ÉTAT

arrête :

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d’avis officielle.

Le délai de référendum expire le 9 mai 2012.

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d’avis officielle.

Genève, le 28 mars 2012.

Certifié conforme

La chancelière d’Etat : Anja WYDEN GUELPA

Loi ouvrant une subvention d’investissement de 150 000 000 F pour la construction du dépôt « En Chardon » au profit des Transports publics genevois (10834)

du 22 mars 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I Crédit d’investissement

Art. 1 Crédit d’investissement

Un crédit global fixe de 150 000 000 F (y compris taxes et renchérissement) est ouvert au Conseil d’Etat au titre d’indemnité d’investissement pour la construction du dépôt « En Chardon » au profit des Transports publics genevois (ci-après : TPG).

Art. 2 Budget d’investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d’investissement dès 2011 sous la politique publique J – Mobilité (rubrique 06.03.50.00-56.41.00.00)

² L’exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d’un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subventions d’investissement accordées et attendues

¹ Les subventions d’investissement accordées dans le cadre de ce crédit au titre d’indemnité d’investissement s’élèvent à 150 000 000 F.

² Les subventions d’investissement attendues dans le cadre de ce crédit au titre d’indemnité d’investissement s’élèvent à 0 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l’emprunt dans le cadre du volume d’investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d’Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l’impôt.

Art. 5 Amortissement

L’amortissement de l’investissement est calculé chaque année sur la valeur d’acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 But

¹ Cette subvention d’investissement doit permettre aux TPG de financer la part du dépôt « En Chardon » qui sera dévolue au remisage et à la maintenance de 130 autobus articulés.

² Parallèlement, les TPG prendront en charge la part restante du financement du dépôt « En Chardon » qui permettra de faire face à l’augmentation du parc de tramways de 32 unités et d’offrir des capacités futures de remisage et de maintenance jusqu’à 70 unités (160 000 000 F hors taxes et renchérissement).

Art. 7 Durée

La disponibilité du crédit d’investissement s’éteint à fin 2016.

Art. 8 Aliénation du bien

En cas d’aliénation du bien avant l’amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l’Etat.

Chapitre II Modalités financières liées à la garantie d’Etat

Art. 9 Garantie

¹ Le Conseil d’Etat est autorisé à garantir par une caution simple le remboursement d’un ou des prêts à hauteur de 160 000 000 F (hors taxes et renchérissement) en faveur des TPG s’agissant de la part restante du financement du dépôt « En Chardon ».

² Le montant résiduel de cette caution est mentionné en pied du bilan de l’Etat de Genève.

Art. 10 Appel à la garantie

Un appel à la garantie donne lieu à un arrêté du Conseil d’Etat publié dans la Feuille d’avis officielle.

LÉGISLATION (SUITE)

Art. 11 Rémunération de la garantie

Cette garantie fait l’objet d’une rémunération inscrite chaque année dans la loi établissant le budget administratif de l’Etat de Genève.

Chapitre III Dispositions finales

Art. 12 Loi sur la gestion administrative et financière de l’Etat de Genève et règlement sur les investissements

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l’Etat de Genève, du 7 octobre 1993, et au règlement sur les investissements, du 22 novembre 2006.

Le Conseil d’Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-deux mars deux mille douze sous le sceau de la République et les signatures du président et du membre du bureau du Grand Conseil.

Pierre LOSIO Antoine BARDE
Président du Grand Conseil Membre du bureau du Grand Conseil

LE CONSEIL D’ÉTAT
arrête :

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d’avis officielle.

Le délai de référendum expire le 9 mai 2012.

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d’avis officielle.

Genève, le 28 mars 2012.

Certifié conforme
La chancelière d’Etat : Anja WYDEN GUELPA

Loi autorisant le Conseil d’Etat à aliéner la parcelle 5417, plan 40, de la commune de Bernex, soit un bâtiment sis route du Pré-Lauret 3 (10336)

du 22 mars 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation d’aliénation

Le Conseil d’Etat, au nom de l’Etat de Genève, qui succède à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève conformément à l’article 6, alinéa 4, de la loi 10202, est autorisé à aliéner pour un prix de 3 950 000 F l’immeuble suivant :
Parcelle 5417, plan 40, de la commune de Bernex, soit un bâtiment sis route du Pré-Lauret 3.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d’avis officielle.

Le Conseil d’Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-deux mars deux mille douze sous le sceau de la République et les signatures du président et du membre du bureau du Grand Conseil.

Pierre LOSIO Antoine BARDE
Président du Grand Conseil Membre du bureau du Grand Conseil

LE CONSEIL D’ÉTAT
arrête :

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d’avis officielle.

Le délai de référendum expire le 9 mai 2012.

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d’avis officielle.

Genève, le 28 mars 2012.

Certifié conforme
La chancelière d’Etat : Anja WYDEN GUELPA

Loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI) (10861)

L 1 45

du 22 mars 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi générale sur les zones de développement industriel, du 13 décembre 1984, est modifiée comme suit :

Intitulé de la loi (nouvelle teneur)
Loi générale sur les zones de développement industriel ou d’activités mixtes (LZIAM)

Art. 1 (nouvelle teneur)

- ¹ La présente loi a pour but de fixer les conditions applicables à l’aménagement et l’occupation rationnelle des zones de développement industriel, dévolues aux activités industrielles et artisanales (ci-après : activités du secteur secondaire), ainsi que des zones de développement d’activités mixtes, dévolues aux activités des secteurs secondaire et tertiaire, y compris les activités culturelles et festives.
- ² Les zones de développement d’activités mixtes comportent au minimum 60% des surfaces brutes de plancher dévolues à des activités du secteur secondaire.

Art. 2, al. 1, phrase introductive et lettres a, d, e et f (nouvelle teneur), lettres l et m (nouvelles), et al. 2 (nouveau)

- ¹ Les plans directeurs des zones de développement industriel ou d’activités mixtes prévoient notamment :
- a) le réseau des voies de transport et de circulation internes ainsi que les alignements le long ou en retrait de ces voies, de même que les voies d’accès à la zone;
 - d) les étapes successives d’équipement et d’occupation des terrains compris dans la zone;
 - e) la destination particulière des différentes parties de la zone;
 - f) les aires et écrans de verdure propres à masquer la zone et à en assurer l’intégration au site environnant;
 - l) la fixation d’un indice d’utilisation du sol minimal;
 - m) au besoin, l’obligation de réaliser les gabarits prévus.
- ² S’agissant des zones de développement d’activités mixtes, les plans directeurs peuvent prévoir un pourcentage d’activités secondaires supérieur à celui de 60% visé à l’article 1, alinéa 2.

Art. 3, phrase introductive et lettre a (nouvelle teneur)

Le règlement directeur des zones de développement industriel ou d’activités mixtes fixe notamment :

- a) toutes les conditions nécessaires à la réalisation de l’équipement et de l’aménagement de la zone;

Art. 4, al. 1, phrase introductive et lettre b (nouvelle teneur)

- ¹ Dans les zones de développement industriel et les zones de développement d’activités mixtes, le Conseil d’Etat peut, en vue de la délivrance de l’autorisation de construire, autoriser l’application des normes de la zone industrielle ou de la zone de développement d’activités mixtes au sens de la loi d’application de la loi fédérale sur l’aménagement du territoire, du 4 juin 1987. Cette décision est subordonnée à l’approbation préalable :
- b) des conditions particulières applicables au projet présenté, notamment :
 - 1° le prix du terrain, qui doit être agréé sur la base des prix admis dans chaque zone de développement industriel ou d’activités mixtes,
 - 2° les loyers et les prix des locaux industriels ou artisanaux répondant à un besoin d’intérêt général, qui doivent respecter les montants maximums fixés pour chaque zone de développement d’activités mixtes par le Conseil d’Etat,
 - 3° les loyers et les prix des locaux destinés à des activités tertiaires dans les zones de développement d’activités mixtes, dont les montants doivent être comparables aux prix du marché.

Art. 6, al. 1, lettre b (nouvelle teneur)

- ¹ Les propriétaires ou superficiaires sont tenus de participer aux frais d’équipement et d’aménagement publics de la zone, comprenant notamment :
- b) le coût des travaux d’infrastructure (voies et canalisations publiques) et des mesures d’intégration au site telles qu’arborisation et création d’écrans de verdure, à l’exclusion des coûts d’entretien ultérieurs,
- par le paiement d’une taxe proportionnelle à la surface de leurs terrains ou à la surface brute de plancher comprise dans le périmètre de la zone.

Art. 7, lettre b (nouvelle teneur)

Le Conseil d’Etat peut confier à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) le mandat :

- b) de gérer les zones de développement industriel et les zones de développement d’activités mixtes, et notamment d’examiner le respect des conditions figurant à l’article 4, alinéa 1, lettre b.

Chapitre III Mise en valeur des zones de développement industriel et des zones de développement d’activités mixtes (nouvelle teneur)

Art. 8, phrase introductive et lettre b (nouvelle teneur)

Est déclarée d’utilité publique, au sens de la loi sur l’expropriation pour cause d’utilité publique, du 10 juin 1933, l’acquisition :

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

trateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4356 du 14.03.2012 / CH-660.0.098.957-0 / 06600456

■ **SI Versoix Centre Gare E SA**, à Genève, CH-660-0168971-0 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5479156). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4357 du 14.03.2012 / CH-660.0.168.971-0 / 06600460

■ **SI Zénith A SA**, à Genève, CH-660-0061976-1 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482714). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4358 du 14.03.2012 / CH-660.0.061.976-1 / 06600462

■ **SI Zénith B SA**, à Genève, CH-660-0201977-3 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482716). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4359 du 14.03.2012 / CH-660.0.201.977-3 / 06600464

■ **SI Zénith C SA**, à Genève, CH-660-0202977-5 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5479156). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4360 du 14.03.2012 / CH-660.0.202.977-5 / 06600466

■ **SI 24 D Fayards SA**, à Genève, CH-660-0149975-1 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482718). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4361 du 14.03.2012 / CH-660.0.149.975-1 / 06600468

■ **SKYNIGHT SA**, à Satigny, CH-660-1432002-6 (FOSC du 12.07.2011, p. 0/6251176). Nouvel organe de révision: Revidor - Société Fiduciaire SA (CH-660-0834986-5), à Genève. Registre journalier No 4362 du 14.03.2012 / CH-660.1.432.002-6 / 06600470

■ **Société Anonyme Luno**, à Genève, CH-660-0453977-0 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482720). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d’administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4363 du 14.03.2012 / CH-660.0.453.977-0 / 06600472

■ **Société des Immeubles de la Rue des Rois SA**, à Genève, CH-660-0004897-5 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481286). Koch Jörg n’est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains,

(Suite page suivante)

■

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4364 du 14.03.2012 / CH-660.0.004.897-5 / 06600474

■ **Société Immobilière Astarté SA**, à Genève, CH-660-0057946-6 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482724). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4365 du 14.03.2012 / CH-660.0.057.946-6 / 06600476

■ **Société Immobilière Centre-Rhône SA**, à Genève, CH-660-0030952-5 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482726). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4366 du 14.03.2012 / CH-660.0.030.952-5 / 06600478

■ **Société Immobilière Charmilles Centre B SA**, à Genève, CH-660-0255960-1 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481294). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4367 du 14.03.2012 / CH-660.0.255.960-1 / 06600482

■ **Société Immobilière Charmilles Centre C SA**, à Genève, CH-660-0256960-6 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481296). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4368 du 14.03.2012 / CH-660.0.256.960-6 / 06600484

■ **Société Immobilière Constellation-Est SA**, à Genève, CH-660-0079952-3 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482728). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4369 du 14.03.2012 / CH-660.0.079.952-3 / 06600486

■ **Société Immobilière Constellation-Ouest SA**, à Genève, CH-660-0080952-8 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5481932). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4370 du 14.03.2012 / CH-660.0.080.952-8 / 06600488

■ **SOCIETE IMMOBILIERE CRESSY A SA**, à Genève, CH-660-0105967-0 (FOSC du 29.07.2010, p. 9/5749860). Beyeler Ernest (décédé) n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Rüfli Jean-Marc, de Genève, à Onex, est administrateur unique avec signature individuelle.
Registre journalier No 4371 du 14.03.2012 / CH-660.0.105.967-0 / 06600490

■ **Société Immobilière de la Rue du Marché No 3 SA**, à Genève, CH-660-0020909-6 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481300). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-

■

LÉGISLATION (SUITE)

b) de tous les immeubles compris dans la zone de développement industriel, respectivement dans la zone de développement d'activités mixtes, au fur et à mesure de sa mise en valeur.

Art. 10 (nouvelle teneur)
L'Etat de Genève bénéficie d'un droit de préemption sur tout bien-fonds compris dans les zones de développement industriel ou dans les zones de développement d'activités mixtes qui fait l'objet d'une aliénation à un tiers. Mention de ce droit est faite au registre foncier.

Art. 11 (nouvelle teneur)
Ce droit de préemption a pour but de favoriser la mise en valeur des zones de développement industriel et des zones de développement d'activités mixtes, et d'éviter que des biens-fonds ne fassent l'objet d'aliénation à des prix excessifs.

Art. 20 Dispositions transitoires (nouveau)
Modifications du 22 mars 2012

Les modifications de la loi intervenues le 22 mars 2012 ne sont pas applicables aux zones de développement industriel adoptées avant cette date, sauf adaptation de celles-ci par le biais d'une modification des limites de zone.

Art. 2 Modifications à une autre loi
La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30), est modifiée comme suit :

Art. 13, al. 1, lettre b (nouvelle teneur)
¹ L'affectation et le régime d'aménagement des terrains compris à l'intérieur d'une ou plusieurs zones peuvent être précisés par divers types de plans et règlements, à savoir :
b) les plans et règlements directeurs des zones de développement industriel ou d'activités mixtes et les plans localisés de quartier visés par la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, du 13 décembre 1984;

Art. 19, al. 6 et 7 (nouvelle teneur)
Zone aéroportuaire
⁶ La zone aéroportuaire est réservée aux constructions et installations aéroportuaires. Les constructions qui y sont édifiées sont soumises aux dispositions de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988, relatives à la zone industrielle. Un droit de préemption est institué au profit de l'Etat sur les immeubles compris dans cette zone. Les modalités de son exercice sont celles fixées par les articles 10 à 12 de la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, du 13 décembre 1984.

■

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■

les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4372 du 14.03.2012 / CH-660.0.020.909-6 / 06600492

■ **Société Immobilière la Citadine SA**, à Genève, CH-660-0034910-6 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481528). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4373 du 14.03.2012 / CH-660.0.034.910-6 / 06600494

■ **Société Immobilière la Croix du Sud SA**, à Genève, CH-660-0056946-7 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481530). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4374 du 14.03.2012 / CH-660.0.056.946-7 / 06600496

■ **Société immobilière l'Alcée SA**, à Genève, CH-660-0001906-9 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482198). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4375 du 14.03.2012 / CH-660.0.001.906-9 / 06600498

■ **Société Immobilière Le Pignon SA**, à Genève, CH-660-0035910-8 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481536). Koch Jörg n'est

plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4376 du 14.03.2012 / CH-660.0.035.910-8 / 06600500

■ **Société Immobilière Morillon 1 SA**, à Genève, CH-660-0138957-4 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482202). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4377 du 14.03.2012 / CH-660.0.138.957-4 / 06600218

■ **Société Immobilière Morillon 17 SA**, à Genève, CH-660-0154957-4 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481546). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4378 du 14.03.2012 / CH-660.0.154.957-4 / 06600220

■ **Société Immobilière Morillon 18 SA**, à Genève, CH-660-0155957-9 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481548). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.

Registre journalier No 4379 du 14.03.2012 / CH-660.0.155.957-9 / 06600222

■ **Société Immobilière Morillon 19 SA**, à Genève, CH-660-0156957-0 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481550). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4380 du 14.03.2012 / CH-660.0.156.957-0 / 06600224

■ **Société Immobilière Morillon 20 SA**, à Genève, CH-660-0157957-3 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481552). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4381 du 14.03.2012 / CH-660.0.157.957-3 / 06600226

■ **Société Immobilière Morillon 30 SA**, à Genève, CH-660-0158957-7 (FOSC du 05.02.2010, p. 10/5481554). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4382 du 14.03.2012 / CH-660.0.158.957-7 / 06600228

■ **Société Immobilière Morillon 7 SA**, à Genève, CH-660-0144957-5 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482214). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti

Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4383 du 14.03.2012 / CH-660.0.144.957-5 / 06600230

■ **Société Immobilière rue de Cornavin A SA**, à Genève, CH-660-0048949-1 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482218). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4384 du 14.03.2012 / CH-660.0.048.949-1 / 06600232

■ **Société Immobilière rue de Cornavin C SA**, à Genève, CH-660-0052949-2 (FOSC du 11.02.2010, p. 10/5489540). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4385 du 14.03.2012 / CH-660.0.052.949-2 / 06600234

■ **Société Immobilière Rue de Cornavin D SA**, à Genève, CH-660-0107950-7 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482220). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4386 du 14.03.2012 / CH-660.0.107.950-7 / 06600236

(Suite page suivante)

Zones d'activités mixtes

⁷ Dans des périmètres déterminés, le Grand Conseil peut créer une zone à bâtir, répondant aux normes de l'une des 4 premières zones de construction, affectée à des besoins particuliers notamment dans le domaine des activités. Dans la mesure où cette zone prévoit une mixité d'activités, le plan de zone fixe la nature de celles-ci, leur implantation ou à défaut leur répartition par rapport aux possibilités constructives offertes par la zone. Un plan localisé de quartier, au sens de l'article 1 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929, ou un plan directeur, au sens de l'article 2 de la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, du 13 décembre 1984, fixe les modalités d'aménagement de la zone.

Art. 30 (nouvelle teneur)
Les zones de développement sont régies, selon leur affectation, par la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, et par la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, du 13 décembre 1984.

Art. 3 Entrée en vigueur
Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Le Conseil d'Etat est chargé de promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le vingt-deux mars deux mille douze sous le sceau de la République et les signatures du président et du membre du bureau du Grand Conseil.

Pierre LOSIO	Antoine BARDE
Président du Grand Conseil	Membre du bureau du Grand Conseil

LE CONSEIL D'ÉTAT
arrête :

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 9 mai 2012.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Genève, le 28 mars 2012.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Société Immobilière Rue de Cornavin E SA**, à Genève, CH-660-0108950-2 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5483700). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4387 du 14.03.2012 / CH-660.0.108.950-2 / 06600240

■ **Société Immobilière Rue de Cornavin F SA**, à Genève, CH-660-0109950-6 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5483702). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4388 du 14.03.2012 / CH-660.0.109.950-6 / 06600242

■ **Société Immobilière Rue du Roveray B SA**, à Genève, CH-660-0090931-4 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5483706). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4389 du 14.03.2012 / CH-660.0.090.931-4 / 06600244

■ **Société Immobilière Rue Louis-Favre A SA**, à Genève, CH-660-0011947-7 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481936). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4390 du 14.03.2012 / CH-660.0.011.947-7 / 06600246

■ **Société Immobilière Rue Louis-Favre C SA**, à Genève, CH-660-0013947-2 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481938). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4391 du 14.03.2012 / CH-660.0.013.947-2 / 06600248

■ **Société Immobilière Rue Louis-Favre D SA**, à Genève, CH-660-0014947-5 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481940). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4392 du 14.03.2012 / CH-660.0.014.947-5 / 06600250

■ **Société Immobilière Silvor SA**, à Genève, CH-660-0046954-4 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481942). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti

Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4393 du 14.03.2012 / CH-660.0.046.954-4 / 06600252

■ **Société Immobilière Vermont C SA**, à Genève, CH-660-0060950-5 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481944). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4394 du 14.03.2012 / CH-660.0.060.950-5 / 06600254

■ **Société Immobilière Vidollet-Parc D SA**, à Genève, CH-660-0127953-0 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481946). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4395 du 14.03.2012 / CH-660.0.127.953-0 / 06600256

■ **Société Immobilière Vidollet-Parc E SA**, à Genève, CH-660-0128953-1 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5481948). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4396 du 14.03.2012 / CH-660.0.128.953-1 / 06600258

■ **Sporthomed-Services SA**, à Genève, CH-660-0322990-6 (FOSC du 29.12.2010, p. 14/5967290). Fuhrmann Isidor n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Rifat Sophie, de Genève, à Lancy, est administratrice unique avec signature individuelle. Registre journalier No 4397 du 14.03.2012 / CH-660.0.322.990-6 / 06600262

■ **Temudjin Sàrl**, à Genève, CH-660-2395006-0 (FOSC du 31.10.2006, p. 6/3614892). Organe de révision: Synergie & Partenaires, Société Fiduciaire SA (CH-660-1086989-2), à Genève. Registre journalier No 4398 du 14.03.2012 / CH-660.2.395.006-0 / 06600264

■ **The Swatch Group Les Boutiques SA**, au Grand-Saconnex, CH-550-0082112-7 (FOSC du 28.12.2010, p. 15/5964996). Procuration collective à deux a été conférée à Jacot-Descombes-dit-Gendre Corinne, de Neuchâtel, à Soleure. Registre journalier No 4399 du 14.03.2012 / CH-550.0.082.112-7 / 06600266

■ **Touring Club Suisse (TCS)**, à Vernier, CH-660-0001897-3 (FOSC du 27.02.2012, p. 0/6570070). L'inscription No 1437 du 25.01.2012 est complétée en ce sens que les pouvoirs de Winteler David sont radiés. Registre journalier No 4400 du 14.03.2012 / CH-660.0.001.897-3 / 06600268

■ **WUNDERCHIC, Céline CURDY**, à Genève, CH-660-2968006-8 (FOSC du 02.02.2007, p. 7/3756810). Par suite de changement d'état civil, Curdy Céline porte maintenant le nom de Eigenmann Céline, et est maintenant originaire de Waldkirch et domiciliée à Lancy. Nouvelle raison de commerce: **WUNDERCHIC, Céline Eigenmann**. Registre journalier No 4401 du 14.03.2012 / CH-660.2.968.006-8 / 06600270

■ **Yabbedoo SA**, à Genève, CH-660-1891011-5 (FOSC du 11.07.2011, p. 0/6248476). Nouveau siège: Carouge (GE), rue du Pont-Neuf 10, c/o Frederik Van Lierde, 1227 Carouge. Statuts modifiés le 07.03.2012. Guggenheim Anath n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Van Lierde Frederik, jusqu'ici directeur, est administrateur unique et continue de signer individuellement. Registre journalier No 4402 du 14.03.2012 / CH-660.1.891.011-5 / 06600272

■ **ZERNOTRADE SA**, à Genève, CH-660-0469003-3 (FOSC du 14.10.2010, p. 7/5853996). But modifié: décoration d'intérieur et florale; tous travaux d'ornements et d'embellissement ainsi que vente et création de meubles et articles liés à l'ameublement; toutes opérations dans le domaine de l'immobilier hormis les opérations prohibées par la LFAIE. Conversion des 100 actions de CHF 1'000, jus-qu'ici au porteur, en actions nominatives. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives. Communication aux actionnaires: par écrit ou, au besoin, Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 09.03.2012. Procuration individuelle a été conférée à Lorient de Rouvray Aude, de France, à Genève. Registre journalier No 4403 du 14.03.2012 / CH-660.0.469.003-3 / 06600274

RADIATIONS

■ **Agralim SA, en liquidation**, à Genève, CH-660-0088987-2 (FOSC du 22.07.2010, p. 9/5740318). Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 4404 du 14.03.2012 / CH-660.0.088.987-2 / 06600276

■ **AKSAHIN café bar-restaurant de la Place**, à Genève, CH-660-0537012-6 (FOSC du 01.03.2012, p. 0/6575242). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4405 du 14.03.2012 / CH-660.0.537.012-6 / 06599784

■ **Arcadia Jus de Fruits, A. Henriques**, à Genève, CH-660-0662994-4 (FOSC du 06.07.1994, p. 3784). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4406 du 14.03.2012 / CH-660.0.662.994-4 / 06599786

■ **Bike Tentation Zeller**, à Vernier, CH-660-2934011-2 (FOSC du 02.11.2011, p. 0/6399728). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Continuation des affaires par l'entreprise Bike Tentation Zeller (CH-660-0598012-2), à Vernier. Registre journalier No 4407 du 14.03.2012 / CH-660.2.934.011-2 / 06600604

■ **Brandt Dale**, à Genève, CH-660-1326995-5 (FOSC du 25.10.1995, p. 5875). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4408 du 14.03.2012 / CH-660.1.326.995-5 / 06600606

■ **Car Ton, Yves-Laurent Dubosson**, à Avusy, CH-660-1363998-5 (FOSC du 23.07.1998, p. 5121). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4409 du 14.03.2012 / CH-660.1.363.998-5 / 06600608

■ **Chrys, Mme Clerc-Henzelin**, à Genève, CH-660-0458985-6 (FOSC du 31.01.1992, p. 460). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4410 du 14.03.2012 / CH-660.0.458.985-6 / 06600610

■ **Costa Edgar**, à Veyrier, CH-660-0505997-2 (FOSC du 01.04.1997, p. 2148). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4411 du 14.03.2012 / CH-660.0.505.997-2 / 06600612

■ **Feng Shui Center, Simona Gasparini Jess**, à Carouge (GE), CH-660-2025999-7 (FOSC du 10.11.1999, p. 7652). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé à la titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4412 du 14.03.2012 / CH-660.2.025.999-7 / 06600614

■ **Goncalves da Costa et Mestre Rebolo Martins**, à Genève, CH-660-3193007-3 (FOSC du 11.09.2008, p. 9/4648176). Selon décision des associées, la société a prononcé sa dissolution. Sa liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **Goncalves da Costa et Mestre Rebolo Martins, en liquidation**. Liquidatrices: les associées Goncalves da Costa Lina et Mestre Rebolo Martins Maria Barbara, lesquelles continuent à signer collectivement à deux. Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 4413 du 14.03.2012 / CH-660.3.193.007-3 / 06599790

■ **Guy Bolay**, à Céligny, CH-660-0014988-4 (FOSC du 15.01.1988, p. 174). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4414 du 14.03.2012 / CH-660.0.014.988-4 / 06599792

■ **Inter-Free-Zone Export Market Supporting Services, Antonio Candeloro**, à Meyrin, CH-660-1869003-8 (FOSC du 29.09.2003, p. 6/1190958). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4415 du 14.03.2012 / CH-660.1.869.003-8 / 06599794

■ **La Boétie Diffusion SA, en liquidation**, à Genève, CH-660-0646990-3 (FOSC du 13.07.1998, p. 4848). Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 4416 du 14.03.2012 / CH-660.0.646.990-3 / 06599796

■ **M. Pena**, à Genève, CH-660-0586986-0 (FOSC du 25.09.1986, p. 3687). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4417 du 14.03.2012 / CH-660.0.586.986-0 / 06599800

■ **M. VIVROUX**, à Bernex, CH-660-1853009-1 (FOSC du 17.08.2009, p. 8/5199236). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4418 du 14.03.2012 / CH-660.1.853.009-1 / 06599802

■ **O. Gérard, Le Pavillon du Lac**, à Cologny, CH-660-1512007-9 (FOSC du 28.06.2007, p. 9/3997824). L'entreprise indi-

viduelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4419 du 14.03.2012 / CH-660.1.512.007-9 / 06599804

■ **Thomas Baumgartner**, à Genève, CH-660-0161006-7 (FOSC du 25.01.2006, p. 8/3211116). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'article 153 aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier No 4420 du 14.03.2012 / CH-660.0.161.006-7 / 06599806

■ **Yves Delfolie**, à Lancy, CH-660-0481985-2 (FOSC du 05.08.1985, p. 3003). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 4421 du 14.03.2012 / CH-660.0.481.985-2 / 06599808

FOSC DU 20 MARS 2012, No 56. NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **Andrés Subirá Architecte Sàrl**, à Genève, rue des Bains 61, c/o Andrés Subirá Subirá, 1205 Genève, CH-660-0728012-1. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 13.03.2012. But: exploitation d'un atelier d'architecture et d'urbanisme; gestion de projets et de chantiers dans les domaines d'arts graphiques, du design, de l'aménagement intérieur, de l'architecture et de la sauvegarde du patrimoine bâti, du paysage, de l'aménagement urbain et du territoire. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Subirá Subirá Andrés Antonio, d'Espagne, à Genève, pour 200 parts de CHF 100, avec signature individuelle. Selon déclaration du 13.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. Registre journalier No 4422 du 15.03.2012 / CH-660.0.728.012-1 / 06601274

■ **Bart Van Crombruggen**, à Genève, rue de Carouge 48, 1205 Genève, CH-660-0724012-3. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Van Crombruggen Bart, de Belgique, à Genève. But: coaching, massages et thérapies sportifs. Registre journalier No 4423 du 15.03.2012 / CH-660.0.724.012-3 / 06601786

■ **COMM'BACK WEB & DESIGN SA**, à Corsier (GE), route de Thonon 262, c/o Fiduciaire Cuenod Sàrl, 1246 Corsier, CH-660-0729012-5. Nouvelle société anonyme. Statuts du 12.03.2012. But: conception, réalisation, location, achat, sous-traitance et vente de produits graphiques et de tous supports de communication sous toutes formes (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 50 actions de CHF 2'000, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Administration: Pausier Matus Sigrid, de Riddes, à Genève, présidente, et Letur née Rachel Laurence, de France, à Chavanne-Sciez, F, toutes deux avec signature individuelle. Organe de révision: TOSCO FIDUCIAIRE (CH-660.6.944.008-0), à Veyrier. Registre journalier No 4424 du 15.03.2012 / CH-660.0.729.012-5 / 06601342

■ **DesignMe Dinis Nuno Miguel**, à Vernier, avenue du Lignon 15, 1219 Le Lignon, CH-660-0726012-4. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Dinis Nuno Miguel, de Lancy, à Vernier. But: toutes activités

(Suite page suivante)

Dynapresse
38, av. Vibert - 1227 Carouge/GE

Clients particuliers: Tél. 022 308 08 08
Fax 022 308 08 59
fao.particulier@dynapresse.ch

Clients sociétés: Tél. 022 308 08 50
Fax 022 308 08 59
fao.societe@dynapresse.ch

Tarif 2012 (tva incluse)

☐ Genève	180.–	155.–	143.–
☐ Hors canton	205.–	178.–	164.–
☐ Etranger	341.–	—	—
☐ AVS/établiss. publics	155.–	—	—

12 mois	6 mois	3 mois
☐ 12 mois	☐ 6 mois	☐ 3 mois

☐ AVS/établissements publics

Entreprise: _____

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Date: _____ Signature: _____

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

liées à la production audiovisuelle, conception multimédia et internet, communication, édition, impression, marketing, publicité et réalisation d'événements; vente de produits liés à la communication, publicité et autres.

Registre journalier No 4425 du 15.03.2012 / CH-660.0.726.012-4 / 06601828

■ **Dubra Renovatio SA**, à Lancy, chemin du Clos 4A, 1212 Grand-Lancy, CH-660-0734012-5. Nouvelle société anonyme. Statuts du 12.03.2012. But: pose de carrelage et de parquets, ainsi que tous travaux de maçonnerie et de peinture (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Administration: Dubra Bello Jose, d'Espagne, à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 12.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier No 4426 du 15.03.2012 / CH-660.0.734.012-5 / 06601348

Loterie

RÉSULTATS DU TIRAGE
AU SORT DE LA LOTERIE
DU BAL DU PRINTEMPS 2012
EN FAVEUR DE LA FONDATION IRP

LOT N°	N° tiré	LOT N°	N° tiré	LOT N°	N° tiré
1)	1293	70)	291	139)	1970
2)	562	71)	1498	140)	2225
3)	2568	72)	705	141)	951
4)	217	73)	2223	142)	950
5)	2113	74)	1943	143)	1987
6)	2175	75)	1956	144)	765
7)	2161	76)	589	145)	2403
8)	1759	77)	1763	146)	967
9)	1871	78)	1485	147)	988
10)	661	79)	1383	148)	101
11)	1452	80)	2219	149)	81
12)	1453	81)	920	150)	658
13)	2117	82)	1755	151)	1363
14)	1570	83)	948	152)	753
15)	1730	84)	2579	153)	1095
16)	2222	85)	40	154)	2001
17)	776	86)	2402	155)	2496
18)	145	87)	2428	156)	1423
19)	521	88)	2437	157)	1404
20)	1204	89)	2227	158)	85
21)	1892	90)	120	159)	1527
22)	643	91)	1901	160)	449
23)	1681	92)	2444	161)	484
24)	715	93)	2226	162)	2012
25)	3341	94)	8	163)	1515
26)	1370	95)	1707	164)	1510
27)	1489	96)	1720	165)	2176
28)	1723	97)	1263	166)	1412
29)	633	98)	273	167)	1913
30)	2314	99)	242	168)	2491
31)	2414	100)	1001	169)	1928
32)	1990	101)	1572	170)	1748
33)	2537	102)	2201	171)	2354
34)	83	103)	1526	172)	1523
35)	3417	104)	793	173)	1703
36)	1966	105)	1427	174)	646
37)	1699	106)	773	175)	654
38)	3338	107)	1432	176)	1745
39)	3774	108)	190	177)	2321
40)	1719	109)	800	178)	812
41)	118	110)	1431	179)	810
42)	1563	111)	799	180)	1283
43)	1912	112)	106	181)	456
44)	764	113)	779	182)	786
45)	1567	114)	2392	183)	107
46)	2381	115)	2172	184)	976
47)	2419	116)	108	185)	2171
48)	655	117)	540	186)	1691
49)	653	118)	3456	187)	2240
50)	1760	119)	1403	188)	2378
51)	1903	120)	1753	189)	1726
52)	1168	121)	1219	190)	2127
53)	1714	122)	1437	191)	1619
54)	626	123)	1406	192)	1116
55)	1189	124)	768	193)	2582
56)	1602	125)	1560	194)	1887
57)	1554	126)	795	195)	2218
58)	1433	127)	1717	196)	1858
59)	1953	128)	2141	197)	695
60)	641	129)	815	198)	1
61)	1494	130)	790	199)	941
62)	1338	131)	259	200)	1514
63)	2294	132)	258	201)	1438
64)	1910	133)	960	202)	1729
65)	1385	134)	1828	203)	2448
66)	1715	135)	708	204)	1934
67)	64	136)	1741	205)	1090
68)	1300	137)	2234	206)	677
69)	1502	138)	944		

Lots à retirer au plus tard
le 28 septembre 2012 auprès de:

M. Philippe Boissonnas
Secrétariat IRP
14, rue François-Prréard
1225 Chêne-Bourg
Tél. +41 22 349 03 03
Seule la liste officielle fait foi.

■ **Easy Amiante SA**, à Genève, rue du Parc 8, 1207 Genève, CH-660-0730012-6. Nouvelle société anonyme. Statuts du 28.02.2012. But: toutes activités dans les expertises techniques, principalement dans la recherche de présence d'amiante dans le domaine de la construction et du bâtiment ainsi que suivi de chantiers dans ces domaines (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Bosshard Michel, de Zurich, à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Signature individuelle a été conférée à Vuadens Daniel, de Vouvy, à Veyrier, directeur. Selon déclaration du 28.02.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier No 4427 du 15.03.2012 / CH-660.0.730.012-6 / 06601008

■ **FAST VISAS, QUEIROZ CARCAU**, à Genève, chemin Frisco 13, 1208 Genève, CH-660-0737012-0. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Queiroz Carcau Fabio, du Portugal, à Genève. But: gestion de visas de voyages et petites livraisons. Registre journalier No 4428 du 15.03.2012 / CH-660.0.737.012-0 / 06601624

■ **Ferid LUTFIU**, à Meyrin, rue Gilbert 8, 1217 Meyrin, CH-660-0735012-9. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Lutfiu Ferid, du Kosovo, à Meyrin. But: pose de parquets, ponçage et rénovation générale. Registre journalier No 4429 du 15.03.2012 / CH-660.0.735.012-9 / 06601260

■ **GARAGE ET CARROSSERIE SPORTING SA**, à Genève, rue Le-Corbusier 14, c/o Claudio Realini, avocat, 1208 Genève, CH-660-0739012-3. Nouvelle société anonyme. Statuts du 12.03.2012. But: exploitation de garages, de carrosseries, location, vente et achat de véhicules en tout genre, activités de réparation mécanique et de carrosserie, transports divers, d'accessoires de la branche auto-moto et services se rapportant à l'exploitation d'un garage (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Administration: Realini Claudio, d'Aarburg, à Genève, administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 12.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier No 4430 du 15.03.2012 / CH-660.0.739.012-3 / 06601016

■ **Sategny Rémy Manufacture Ent.**, à Genève, rue Eugène-Marziano 17, 1227 Les Acacias, CH-660-0733012-1. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Sategny Rémy, de Carouge (GE), à Genève. But: travaux de décoration, suivi de chantier, cours, expertise et revêtement de sol. Registre journalier No 4431 du 15.03.2012 / CH-660.0.733.012-1 / 06601598

MUTATIONS

■ **A. Gaudin et D. Laurence, Les Amis du Café de Peney**, à Satigny, CH-660-6963008-9 (FOSC du 11.09.2008, p. 9/4647690). La société en nom collectif «A. Gaudin et D. Laurence, Les Amis du Café de Peney» est dissoute et radiée suite à la sortie de l'associé Laurence Dominique; Gaudin Alain, jusqu'ici associé, en continue les affaires sous la raison individuelle «M. A. Gaudin, Les Amis du Café de Peney», conformément à l'article 579 CO. Nouvelle raison de commerce: **M. A. Gaudin, Les Amis du Café de Peney**. Gaudin Alain, titulaire, signe désormais individuellement. Registre journalier No 4432 du 15.03.2012 / CH-660.6.963.008-9 / 06601600

■ **ACS Capital SA**, à Collonge-Bellerive, CH-660-2338009-9 (FOSC du 20.10.2009, p. 7/5302932). Les pouvoirs de Sunier William-Henri sont radiés. Registre journalier No 4433 du 15.03.2012 / CH-660.2.338.009-9 / 06601602

■ **Alpha-Logis SA**, à Carouge (GE), CH-660-0249981-7 (FOSC du 28.04.2011, p. 0/6138924). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou par écrit ou courriel s'ils sont connus. Nouveau statuts du 12.03.2012. Selon déclaration du 12.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. SFD Swisscontrol SA (CH-660-0185007-1) n'est plus organe de révision.

Registre journalier No 4434 du 15.03.2012 / CH-660.0.249.981-7 / 06601604

■ **Artelana AG**, à Genève, CH-020-3901573-1 (FOSC du 06.12.2011, p. 0/6445982). Aeschlimann Thierry n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Pires Freire Julio, du Portugal, à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 4435 du 15.03.2012 / CH-020.3.901.573-1 / 06601606

■ **ARTHUS TECHNOLOGIES Sàrl**, à Genève, CH-660-1534002-2 (FOSC du 20.05.2011, p. 0/6172226). Les associés-gérants Leroux Patrick et Syfrig Harold, jusqu'ici titulaires de 102 parts de CHF 125 chacun, détiennent désormais 96 parts de CHF 125 chacun par suite de cession de 12 parts de CHF 125 à l'associé Devillaire Franck, jusqu'ici titulaire de 36 parts de CHF 125, qui détient désormais 48 parts de CHF 125. Organe de révision: MAZARS CORESA SA (CH-660.0.058.975-4), à Genève. Registre journalier No 4436 du 15.03.2012 / CH-660.1.534.002-2 / 06601778

■ **Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)**, à Genève, CH-660-2056011-1 (FOSC du 04.10.2011, p. 0/6361394). L'inscription No 15314 du 29.09.2011 (FOSC du 04.10.2011) est modifiée comme suit: Organe de révision: Verifid Révision SA (CH-660-0073994-6), à Genève (et non pas Fiduciaire Verifid SA (CH-660-0677983-5)). Registre journalier No 4437 du 15.03.2012 / CH-660.2.056.011-1 / 06601780

■ **Banque Pasche SA**, à Genève, CH-660-0123957-9 (FOSC du 27.02.2012, p. 0/6569990). Procuration collective à deux a été conférée à Laeng Claudia, d'Utzensdorf, à Coppet. Registre journalier No 4438 du 15.03.2012 / CH-660.0.123.957-9 / 06601782

■ **Belle-Vue Conseils Sàrl**, à Genève, CH-660-5348008-7 (FOSC du 04.11.2010, p. 6/5882016). Palmarella Alessandro a cédé 5 parts de CHF 100 à l'associé Monnerat Pascal maintenant associé pour 15 parts de CHF 1'000. En conséquence, Palmarella Alessandro est maintenant associé pour 5 parts de CHF 1'000. Registre journalier No 4439 du 15.03.2012 / CH-660.5.348.008-7 / 06601784

■ **BK Coffrage, Ferrailage et Sciage Sàrl**, à Vernier, CH-660-2807009-8 (FOSC du 09.12.2009, p. 8/5382826). Nouvelle raison sociale: **BKG Coffrage Sàrl**. Nouveau siège: Lancy, route de Saint-Julien 78, 1212 Grand-Lancy. Statuts modifiés le 12.03.2012. Morina Bel n'est plus associé ni gérant; ses pouvoirs sont radiés; ses 200 parts de CHF 100 ont été cédées à Gashi Xhelal, du Kosovo, à Lausanne, nouvel associé pour 200 parts de CHF 100. Gérant: l'associé Gashi Xhelal avec signature individuelle. Registre journalier No 4440 du 15.03.2012 / CH-660.2.807.009-8 / 06601340

■ **BYZANCE TRAVEL ET TOURS Sàrl**, à Genève, CH-660-0152003-7 (FOSC du 16.07.2009, p. 11/5143956). Nouvelle adresse: avenue du Mail 28, 1205 Genève. Registre journalier No 4441 du 15.03.2012 / CH-660.0.152.003-7 / 06601788

■ **Crisp Sensation AEMEA SA**, à Genève, CH-660-0141012-0 (FOSC du 09.02.2012, p. 0/6543498). Administration: Smees Robert, président, Kooger Howard Jan, secrétaire, et Cooijmans Clementine, des Pays-Bas, à Zollikofen, vice-présidente, tous trois avec signature collective à deux; les pouvoirs de Smees Robert et Kooger Howard Jan sont modifiés en ce sens. Registre journalier No 4442 du 15.03.2012 / CH-660.0.141.012-0 / 06601790

■ **Crisp Sensation America SA**, à Genève, CH-660-0142012-2 (FOSC du 19.01.2012, p. 0/6511570). Administration: Smees Robert, président, Kooger Howard Jan, secrétaire, et Cooijmans Clementine, des Pays-Bas, à Zollikofen, vice-présidente, tous trois avec signature collective à deux; les pouvoirs de Smees Robert et Kooger Howard Jan sont modifiés en ce sens. Registre journalier No 4443 du 15.03.2012 / CH-660.0.142.012-2 / 06601792

■ **CSI Coopérative des soins infirmiers**, à Carouge (GE), CH-660-0430984-6 (FOSC du 29.10.2010, p. 7/5873354). Nouvelle raison sociale: **CSI Coopérative de soins infirmiers**. Nouveau but: favo-

riser et garantir par une action commune, les intérêts économiques et professionnels des infirmières et infirmiers membres de l'Association suisse des infirmières et infirmiers dans leur activité d'infirmiers indépendants (cf. statuts pour but complet). Nouveaux statuts du 07.02.2011. Barbey Catherine, Beausoleil Hélène et Bernasconi Reymond Monica ne sont plus administratrices. Morilla Maria n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Luchsinger Verena, de Zollikon, à Genève, vice-présidente, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Guinchard Jean-Marc, de Haute-ri-ve (FR), à Genève, Muesser Agnès, de France, à Lancy, et Vischer Max Ulrich, de Bâle, à Veyrier, sont membres du conseil d'administration mais n'exercent pas la signature sociale. Registre journalier No 4444 du 15.03.2012 / CH-660.0.430.984-6 / 06601794

■ **Demian Partners SA**, à Genève, CH-501-3013255-1 (FOSC du 19.01.2012, p. 0/6512400). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Lugano (CH-501-9015080-9). Registre journalier No 4445 du 15.03.2012 / CH-501.3.013.255-1 / 06601796

■ **Domus Balexert SA**, à Vernier, CH-660-0155981-9 (FOSC du 23.04.1991, p. 1684). Organe de révision: Fiduciaire Romar SA (CH-660-0269974-5), à Genève. Registre journalier No 4446 du 15.03.2012 / CH-660.0.155.981-9 / 06601798

■ **Dosim Investissements SA**, au Grand-Saconnex, CH-660-1582006-7 (FOSC du 21.04.2008, p. 7/4439146). Cambay Yves n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Fouchault Alexandre, de et à Genève, est membre du conseil d'administration, avec signature individuelle. Registre journalier No 4447 du 15.03.2012 / CH-660.1.582.006-7 / 06601800

■ **FONDATION FLUXUM**, à Carouge (GE), CH-660-1970002-3 (FOSC du 19.09.2008, p. 7/4657796). Wastiau Boris, de Belgique, à Genève, est membre du conseil de fondation avec signature collective à deux. Registre journalier No 4448 du 15.03.2012 / CH-660.1.970.002-3 / 06601802

■ **Fondation Pro Visu**, à Genève, CH-660-1351999-6 (FOSC du 20.04.2010, p. 9/5594198). Van Berchem Costin et Cerutti Alain ne sont plus membres; leurs pouvoirs sont radiés. Matter Michel, de et à Genève, et Sunaric Megevand Gordana, de Plan-les-Ouates, à Genève, sont membres du conseil avec signature collective à deux. Registre journalier No 4449 du 15.03.2012 / CH-660.1.351.999-6 / 06601804

■ **FORUM OF YOUNG GLOBAL LEADERS**, à Cologny, CH-660-0646005-6 (FOSC du 17.01.2012, p. 0/6507394). Vasella Daniel n'est plus membre du conseil de fondation; ses pouvoirs sont radiés. Gergiev Valery, de Russie, à Saint-Petersbourg, RUS, et Okonjo-Iweala Ngozi, du Nigéria, à Abuja, NGA, sont membres du conseil de fondation sans signature. Registre journalier No 4450 du 15.03.2012 / CH-660.0.646.005-6 / 06601806

■ **Image et Communication Suzanne Hurter SA**, à Genève, CH-660-0076990-5 (FOSC du 02.03.1999, p. 1394). Nouvel organe de révision: GAS Global Audit Services SA (CH-660-0377985-6), à Genève. Registre journalier No 4451 du 15.03.2012 / CH-660.0.076.990-5 / 06601808

■ **Jean Gallay SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0010914-1 (FOSC du 02.12.2011, p. 0/6442582). Les pouvoirs de Blache Denis sont radiés. Registre journalier No 4452 du 15.03.2012 / CH-660.0.010.914-1 / 06601810

■ **J&M SERVICES Sàrl**, à Genève, CH-660-2793007-1 (FOSC du 24.06.2010, p. 11/5692518). Mugisha Michel, maintenant originaire de Crissier, a cédé 1 part de CHF 1'000 à Mpiranya Juvénal, désormais associé pour 11 parts de CHF 1'000. Mugisha Michel a cédé 3 parts de CHF 1'000 à Mpiranya Marine, de France, à Saint-Julien-en-Genevois, F, nouvelle associée pour 3 parts de CHF 1'000. En conséquence, Mugisha Michel est maintenant associé pour 7 parts de CHF 1'000. Gérants: Mpiranya Juvénal, président avec signature individuelle, Mugisha Michel, secrétaire avec signature individuelle, et Mpiranya Marine avec signature collective à deux.

Registre journalier No 4453 du 15.03.2012 / CH-660.2.793.007-1 / 06601812

■ **KOROM SA**, à Genève, CH-660-1120011-0 (FOSC du 13.03.2012, p. 0/6591522). Kosolompov Pavlos n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Radiation de la mention relative à la renonciation à un contrôle restreint. Organe de révision: INTEREXPERTS SA (CH-660-1694006-5), à Genève. Registre journalier No 4454 du 15.03.2012 / CH-660.1.120.011-0 / 06601814

■ **Kybelé Sàrl**, à Meyrin, CH-660-7773008-8 (FOSC du 02.03.2009, p. 9/4905130). Altun Ebru et Altun Sakarya Serap ne sont plus associées ni gérantes; leurs pouvoirs sont radiés; leurs 10 parts de CHF 1'000 respectives ont été cédées à Altun Ömürkan, de Turquie, à Meyrin, nouvelle associée pour 20 parts de CHF 1'000. Gérante: l'associée Altun Ömürkan avec signature individuelle. Registre journalier No 4455 du 15.03.2012 / CH-660.7.773.008-8 / 06601816

■ **L & L Déménagements SA**, à Genève, CH-660-0753990-9 (FOSC du 23.07.2004, p. 7/2375646). Signature collective à deux a été conférée à Cover Baechler Sabina, de Le Mouret, à Vernier, directrice adjointe. Registre journalier No 4456 du 15.03.2012 / CH-660.0.753.990-9 / 06601818

■ **Lloyds TSB Bank plc, Londres, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-0329986-4 (FOSC du 15.03.2012, p. 0/6596484). Les pouvoirs de Wilkins Stuart sont radiés. Registre journalier No 4457 du 15.03.2012 / CH-660.0.329.986-4 / 06601820

■ **Meridian Immobilier SA**, à Genève, CH-660-7047008-8 (FOSC du 09.03.2011, p. 0/6069392). Watts Steven, de Grande-Bretagne, à Londres, GB, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 4458 du 15.03.2012 / CH-660.7.047.008-8 / 06601822

■ **M&J SA**, à Genève, CH-660-2199010-2 (FOSC du 07.03.2012, p. 0/6583696). Ahmadi Niri Hamed est maintenant domicilié à Genève. Registre journalier No 4459 du 15.03.2012 / CH-660.2.199.010-2 / 06601824

■ **MSU SA Management Services United**, à Collonge-Bellerive, CH-660-1184997-1 (FOSC du 24.02.2012, p. 0/6567462). Les pouvoirs de Tesseyre Roland sont radiés. Registre journalier No 4460 du 15.03.2012 / CH-660.1.184.997-1 / 06601826

■ **Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique (OVIDA)**, à Genève, CH-660-1475011-6 (FOSC du 16

AUTORISATIONS

AUTORISATIONS

Publication FAO du 30 mars 2012

Département des constructions et des technologies de l'information
OFFICE DE L'URBANISME

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	LDR	Dérogation demandées			Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
					LCI	LALAT	LPMS**					
A. Autorisations définitives et par annonce de travaux												
APAT 5929	Société privée de gérance	—	Remplacement de l'ascenseur	—	—	—	—	4A, dév. 3	2419	73	Plainpalais, 15, ch. des Crêts-de-Champel	SI Crêts-de-Champel-Soleil B SA
APA 32870	Société privée de gérance	—	Remplacement des fenêtres d'un immeuble	—	—	—	—	2	253	14	Plainpalais, 2, rue David-Dufour - 10, bd de Saint-Georges	Télé-Restaurant Management SA
APA 33539	Commune d'Avully	Privet, G., ing. civil	Aménagement d'un éco-point enterré	—	—	27	—	Agr.	2700	24	Avully, ch. du Martinet	DP communal
APA 34228/2	Commune de Lancy - service des travaux	Mattana, E., arch.	Remplacement des façades et des fenêtres, réfection de la toiture: installation de panneaux photovoltaïques en toiture	—	—	—	—	Agr., dév. ind. et art.	2571, 2572, 2614, 2701	3	Lancy, 12, ch. Gérard-de-Ternier	Fondation des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation - Commune de Lancy
APA 34721	Régie Iseli, Iseli, E.	Duparc, D., arch. c/o Adas SA	Isolation périphérique, panneaux solaires	—	—	—	—	4B prot.	7059, 7060, 7063, 7064, 7065	25	Bernex, 87, 89, 91, 93, 95, ch. de Saule	Société coopérative d'habitation Coprolo-Bernex
APA 35106	Régie du Rhône SA	Callmänder, S., arch.	Transformation d'un duplex au 3e et 4e étage	9	—	—	—	2	7883	53	Cité, 6, rue de la Cloche	Investis SA
APA 35416	Orchid Airport City GE SA	Morard, C., arch.	Aménagement d'un parking provisoire	—	—	—	—	5, dév. ind. et art.	584, 585	23	Grand-Saconnex, impasse Colombelle	Hoirie Tissot
APA 35511	Genecand, B.	—	Reconstruction d'un dépôt et d'un atelier après incendie	—	—	—	—	5, dév. ind. et art.	16576	38	Plan-les-Ouates, 190, rte de Saint-Julien	Genecand, B.
APA 35664	Emirates Airlines Geneva	Leopizzi, B., arch.	Transformation intérieure d'une arcade commerciale	—	—	—	—	2	5460	40	Cité, 12, rue du Mont-Blanc	PSP Real Estate AG Zurich
APA 35673	Ville de Genève	—	Aménagements routiers	—	—	—	—	5, dév. 3	Divers	65, 66	Petit-Saconnex, quartier des Genêts	DP communal - Ville de Genève
APA 35677	Ittenbrechbuhl SA pour UBS SA	—	Création d'un sas d'entrée, transformations intérieures	—	—	—	—	4B prot.	11141	5	Plan-les-Ouates, 114, rte de Saint-Julien	UBS SA
APA 35733	Régie Pilet Renaud SA	—	Rénovation d'un appartement au 1er étage	9	—	—	—	2	369	25	Plainpalais, 45, bd Carl-Vogt	Barbier-Mueller, S.
APA 35684	Kelly Services	Lepori, M., arch. c/o MLM Architectes	Réaménagement de bureaux au 4e étage	—	—	—	—	2	3737, 6803	1	Cité, 114, rue du Rhône	SI Rive Centre F
APA 35748	Maresca, M.	—	Construction d'un couvert pour voitures	—	—	—	—	5	5062	45	Veyrier, 18D, ch. de Place-Verte	Maresca, M. et R., M. et Mme
APA 35812	Devouge, A.-C., Mme	Jeannerat, P., arch. c/o Atelier d'Architecture	Construction d'une piscine	—	—	—	—	5	6560	51, 52	Collonge-Bellerive, 20, ch. de Sous-Caran	Devouge, A.-C., Mme
APA 35842	Avanesov, A.	—	Installation d'une clôture	—	—	—	—	3	1768	23	Eaux-Vives, 60, rte de Frontenex	SI Les Vollandes SA
APA 35904	Green Energie/ Ecosphere	—	Pose de panneaux solaires en toiture	—	—	—	—	5	4007	8	Plan-les-Ouates, 4, ch. de la Cartouchière	Rosset, J. et C., M. et Mme
APA 35917	Contact Stores Sàrl pour De Mattia, M.	—	Rénovation et transformation d'un appartement au 2e étage	9	—	—	—	5, dév. 3	2359	37	Eaux-Vives, 18, ch. Rieu	Joudi, I.
APA 35951	Solstis SA pour Schmid, F.	—	Installation de panneaux solaires en toiture	—	—	—	—	5	10853	6	Troinex, 16, ch. J.-A., Baraban	Schmid, F. et P., M. et Mme
APA 35952	SI Les Roseaux p.a. Naef Immobilier Genève SA	—	Rénovation d'un appartement au 3e étage	9	—	—	—	3	1372	40	Petit-Saconnex, 15, av. du Devin-du-Village	SI Les Roseaux
APA 35994	AB Chauffages Services SA	—	Installation de panneaux solaires en toiture	—	—	—	—	4B prot.	361	5	Gy, 3C, ch. de Garmaise	Gabriel, C., Mme
APA 36047	Wenninger, K. et J., Mme et M.	—	Déplacement d'un pilier de portail	—	—	—	—	5	398	24	Collex-Bossy, 151, rte de Collex	Wenninger, K. et J., Mme et M.
APA 36093	Bonneville, R. et Mordret, A., Mme	—	Rénovation d'un appartement au 1er étage	9	—	—	—	3	4184	30	Petit-Saconnex, 62, rue Liotard	Bonneville, R. - Mordret, A., Mme
101284/5	Société privée de gérance	Anderegg et Rinaldi, arch.	Construction d'un immeuble de bureaux, activités commerciales et de logements, garage souterrain: modifications diverses du projet initial	—	—	—	—	2	625	17	Eaux-Vives, 41A, rte de Frontenex	Barbier-Mueller, T.
101398/2	Banque cantonale de Genève	Bugna, J., arch.	Transformation et agrandissement d'un centre de formation: «Bâtiment B»: modification du groupe sanitaire au rez, organisations des locaux de l'étage, remplacement salles de formation par des dépôts au sous-sol; «Bâtiment A»: modification des salles du rez et des locaux au sous-sol	—	—	26	—	5	994	25	Chêne-Bougeries, 30C, ch. de la Colombe	Banque cantonale de Genève
102803/3	Marini, R. et Raus, A. c/o Gallay et Berger	Strazza, M., arch. c/o Keops Construction SA	Surélévation d'un immeuble et aménagement des combles en logements: modification des conditions financières du projet	9	—	—	—	3	524	28	Petit-Saconnex, 12, rue Henri-Veyrassat	Marini, R et Raus, A.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

Genève, rue du Prieuré 8, 1202 Genève.
But modifié: location, achat et vente de biens mobiliers et immobiliers à l'exception de toutes opérations prohibées par la LFAIE, ainsi que toutes activités d'entretien et d'amélioration de locaux (cf. statuts pour but complet). Conversion des 100 actions de CHF 1'000, jusqu'ici nominatives, liées selon statuts, en actions au porteur. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 06.03.2012.
Registre journalier No 4463 du 15.03.2012 / CH-660.0.438.988-2 / 06601344

■ **PIGNOLO PEINTURE SA**, à Genève, CH-660-2210999-5 (FOSC du 26.10.2011, p. 0/6391722). But modifié: entreprise générale du bâtiment, notamment tous travaux de gypserie-peinture, papiers peints, peintures et revêtements décoratifs (cf. statuts pour but complet). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont connus. Nouveaux statuts du 09.03.2012. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. «Berney et Associés SA Société Fiduciaire» n'est plus organe de révision. Registre journalier No 4464 du 15.03.2012 / CH-660.2.210.999-5 / 06601346

■ **PROCUISINES Sàrl**, à Genève, CH-660-0838001-4 (FOSC du 19.07.2010, p. 9/5733570). Signature individuelle a été conférée à Cover Baechler Sabina, de Le Mouret, à Vernier, directrice. Registre journalier No 4465 du 15.03.2012 / CH-660.0.838.001-4 / 06601834

■ **Progersa SA**, à Carouge (GE), CH-660-0427976-4 (FOSC du 02.03.2011, p. 0/6058964). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou par écrit ou courriel s'ils sont connus. Nouveau statuts du 12.03.2012. Seiss André est maintenant domicilié à Lancy. Selon déclaration du 12.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint. SFD Swisscontrol SA (CH-660-0185007-1) n'est plus organe de révision. Registre journalier No 4466 du 15.03.2012 / CH-660.0.427.976-4 / 06601836

■ **QUERCUS FINANCIAL SERVICES SA**, à Genève, CH-660-0376004-1 (FOSC du 07.02.2012, p. 0/6538992). De Witt Robert n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Hentsch Carl Robert, de Genève, à Nyon, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 4467 du 15.03.2012 / CH-660.0.376.004-1 / 06601838

■ **REYL & Cie SA**, à Genève, CH-660-0068988-2 (FOSC du 14.03.2012, p. 0/6593842). La procuration de Deprés Nicole est radiée. Flipo Karine et Racine Daniel sont nommés sous-directeurs et signent désormais collectivement à deux; leur procuration est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Filatov Vladimir, de Russie, à Genève, sous-directeur, et Fontaine Thomas, de France, au Grand-Lancy. Procuration collective à deux a été conférée à Bugnon Sébastien, de Fribourg, à Thônex. Registre journalier No 4468 du 15.03.2012 / CH-660.0.068.988-2 / 06601840

■ **R.I.P. Production Sàrl**, à Genève, CH-660-0661012-9 (FOSC du 15.03.2012, p. 0/6596392). L'inscription No 4103 du 12.03.2012 est rectifiée en ce sens que le capital est de CHF 20'000 (et non pas CHF 200'000). Registre journalier No 4469 du 15.03.2012 / CH-660.0.661.012-9 / 06601842

■ **ROSBANK (SWITZERLAND) SA, en liquidation**, à Genève, CH-660-0814995-5 (FOSC du 20.12.2011, p. 0/6468174). Gorshkov Dmitry A. n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 4470 du 15.03.2012 / CH-660.0.814.995-5 / 06601844

■ **Safe Host SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0278000-3 (FOSC du 11.10.2010, p. 9/5847380). Nouveaux statuts du 08.03.2012. Registre journalier No 4471 du 15.03.2012 / CH-660.0.278.000-3 / 06601846

■ **S.I. Le Merle noir SA**, à Genève, CH-645-1007746-8 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481274). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann

(Suite page suivante)

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4472 du 15.03.2012 / CH-645.1.007.746-8 / 06601848

■ **SI Puplinge-Ouest B SA**, à Genève, CH-660-0341973-0 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481276). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4473 du 15.03.2012 / CH-660.0.341.973-0 / 06601850

■ **SI Servette-Gabereel A SA**, à Genève, CH-660-0163959-0 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478992). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4474 du 15.03.2012 / CH-660.0.163.959-0 / 06601852

■ **SI 24 C Fayards SA**, à Genève, CH-660-0148975-8 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5478998). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4475 du 15.03.2012 / CH-660.0.148.975-8 / 06601854

■ **SI 24 Crêts de Champel SA**, à Genève, CH-660-0330971-4 (FOSC du 04.02.2010, p. 10/5479000). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4476 du 15.03.2012 / CH-660.0.330.971-4 / 06601856

■ **Société anonyme du Centre C**, à Genève, CH-660-0059910-5 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481526). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4477 du 15.03.2012 / CH-660.0.059.910-5 / 06601858

■ **Société Immobilière Acacias-Lièvre B SA**, à Genève, CH-660-0009961-6 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/5482722). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4478 du 15.03.2012 / CH-660.0.009.961-6 / 06601860

■ **Société Immobilière Atala SA**, à Genève, CH-660-0064951-8 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481288). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4479 du 15.03.2012 / CH-660.0.064.951-8 / 06601862

■ **Société Immobilière Crêts-de-Champel-Soleil E SA**, à Genève, CH-660-0056958-8 (FOSC du 08.02.2010, p. 11/

AUTORISATIONS (SUITE)

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	LDTR	Dérogation demandées LCI LALAT LPMNS**			Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
103763	Hospice général	Hiltbrand, F., arch. c/o Analyses et dév. Immobiliers Sàrl	Pavillons provisoires pour requérants d'asile	—	—	—	—	Agr.	11324	13	Meyrin, 54, av. de Mategnin	Aide française aux Aînés
104004	Construction Perret SA	Omarini, Y., arch. c/o Omarini Architecture	Habitation villageoise et garage souterrain	—	—	—	—	4B prot.	234	7	Aire-la-Ville	Berger, A., Mme
104094	Ville de Genève	—	Restauration et transformation d'un immeuble de logements	9	—	—	—	1	6350	47	Cité, 7, rue Rousseau	Ville de Genève
104211/2	Imhof, E., Mme	Galetto, M., arch.	Construction d'une villa (HPE 22%): installation de sondes géothermiques: agrandissement de la cage d'escalier, réduction des dimensions de la villa, suppression du SAS	—	—	—	—	5	2603	19	Chêne-Bourg, 30, av. des Vergys	Imhof, E., Mme
104263	Firmenich, M. et Mme	Jucker, F. et Schwarz, P., arch. p.a. Architectures Jucker SA et Patrick Schwarz	Construction basse sur cour, garde corps devant balustrade existante	—	—	—	—	1 VV	4941	26	Cité, 14, rue des Granges	Firmenich, M. et Mme
104485	Cotraco - Joannou, A.	Rieben, P.-A., arch.	Surélévation d'immeubles et transformations, panneaux solaires en toiture	9	—	—	—	2	1540	66	Plainpalais, 10, 10 bis, 10 ter, av. de la Croisette	Samy Arshal-lawos, A., Mme
104487	G. Dentan SA	Guenin, O., arch. c/o Guenin Atelier d'architectures SA	Construction de dépôts et de locaux administratifs	—	—	—	—	Ind. art.	3221	35	Vernier, 2, ch. Barde	Fiore, P. et Spring, H.
104555	Solutions Immobilières SA pour Stelle, H., Mme	Herreras, F., arch. c/o Solutions Immobilières SA	Construction de 2 villas jumelles (26,4% HPE), garage, piscines et pose d'un portail électrique	—	59	—	—	5	45	2	Chêne-Bougeries, 33, 33A, rte Jean-Jacques-Rigaud	Stelle, H., Mme
104589	Michalski-Hoffmann, V., Mme p.a. Di Rosa, Mme	Mentha et Rosset, arch.	Rénovation de la maison et transformations intérieures de la dépendance, rénovation et agrandissement du pool-house, construction d'un nouvel abri de jardin, installation de sondes géothermiques et de panneaux solaires en toiture	—	—	—	—	4B prot., 5	1250	7, 9, 18	Genthod, 14, rue du Village	Hoffmann, H.
104605	Arco Immobilien AG pour Pfister Meubles SA	—	Transformation d'un magasin	—	—	—	—	5, dév. ind. et art.	13452, 13453	55	Meyrin, 7, ch. de Riantbosson	Pfister Meubles SA
104626	Freddi, P. et S., M. et Mme	Grenier, D., arch. chez Dominique Grenier Architectures SA	Construction de 2 logements contigus (27,5% HPE): couvert à voitures, panneaux solaires en toiture	—	59	—	—	5	694, 1810	12	Pregny-Chambésy, 5A, ch. de Malvand	Freddi, P. et S., M. et Mme
104653	Bonnet, C.	Bonnet, P., arch. c/o Atelier Bonnet Architectes	Transformation d'un dépôt	—	—	27C	—	Agr., dév. 4B prot.	5154	33	Corsier, 15, ch. du Pré-Puits	Bonnet, C.
104691	Commune de Meyrin	Aeby et Perneger, arch. chez Acau + Aeby Perneger et Associés SA	Ecole des Boudines: construction d'un bâtiment parascolaire	—	—	—	—	Agr., dév. 3	13417	12	Meyrin, 10, rue des Boudines	Commune de Meyrin
104775	Hitz et Partner SA pour Sunrise Communications SA	—	Modification d'une installation pour téléphonie mobile	—	—	27	—	Agr.	1907, 2324	16	Choulex, 18, ch. de la Gouille-Noire	Rivollet, D. M. Y.
104778	Swisscom (Suisse) SA Wireless Access	—	Installation pour téléphonie mobile	—	—	—	—	Chemin de fer, dév. 3	5209	81	Petit-Saconnex, 23, av. de France	Chemins de fer fédéraux suisses - CFF
104810	Etude Schellenberg Wittmer	Reynaud, P. et Gaillard, P., arch.	Fermeture d'une terrasse en attique	—	—	—	—	2	7884	39	Cité, 1, rue Lugardon	Axa Leben AG
104815	Solstis SA pour Zuber, P.-A.	—	Installation de capteurs solaires en toiture	—	—	—	—	5	4701	40	Thônex, 3, ch. du Pont-Bochet	Etat de Genève
54192	RTS Radio Télévision Suisse	Montant, B., Mme et Stendardo, C., arch. c/o Atelier d'architecture 3BM3	Démolition d'un bâtiment administratif: modification du projet initial	—	—	—	—	2	2099, 2509, 2796	28	Plainpalais, 66, bd Carl-Vogt	Etat de Genève
6507	Construction Perret SA	Omarini, Y., arch. c/o Omarini Architecture	Démolition d'une habitation et de 2 garages	—	—	—	—	4B prot.	234	7	Aire-la-Ville, 68, rue du Vieux-Four	Berger, A., Mme
6658	Solutions Immobilières SA pour Stelle, H., Mme	Herreras, F., arch. c/o Solutions Immobilières SA	Démolition villa	—	—	—	—	5	45	2	Chêne-Bougeries, 33, rte Jean-Jacques-Rigaud	Stelle, H., Mme
6593	Freddi, P.	—	Démolition d'une maison	—	—	—	—	5	1810, 1811	12	Pregny-Chambésy, 5A, ch. de Malvand	Freddi, P. et A., Freddi, S., Mme
6647	G. Dentan SA	Guenin, O., arch. c/o Guenin Atelier d'architectures SA	Démolition d'une halle de dépôt industriel	—	—	—	—	Ind. art.	3221	35	Vernier, 2, ch. Barde	Fiore, P. et Spring, H.
6675	Michalski-Hoffmann, V., Mme p.a. Di Rosa, Mme	Mentha et Rosset, arch.	Démolition d'un abri de jardin	—	—	—	—	4B prot., 5	1250	7, 9, 18	Genthod, 14, rue du Village	Hoffmann, H. L.

C. Prolongations***

APA 25930	Ville de Genève	—	Réhabilitation d'un pavillon	—	—	—	—	5, dév. 3	4907	41	Petit-Saconnex, 2, ch. William-Lescaze	Etat de Genève
-----------	-----------------	---	------------------------------	---	---	---	---	-----------	------	----	--	----------------

(Suite page suivante)

AUTORISATIONS (SUITE)

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Dérogation demandées				Zone de construction*	Parcelle	Fille	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
				LDTR	LCI	LALAT	LPMNS**					
APA 32186	Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse	Zumbino, C., Pinto, D. et Stämpfli, F., arch. pour ASS Architectes Associés SA	Réaménagement d'une arcade commerciale au rez-de-chaussée	—	—	—	—	1 VV	6882, 6905	24	Cité, 11, place du Molard	Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse
APA 32388	Cleuet, P., Mme	Satorre-Weber, B., Mme, arch.	Rénovation et agrandissement d'une villa, création d'un couvert de jardin	—	—	—	—	5	5525	12	Versoix, 4, ch. du Vieux-Port	Cleuet, P., Mme

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.
LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.
LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.
Les décisions présentement publiées peuvent faire l'objet de recours auprès du Tribunal administratif de première instance, conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, sous réserve de l'article 17A de la loi sur la procédure administrative, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).
* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales. Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département des constructions et des technologies de l'information, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5° étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).
** Les travaux font l'objet d'une autorisation de principe prise par arrêté du Conseil d'Etat.
*** Les prolongations des présentes autorisations de construire emportent prolongation des autorisations qui leur sont liées, telles que les autorisations de démolir, les autorisations énergétiques et les autorisations d'abattage d'arbres (cf. articles 4, alinéa 6, LCI, et 10C RALCI).

AUTORISATIONS D'ABATTAGE D'ARBRES

Publication FAO du 30 mars 2012

Département de l'intérieur et de la mobilité - Direction générale de la nature et du paysage

Dossier	Requérant	Propriétaire	Motif	Parcelle	Commune et lieu	Arbres
2012						
0155-0-1	Biagio, L.	Benjamin Hans Anderson	H-I	6222	Collonge-Bellerive, 12, ch. de Bois-Caran	17 arbres
0201-0-1	Paysage Dos Santos Sàrl	Risler, F.	I	6821	Collonge-Bellerive, 9, ch. de Marly	2 arbres
0205-0-1	MID Architecture Sàrl	Commune de Veyrier	APA	2810	Veyrier, 21, rte Antoine-Martin	1 arbre selon plan
0227-0-1	Commune de Meyrin	—	H-I	12768	Meyrin, 71, rue des Lattes	1 arbre
0247-0-1	Etat de Genève - DCTI - Service de la maintenance routes cantonales	—	H	142	Vernier, 105, rte de Meyrin	1 arbre
0267-0-1	Etat de Genève - DCTI - Service de la maintenance routes cantonales	—	K	7513, 7616	Bernex, rte de Lully - tronçon ch. Pesse/ch. Léchaire	7 arbres
0268-0-1	Etat de Genève - DCTI - Service de la maintenance routes cantonales	—	K	10586, 10596	Soral, rte de Soral - tronçon rte des Lolliets/ rte du Coteau	divers arbres
0274-0-1	Etat de Genève - DCTI - Service de la maintenance routes cantonales	—	H-I	456	Céligny, rte de Céligny	divers arbres

A. Autorisation d'abattage d'arbres délivrée en liaison avec une autorisation de construire

2011						
1302-0-1	Construction Perret SA	—	A	234	Aire-la-Ville, 68, rue du Vieux-Four	des arbres selon plan
1750-0-1	Mentha et Rosset Architectes SA	Hoffmann, H. L.	A	1250	Genthod, 14, rue du Village	1 arbre selon plan
2085-0-1	Solutions Immobilières SA - Herreras, F.	Stelle, H., Mme	A	45	Chêne-Bougeries, 33, rte J.-J.-Rigaud	des arbres selon plan
2179-0-1	Freddi, S., P. et A., Mme et MM.	—	A	1810	Pregny-Chambésy, 5A, ch. de Malvand	des arbres selon plan
2012						
0007-0-1	Acau + Aeby Perneger et Associés SA	Commune de Meyrin	A	13417	Meyrin, 10, rue des Boudines	des arbres selon plan
0239-0-1	Freddi, P.	Freddi, S., P. et A., Mme et MM.	A	1810	Pregny-Chambésy, 5A, ch. de Malvand	des arbres selon plan

A = Immeubles. B = Chaussées, canalisations. C = Places de parc, garages. D = Lignes aériennes. E = Travaux fluviaux. F = Cultures. G = Servitudes. H = Sécurité, salubrité. I = Entretien végétation. K = Divers. APA = Immeubles procédure accélérée.
Les décisions présentement publiées peuvent faire l'objet d'un recours dans le délai de 30 jours à compter du lendemain de la date de publication, auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI), 4, rue Ami-Lullin, 1207 Genève (case postale 3888, 1211 Genève 3, tél. 022 388 12 29/28). Les dispositions de l'article 17A, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative (LPA) E 5 10, du 12 septembre 1985, sont réservées.
Les dossiers peuvent être consultés à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

5481934). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4480 du 15.03.2012 / CH-660.0.056.958-8 / 06601460

■ **Société Immobilière Crêts-de-Champel-Soleil F SA**, à Genève, CH-660-0021958-7 (FOSC du 05.02.0210, p. 9/ 5481298). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4481 du 15.03.2012 / CH-660.0.021.958-7 / 06601894

■ **Société Immobilière Deux Parcs-Lac-Salève SA**, à Genève, CH-660-0015950-7 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/

5481302). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4482 du 15.03.2012 / CH-660.0.015.950-7 / 06601608

■ **Société Immobilière l'Acajou SA**, à Genève, CH-660-0001934-2 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481532). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4483 du 15.03.2012 / CH-660.0.001.934-2 / 06601610

■ **Société Immobilière L'Aiglor A SA**, à Genève, CH-660-0056912-3 (FOSC du 29.11.2011, p. 0/6436936). Raison sociale: **Société Immobilière L'Aiglor A SA**.

Radiation de la mention relative à l'article 176 ORC. But modifié: achat, vente, construction et exploitation d'immeubles situés tant en Suisse qu'à l'étranger (cf. statuts pour but complet). Division des 50 actions de CHF 1'000, au porteur, en 50'000 actions de CHF 1. Capital-actions: CHF 50'000, entièrement libéré, divisé en 50'000 actions de CHF 1, au porteur. Communication aux actionnaires: courrier recommandé ou courriel s'ils sont connus, s'il y a lieu Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 13.03.2012.
Registre journalier No 4484 du 15.03.2012 / CH-660.0.056.912-3 / 06601276

■ **Société Immobilière Médiane SA**, à Genève, CH-660-0131957-3 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482200). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4485 du 15.03.2012 / CH-660.0.131.957-3 / 06601612

■ **Société Immobilière Morillon 10 SA**, à Genève, CH-660-0147957-9 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482204). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4486 du 15.03.2012 / CH-660.0.147.957-9 / 06601614

■ **Société Immobilière Morillon 11 SA**, à Genève, CH-660-0148957-0 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482206). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4487 du 15.03.2012 / CH-660.0.148.957-0 / 06601616

■ **Société Immobilière Morillon 12 SA**, à Genève, CH-660-0149957-3 (FOSC du

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

08.02.2010, p. 12/5482208). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4488 du 15.03.2012 / CH-660.0.149.957-3 / 06601618

■ **Société Immobilière Morillon 13 SA**, à Genève, CH-660-0150957-8 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481538). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4489 du 15.03.2012 / CH-660.0.150.957-8 / 06601620

■ **Société Immobilière Morillon 14 SA**, à Genève, CH-660-0151957-1 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481540). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4490 du 15.03.2012 / CH-660.0.151.957-1 / 06601622

■ **Société Immobilière Morillon 15 SA**, à Genève, CH-660-0152957-5 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481542). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4491 du 15.03.2012 / CH-660.0.152.957-5 / 06601626

■ **Société Immobilière Morillon 16 SA**, à Genève, CH-660-0153957-6 (FOSC du 05.02.2010, p. 9/5481544). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4492 du 15.03.2012 / CH-660.0.153.957-6 / 06601462

■ **Société Immobilière Morillon 2 SA**, à Genève, CH-660-0139957-9 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482210). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4493 du 15.03.2012 / CH-660.0.139.957-9 / 06601464

■ **Société Immobilière Morillon 3 SA**, à Genève, CH-660-0140957-7 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482212). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant

(Suite page suivante)

AUTORISATION ÉNERGÉTIQUE

AUTORISATION ÉNERGÉTIQUE

Publication FAO du 30 mars 2012

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement - Service de l'énergie

Dossier N°	Requérant	Propriétaire	Nature de l'ouvrage	Puissance	Parcelle	Feuille	Commune et lieu
CEO 12/02	Michalski-Hoffmann, V., Mme	Hoffmann, H.	Installation de chauffage par capteurs solaires (piscine)	20 kW	1250	7, 9, 18	Genthod

La décision présentement publiée peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de première instance (4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3), dans un délai de 30 jours à compter de sa publication.
Le dossier peut être consulté au Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, service de l'énergie, 4, rue du Puits-Saint-Pierre, 1204 Genève, tous les jours de 9 h à 12 h.

REQUÊTES

REQUÊTES EN AUTORISATION

Publication FAO du 30 mars 2012

Département des constructions et des technologies de l'information

OFFICE DE L'URBANISME

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	LDTR	Dérogation demandées LCI	LALAT	Abattage d'arbres**	Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
------------	-----------	------------	---------------------	------	--------------------------	-------	---------------------	-----------------------	----------	------	-----------------	-----------------------------

A. Demandes définitives

103308/2	Cheshinskaya, S., Mme	Meylan, A., arch. c/o Atelier K Architectes Asso- ciés SA	Construction d'une villa (21,90% Minergie) avec piscines, garage souterrain, installation de sondes géothermiques: déplacement de la ville + garage	—	—	—	—	5	240, 2203	21	Cologny, 10, ch. du Parc-de-Montalègre	Cheshinskaya, S., Mme
103404/2	Stutz, F.	Baud, F. et Früh, T., arch.	Aménagement d'un appartement aux combles, installation de panneaux solaires en toiture, agrandissement de 2 appartements au 7e étage: prolongation de la cage d'ascenseur, agrandissement d'une porte-fenêtre côté cour	9	—	—	—	2	715	19	Eaux-Vives, 31, av. Pictet-de-Rochemont	Stutz, F.
104424/2	Vulliez, E.	Rollier, L., arch.	Rénovation d'une toiture: aménagement des combles	—	—	—	—	Agr.	7055	105	Satigny, 7, ch. des Framboises	Vulliez, E.
104896	Batec - Olivier Vuagnat et Associés pour commune de Vernier	—	Ecole de la Châtelaine: raccordement des eaux de toiture	—	—	—	—	4B	2115, 3900	15	Vernier, 84, av. de Châtelaine	Commune de Vernier
104897	Service des écoles et institutions pour l'enfance	—	Réaménagement d'une aire de jeux	—	—	—	—	Verd.	3166	42	Eaux-Vives, av. de Frontenex	Ville de Genève
104898	Party, R.	—	Construction d'un poulailler et pose d'un grillage	—	—	—	—	Agr.	2914	41	Avusy, La Tuillière	Luder, P.-H.
104899	Fenolland P. et Rizzo, K.	Spironelli, D., arch. c/o DS Atelier d'architect- ure SA	Agrandissement du sous-sol, création d'une rampe d'accès, agrandissement du garage et de l'habitation du 1er étage	—	—	—	—	5	4967	31	Vernier, 10C, ch. des Bois-Jacquet	Banque cantonale de Genève
104901	Proswiss Invest SA	Apotheloz, R., arch.	Construction de 3 villas mitoyennes et couverts à voitures, installation de sondes géothermiques	—	59	—	Oui	5	850	4	Pregny-Chambésy, 33, 33A, 33B, ch. des Châtaigniers	Brand, L., Mme, Rohner, M. et R., Mme et M., Zach, E., Mme
104902	Chuard, G.	Cucinotta, G., arch. pour 2A Expert. et Réalisations	Transformations intérieures et construction d'une marquise, d'un parking souterrain, agrandissement d'un atelier de mécanique	—	—	—	Oui	3	913	32	Petit-Saconnex, 84, rue de Lyon	Chuard, M. F.
104903	Polyakov, A. et Yakimova, I., Mme	Meylan, A., arch. c/o Atelier K Architectes Asso- ciés SA	Construction d'une villa HPE, (21,5%) et d'une piscine	—	59	—	Oui	5	101	12	Cologny, 5A, ch. Faguillon	Polyakov, A. et Yakimova, I., Mme
104906	Fondation de la ville de Genève pour le logement social	Lopreno, M., arch.	Création d'une surface commerciale et d'un centre de loisirs	—	—	—	—	3	3344	32	Petit-Saconnex, 2-6, rue Guye	Fondation de la ville de Genève pour le logement social
104907	Chemins de fer fédéraux suisses CFF	Grosfillier, M., arch. chez Processus Immobilier SA	Rénovation de la gare, installation d'un container provisoire, panneaux solaires	—	—	—	—	Chemin de fer	7093	23	Versoix, 1, ch. Jean-Baptiste-Vandelle	Chemins de fer fédéraux suisses CFF
6755	Proswiss Invest SA	Apotheloz, R., arch.	Démolition d'une villa	—	—	—	—	5	850	4	Pregny-Chambésy, 33, ch. des Châtaigniers	Brand, L., Mme, Rohner, M. et R., Mme et M., Zach, E., Mme

B. Demande préalable

18431	Nobs, M.	Rieben, P.-A.	Surélévation d'un bâtiment de logements	9	—	—	—	4B prot, dév. 3	1439	9	Carouge, 13A, rue de Veyrier	Nobs, M.
-------	----------	---------------	---	---	---	---	---	-----------------	------	---	------------------------------	----------

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.
LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.
LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.
Durant les 30 jours, sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative, à compter de la présente publication, les dossiers ainsi que les éventuels rapports d'impact peuvent être consultés au Département des constructions et des technologies de l'information, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 4e étage (9 h-12 h).
Les observations éventuelles doivent lui être adressées dans le même délai.
* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales.
Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département des constructions et des technologies de l'information, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).
** La présente publication vaut publication de la requête en autorisation d'abattage d'arbres.
Ce dernier dossier peut être consulté, dans les 30 jours, sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative, au Département de l'intérieur et de la mobilité, Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.
Les observations éventuelles doivent lui être soumises dans le même délai.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d'adminis-tration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4494 du 15.03.2012 / CH-660.0.140.957-7 / 06601466

■ **Société Immobilière Morillon 4 SA**, à Genève, CH-660-0141957-2 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482730). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d'adminis-tration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4495 du 15.03.2012 / CH-660.0.141.957-2 / 06601468

■ **Société Immobilière Morillon 5 SA**, à Genève, CH-660-0142957-8 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482732). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d'adminis-tration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4496 du 15.03.2012 / CH-660.0.142.957-8 / 06601470

■ **Société Immobilière Morillon 6 SA**, à Genève, CH-660-0143957-1 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5483698). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Lau-fon, sont membres du conseil d'adminis-tration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4497 du 15.03.2012 / CH-660.0.143.957-1 / 06601472

(Suite en page 24)

IMPRESSUM

Editeur:
Chancellerie d'Etat de la République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
C.P. 3964 - 1211 Genève 3

Direction de publication et impression:
ATAR Roto Presse SA
Zimeysa voie 11A
C.P. 565 - 1214 Vernier
T. 022 719 13 13 - F. 022 341 40 09

Publicité:
Publi Annonces SA
C.P. 194 - 3, chemin de la Charpente 1219 Le Lignon
T. 022 308 68 78 - F. 022 342 56 12
fao@publi-annonces.ch

Modules:
largeur 55 mm / hauteur 32 mm
noir/blanc Fr. 85.– / quadri Fr. 120.–

Abonnements:
Dynapresse
38, av. Vibert - 1227 Carouge
Clients sociétés:
T. 022 308 08 50 - F. 022 308 08 59
fao.societe@dynapresse.ch
Clients particuliers:
T. 022 308 08 08 - F. 022 308 08 59
fao.particulier@dynapresse.ch

REQUÊTES (SUITE)

REQUÊTES EN AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES

Publication FAO du 30 mars 2012

Département de l'intérieur et de la mobilité - Direction générale de la nature et du paysage						
Dossier	Requérant	Propriétaire	Motif	Parcelle	Commune et lieu	Arbres
2012						
0365-0	Alvaro, R.	Dunkel, T.	H-I	970	Chêne-Bougeries, 23, ch. des Bougeries	1 arbre
0381-0	Nicole, C.	—	H-I	4285	Corsier, 5, ch. du Fournil	4 arbres
0387-0	Bijo, J.	—	H	3724	Thônex, 14, ch. du Château-Blanc	1 arbre
0395-0	ABDF Bonadei et Chassot	Conne, E., Mme	H	2026	Chêne-Bougeries, 1, ch. Rojoux	1 arbre
0403-0	Jean, E.	Les Rentes Genevoises	I	3023	Lancy, 1-3, ch. de Vert-Pré	6 arbres
0405-0	Baillif et Loponte Architectes SA	Fondation logements commune de Bernex	A	8217	Bernex, 37C-D-E, ch. de Carabot	des arbres selon plan
0410-0	Xygalas, A.	Pictet, C.	H-I	4193	Collonge-Bellerive, 4, ch. du Port-Bleu	1 arbre
0420-0	Atelier Vert SA	DCTI - Office des bâtiments	H	28	Onex, 175, rte du Grand-Lancy	1 arbre
0422-0	Trottet, P.	—	H-I	6234, 6708	Collonge-Bellerive, 10, ch. de La-Petite-Californie	2 arbres
0433-0	Burkhardt, D.	—	H	1593	Genthod, 21, rue du Village	1 arbre
0440-0	J&B Jardins et Bâtiments	Mission de Singapour	H-I	116	Chêne-Bougeries, 40, ch. de Grange-Falquet	1 arbre
0442-0	Makawitage Perera G.E.K	—	H	3911	Bellevue, 24P, ch. de la Chênaie	2 arbres
0448-0	Botelho, G.	—	APA	117	Lancy, 8, ch. de la Pépinière	1 arbre selon plan
0455-0	Baron, G., arch.	OMPI	A	3997, 3998	Genève, av. Giuseppe-Motta	des arbres selon plan
0458-0	A. AVNI Sàrl	Brechbuhl, C.	H-I	6288	Thônex, 24, rte de Villette	1 arbre
0459-0	Horizon Vert	Montres Chouriet SA	H	12927	Meyrin, 5, ch. de l'Epinglier	1 arbre
0460-0	Commune de Carouge	—	H	2712	Carouge, 1, bd des Promenades	2 arbres
0464-0	ABDF Bonadei et Chassot	Petite, F., Mme	H-I	4214	Corsier, 5, ch. des Marsins	1 arbre
0467-0	Perret, D., Mme	Hoirie Perret-Martin	H-I	519	Lancy, 9, rte de Chancy	1 arbre
0489-0	AIA-Architectes - Alami, K. et Iraci, A.	Yung, E.	APA	6543	Versoix, 5, ch. de Villars	des arbres selon plan
0492-0	Cerutti Architectes	Suntay, A. et K.	APA	1891	Vandœuvres, 17, ch. de la Sapinière	des arbres selon plan
0493-0	Oberle, F.	Cappelletti, A.	APA	6998	Plan-les-Ouates, 9, rte de Saconnex-d'Arve	des arbres selon plan
0498-0	Tiago, S.	Cochet, C., Mme	H-I	10835	Plan-les-Ouates, 75, ch. des Verjus	1 arbre
0499-0	Boccard Pierre Sàrl	Cappelletti, A.	H	7001, 7002	Plan-les-Ouates, 9, rte de Saconnex-d'Arve	1 arbre

A = Immeubles. B = Chaussées, canalisations. C = Places de parc, garages. D = Lignes aériennes. E = Travaux fluviaux. F = Cultures. G = Servitudes. H = Sécurité, salubrité. I = Entretien végétation. K = Divers. APA = Immeubles procédure accélérée. Les requêtes peuvent être consultées à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h. Les requêtes présentement publiées peuvent faire l'objet d'observations écrites, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication, à adresser à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève.

REQUÊTE DE DÉFRICHEMENT TEMPORAIRE ET DÉFINITIF

Publication FAO du 30 mars 2012

Département de l'intérieur et de la mobilité - Direction générale de la nature et du paysage							
Dossier	Propriétaire	Requérant	Mandataire	Commune et lieu	Parcelle	Nature de l'ouvrage	Objet
2012-05 t+d	Commune de Troinex	Commune de Troinex	ESM ingénierie SA	Troinex, route de Moillebin	2308	Modération du trafic, abribus et arrêt TPG, collecteur et bassin de rétention	Défrichement temporaire 26 m² Défrichement définitif 113 m²

La requête peut être consultée à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h. La requête présentement publiée peut faire l'objet d'observations écrites, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication, à adresser à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève.

REQUÊTE EN CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE OU NON FORESTIÈRE

Publication FAO du 30 mars 2012

Département de l'intérieur et de la mobilité - Direction générale de la nature et du paysage						
Dossier	Propriétaire	Requérant	Mandataire	Parcelle, fe	Commune et lieu	Situation
2012-08 c	Etat de Genève	FTI	Géomètres Associés Ney & Hurni SA	3476, 3477	Bellevue, Foretaille	Selon plan

La requête peut être consultée à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, sur rendez-vous au 022 388 55 31 (ma-me-je-ve matin). Elle peut faire l'objet d'observations écrites, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

VENTES D'APPARTEMENTS

VENTES D'APPARTEMENTS (art. 39 LDTR)

Publication FAO du 30 mars 2012

Département des constructions et des technologies de l'information						
Requête n°	Requérant et propriétaire de l'appartement	Objet	Lieu et commune	Acquéreur de l'appartement	Prix de vente	
Autorisations						
11588	Roulet, M.	Appartement duplex de 5 pièces composé des lots No 3.02 partie d'appartement au rez-de-chaussée et No 4.02 partie d'appartement au 1er étage	Lancy, 27, square Clair-Matin	Rochat, P., Mme	1 390 000	F
11589	Burkard, H. p.a. Beaud Zurcher, N., notaire	Appartement No 4.02 de 5 pièces au 2e étage	Meinier, 3, route de Covéry	Buclyn, L.	1 100 000	F
11590	Savary, M.	Appartement No 3.08 de 4 pièces au 1er étage	Meinier, 12, ch. de l'Ancien-Tir	Marti, A., Mme	595 000	F

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996. Les décisions publiées ci-dessus peuvent faire l'objet de recours dans les 30 jours dès la présente publication, sous réserve de l'article 43 de la loi sur la procédure administrative, auprès du Tribunal administratif de première instance (adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).

URGENCES

Urgences sanitaires, SOS ambulances: 144.
Police: 117.
Service du feu: 118.
Service d'urgence:
Société coopérative Médecins Urgences: tél. 022 321 21 21.
Service de RV rapides consultable sur le site des médecins du canton de Genève: www.amge.ch
SOS Médecins à domicile (24 h sur 24): tél. 022 748 49 50.
SOS Infirmières (24 h sur 24): tél. 022 420 24 64.
Maternité et gynécologie (32, boulevard de la Cluse): tél. 022 372 33 11.
Urgences obstétricales (accouchements): tél. 022 382 42 36.
Urgences gynécologiques: tél. 022 382 68 16.
Policlinique chirurgie et médecine: jour et nuit, 022 372 64 08.
Pédiatrie: Hôpital des enfants: permanence téléphonique 24 h sur 24, tél. 022 382 45 55, 47, avenue de la Roseraie.
Clinique de Carouge 1, avenue du Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge, 24 h sur 24, tél. 022 309 45 45.
Clinique des Grangettes: tél. 022 305 04 58, 7, chemin des Grangettes, Chêne-Bougeries, lundi-vendredi sur rendez-vous 18 h-24 h, week-end et fériés sur rendez-vous 8 h-24 h.
Hôpital de la Tour: tél. 022 719 61 00, 24 h sur 24 3, avenue J.-D.-Maillard, Meyrin.
Association des chiropraticiens: du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, samedi, dimanche et jours fériés de 8 h à 13 h, tél. 022 781 82 00.
Association des médecins-dentistes de Genève: service d'urgence, tous les jours, y compris dimanche et jours fériés, de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h. Du 30 mars au 1er avril: M. John Baudet, 56, rue de Lausanne, tél. 022 732 51 67 Du 2 au 5 avril: Mme Nya Iranchahr, 10, bd James-Fazy, tél. 022 732 83 93 Du 6 au 9 avril (Pâques): M. Jean-Marie Rouillet, 5, cours des Bastions, tél. 022 310 37 64 Du 10 au 12 avril: M. John Baudet, 56, rue de Lausanne, tél. 022 732 51 67
Cliniques dentaires-urgences et tous soins: Rive droite: Clinident - Clinique dentaire de la Servette SA, 60, avenue Wendt, tél. 022 733 98 00 Rive gauche: Clinident - Clinique dentaire de Malombré SA, 5, chemin Malombré, tél. 022 346 64 44 Horaires: Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h Samedi de 9 h à 14 h Dimanche de 9 h à 12 h en alternance
Prothèses dentaires cassées: Service de réparation A.L.P.D.S. 7/7, de 9 h à 17 h, tél. 079 334 25 61.
Vétérinaires: 0900 83 83 43 ou 0900 VETEGE (1,50 F/minute).
HUG - Base hélicoptère Rega 15: tél. 144 ou 1414.
Services industriels de Genève: permanence téléphonique 24 h sur 24, tél. 022 420 88 11, 2, chemin du Château-Bloch, Vernier.
La Main tendue (24 h sur 24): 143 ou 022 328 28 28.
Renseignements: 1811.
Service de l'heure: 161.
Prévisions météorologiques: 162.
Centrale des taxis: 022 33 141 33.
Secours routier (jour et nuit), numéro d'appel pour la Suisse romande: 140.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Société Immobilière Morillon 8 SA**, à Genève, CH-660-0145957-6 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5482216). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4498 du 15.03.2012 / CH-660.0.145.957-6 / 06601474

■ **Société Immobilière Morillon 9 SA**, à Genève, CH-660-0146957-4 (FOSC du 05.02.2010, p. 10/5481556). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4499 du 15.03.2012 / CH-660.0.146.957-4 / 06601476

■ **Société Immobilière Rue de Berne No 9 SA**, à Genève, CH-660-0059955-9 (FOSC du 05.02.2010, p. 10/5481310). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4500 du 15.03.2012 / CH-660.0.059.955-9 / 06601478

■ **Société Immobilière Rue du Roveray A SA**, à Genève, CH-660-0089931-2 (FOSC du 08.02.2010, p. 12/5483704). Koch Jörg n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Grossmann Reto est maintenant domicilié à Nuglar-Saint Pantaleon. Jelsch Xénia, de Lucerne, à Bâle, Piffaretti Renato, de Chiasso, à Therwil, et Roten Jean-Michel, de Loèche-les-Bains, à Laufon, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4501 du 15.03.2012 / CH-660.0.089.931-2 / 06601484

■ **Stork INTERMES N.V., Anvers, succursale de Plan-les-Ouates**, à Plan-les-Ouates, CH-660-1314011-1 (FOSC du 06.05.2011, p. 0/6150808). Nouvelle raison sociale du siège principal: INTERMES N.V. En conséquence, la raison de commerce de la succursale devient: **INTERMES N.V., Anvers, succursale de Plan-les-Ouates**.
Registre journalier No 4502 du 15.03.2012 / CH-660.1.314.011-1 / 06601010

■ **Stucker Société Anonyme**, à Carouge (GE), CH-660-0052929-0 (FOSC du 23.07.2010, p. 10/5742546). La procuration de Wittwer Raymond est radiée.
Registre journalier No 4503 du 15.03.2012 / CH-660.0.052.929-0 / 06601486

■ **Sun Commodities SA**, à Genève, CH-660-6828008-8 (FOSC du 28.12.2010, p. 15/5964984). Nouvelle raison sociale: **ICAP Energy Suisse SA**. Nouveau but: conseils, services et toutes activités dans le domaine du courtage de matières premières et de produits financiers (cf. statuts pour but complet). Statuts modifiés le 09.03.2012. Administration: Newman Paul, de Grande-Bretagne, à Londres, GBR, président, Wren Samantha, de Grande-Bretagne, à Farnham, GBR, et Gonelle Laurent, tous avec signature collective à deux; les pouvoirs de Gonelle Laurent sont modifiés dans ce sens. Signature collective à deux a été conférée à Fairhurst Caroline, de Grande-Bretagne, à Onex. Bonnefous & Cie SA (CH-660-0280976-8) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA (CH-020.3.020.876-5), à Zurich.
Registre journalier No 4504 du 15.03.2012 / CH-660.6.828.008-8 / 06601012

■ **SVP LOGISTIQUE Sàrl**, à Genève, CH-660-1680009-7 (FOSC du 23.07.2009, p. 9/5156454). Signature individuelle a été conférée à Cover Baechler Sabina, de Le Mouret, à Vernier, directrice.
Registre journalier No 4505 du 15.03.2012 / CH-660.1.680.009-7 / 06601488

■ **Tizer Pebble Holdings SA**, au Grand-Saconnex, CH-660-1296011-4 (FOSC du 02.03.2012, p. 0/6577932). Nouvelle raison sociale: **Lawrence & Mickaels Holdings SA**. Statuts modifiés le 13.03.2012.

Registre journalier No 4506 du 15.03.2012 / CH-660.1.296.011-4 / 06601014

■ **Touring Club Suisse (TCS)**, à Vernier, CH-660-0001897-3 (FOSC du 27.02.2012, p. 0/6570070). Goetschi Peter, de Galmiz, à Fribourg, est membre et président du conseil d'administration avec signature collective à deux.
Registre journalier No 4507 du 15.03.2012 / CH-660.0.001.897-3 / 06601490

■ **Universal-Job SA**, succursale à Genève, CH-660-0482011-3, société ayant son siège à Zurich. (FOSC du 04.03.2011, p. 0/6063296). Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Fuchs Walter, de Hofstetten bei Brienz, à Winterthour, directeur de la succursale.
Registre journalier No 4508 du 15.03.2012 / CH-660.0.482.011-3 / 06601492

RADIATIONS

■ **Delizie Del Vulcano Scaliro**, à Genève, CH-660-1874011-7 (FOSC du 12.07.2011, p. 0/6251258). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation.
Registre journalier No 4509 du 15.03.2012 / CH-660.1.874.011-7 / 06601264

■ **Gervalla Armend, Courtages**, à Genève, CH-660-0458012-7 (FOSC du 23.02.2012, p. 0/6565818). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation.
Registre journalier No 4510 du 15.03.2012 / CH-660.0.458.012-7 / 06601266

■ **H & O DESIGN Sàrl, en liquidation**, à Genève, CH-660-1212007-2 (FOSC du 14.12.2011, p. 0/6458948). Aucune opposition n'ayant été formée, la société est radiée d'office conformément à l'article 159, alinéa 5, lettre a, ORC.
Registre journalier No 4511 du 15.03.2012 / CH-660.1.212.007-2 / 06601268

■ **Roxwold, G.S. D'Ess**, à Jussy, CH-660-0314993-2 (FOSC du 22.03.2006, p. 8/3298360). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation.
Registre journalier No 4512 du 15.03.2012 / CH-660.0.314.993-2 / 06601270

FOSC DU 21 MARS 2012, No 57.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **Bo Soleil Holding SA**, à Genève, rue Adrien-Lachenal 20, 1207 Genève, CH-660-0721012-8. Nouvelle société anonyme. Statuts du 09.03.2012. But: prise, achat, vente, administration et gestion de participations dans toutes sociétés ou entreprises à l'exclusion des opérations soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE), dans le sens d'une holding, ainsi que toutes opérations immobilières à l'étranger (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 100'000 actions de CHF 1, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Administration: Hassein Zineb, de France, à Lyon, F, présidente, et Bossy Maxime, de Carouge (GE), à Plan-les-Ouates, tous deux avec signature individuelle. Selon déclaration du 09.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.
Registre journalier No 4513 du 16.03.2012 / CH-660.0.721.012-8 / 06604124

■ **ChampiChef, Fritz, Boiron et Entrotti**, à Lancy, route des Jeunes 6, 1227 Carouge, CH-660-0742012-8. Nouvelle société en nom collectif qui a commencé le 01.03.2012. Objet: commerce, importation, exportation de produits alimentaires, boissons et produits pour l'entretien et le nettoyage industriel. Associés: Boiron Aurélien, de France, à Valleiry, F, Entrotti Carmine, d'Italie, à Genève, et Fritz Fabien, de France, à Genève.
Registre journalier No 4514 du 16.03.2012 / CH-660.0.742.012-8 / 06604162

■ **ESPN ASSOCIATION EUROPÉENNE DE NEUROCHIRURGIE PÉDIATRIQUE [ESPN EUROPEAN ASSOCIATION FOR PEDIATRIC NEUROSURGERY]**, à Genève, route de Chêne 41A, 1208 Genève, CH-660-0315011-0. Nouvelle association. Statuts du 10.12.2010. But: atteindre un niveau d'excellence toujours plus élevé dans le domaine de la neurochirurgie pédiatrique (cf. statuts pour but complet). Ressources:

cotisations, dons, legs et produit de son activité. Direction: van Ouwerkerk Willem, des Pays-Bas, à Amsterdam, NL, président, Caldarelli Massimo, d'Italie, à Rome, I, vice-président, Messing-Jünger Angela Martina, d'Allemagne, à Saint-Augustin, D, secrétaire, Tamburrini Gianpiero, d'Italie, à Rome, I, secrétaire général, Hinojosa José, d'Espagne, à Madrid, E, trésorier, suppléant, Spyridon Sgouros, de Grèce, à Athènes, GR, trésorier, de Ribaupierre Sandrine, de Grandson, à Londres, GBR, Di Rocco Frederico, d'Italie, à Paris, F, Folkersma Hedy, des Pays-Bas, à Amsterdam, NL, Hoving Eelco, des Pays-Bas, à Groningue, NL, Karabagli Hakan, de Turquie, à Konyya, TUR, Massimi Luca, d'Italie, à Rome, I, Roszkowski Marcin, de Pologne, à Varsovie, POL, Sala Francesco, d'Italie, à Vérone, I, Schuhmann Martin, d'Allemagne, à Tübingen, D, Solanki Guirish A., du Portugal, à Birmingham, GBR, Thompson Dominic, de Grande-Bretagne, à Londres, GBR, Vinchon Matthieu, de France, à Lille, F, et Wagner Wolfgang, d'Allemagne, à Mayence, D. Signature individuelle du président et du trésorier; les autres membres du comité n'exercent pas la signature sociale.
Registre journalier No 4516 du 16.03.2012 / CH-660.0.315.011-0 / 06604168

■ **Gil Butty, studio POURLESYEUX**, à Carouge (GE), avenue de la Praille 55, 1227 Carouge, CH-660-0617012-5. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Butty Gil-André, de Veyrier, au Grand-Saconnex. But: photographe, photo de studio, portrait, mariage, événementiel, entreprise et architecture.
Registre journalier No 4517 du 16.03.2012 / CH-660.0.617.012-5 / 06604174

■ **Julien Brun**, à Chêne-Bourg, avenue de Bel-Air 17, 1225 Chêne-Bourg, CH-660-0606012-2. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Brun Julien, de La Sarraz, à Chêne-Bourg. Procuration collective à deux a été conférée à Brun Philippe Maurice, de La Sarraz, à Chêne-Bourg, et Von Davier Brun Renate Gabriele Ursula, de La Sarraz, à Chêne-Bourg. But: création, production, diffusion et promotion d'œuvres artistiques et d'événements culturels.
Registre journalier No 4518 du 16.03.2012 / CH-660.0.606.012-2 / 06604184

■ **Mitras Holding SA**, à Genève, rue du Nant 8, c/o ey Conseil SA, 1207 Genève, CH-660-0748012-7. Nouvelle société anonyme. Statuts du 15.03.2012. But: prise, gestion, mise en valeur et aliénation de participations dans toutes entreprises, à l'exception de participations immobilières en Suisse au sens de la LFAIE. Capital-actions: CHF 200'000, entièrement libéré, divisé en 40'000 actions de CHF 5, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: par écrit ou, au besoin, Feuille Officielle Suisse du Commerce. Administration: Joerg Philippe, de Plaffeien, à Troinex, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 15.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.
Registre journalier No 4519 du 16.03.2012 / CH-660.0.748.012-7 / 06604190

■ **SF Services, Biermann et associée**, à Meyrin, avenue Louis-Casaï 81, 1216 Cointrin, CH-660-0745012-3. Nouvelle société en commandite qui a commencé le 15.03.2012. Objet: débosselage sans peinture (réparation alternative de carrosseries), diagnostic de sinistre grêle. Associé indéfiniment responsable: Biermann Simon, de France, à Sergy, F. Associé-commanditaire: Perret Terron Celia, de Genève, à Vernier, avec une commandite de CHF 1'000; procuration individuelle lui a été conférée.
Registre journalier No 4521 du 16.03.2012 / CH-660.0.745.012-3 / 06604202

■ **Swiss Baima Technologies SA**, à Genève, rue de la Confédération 6, 1204 Genève, CH-660-0698012-4. Nouvelle société anonyme. Statuts du 07.03.2012. But: étude, conception, construction, commercialisation, vente et entretien de machines et d'installations pour le traitement et le recyclage des déchets, en particulier les matières plastiques et le verre, de même que leur conversion en énergie thermique ou électrique; traitement des déchets organiques et leur transformation en compost; importation, exportation, vente, achat, récupération, recyclage et transformation de déchets; dépôt de marques et brevets, ainsi que leur exploitation et commercialisation (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100,

au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou par courrier, fax ou e-mail s'ils sont connus. Administration: Pianti Massimiliano, de Saint-Prex, à Nyon, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 07.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.
Registre journalier No 4522 du 16.03.2012 / CH-660.0.698.012-4 / 06604126

■ **The Bureau SA**, à Genève, rue de la Croix-d'Or 7, 1204 Genève, CH-660-0743012-0. Nouvelle société anonyme. Statuts du 12.03.2012. But: exploitation d'un Family Office; fourniture de conseils et services divers, notamment financiers, conciergerie, savoir-vivre et ressources humaines, à l'exclusion de toute forme de gestion de fortune (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100 nominatives. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Reindorf Sheila Dede, de Genève, à Avusy, est administratrice unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 12.03.2012, il est renoncé à un contrôle restreint.
Registre journalier No 4523 du 16.03.2012 / CH-660.0.743.012-0 / 06604128

■ **WELLNESS & BEAUTE SA**, à Carouge (GE), rue Jacques-Grosselin 8, c/o FID-PARTNERS SA, 1227 Carouge, CH-660-0719012-6. Nouvelle société anonyme. Statuts du 09.03.2012. But: exploitation et gestion d'espaces de soins et de wellness (bien-être), d'instituts de beauté et de SPA; importation, exportation, production, distribution et vente au détail ou en gros de matériel, de produits et d'accessoires dans le domaine des soins et de la cosmétique (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 250'000, entièrement libéré, divisé en 2'500 actions de CHF 100, nominatives. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Trenel Bruno, de France, à Annecy-le-Vieux, F, président, et Agullana Sophie, de France, à Annecy-le-Vieux, F, tous deux avec signature individuelle. Signature individuelle de Rigo Sylvain, de Vugelles-La Mothe, à Commugny, directeur. Organe de révision: Comtesas + Gerficom SA (CH-660.0.151.968-2), à Genève.
Registre journalier No 4524 du 16.03.2012 / CH-660.0.719.012-6 / 06604130

■ **YELLOWROCK, Casablanca, succursale de Genève**, à Genève, rue du Marché 18, 1204 Genève, CH-660-0495012-0. Nouvelle succursale de YELLOWROCK, Société anonyme, à Casablanca, inscrite au Registre du commerce le 30.05.2001, sous le No109531. But de la succursale: import-export dans le domaine agro-alimentaire. Capital émis et versé: MAD 39'085'100. Signature individuelle, limitée aux affaires de la succursale de Brelle Philippe, de Lenk, à Collonge-Bellerive, directeur de la succursale.
Registre journalier No 4525 du 16.03.2012 / CH-660.0.495.012-0 / 06604132

MUTATIONS

■ **Agifid Sàrl**, à Genève, CH-660-2266998-4 (FOSC du 13.08.2010, p. 7/5769262). Nouvel organe de révision: Qualifid, Renato Di Naccio (CH-550-1074337-5), à Crissier.
Registre journalier No 4526 du 16.03.2012 / CH-660.2.266.998-4 / 06602928

■ **ALARME No 1 Sàrl**, à Genève, CH-660-1321010-2 (FOSC du 03.10.2011, p. 0/6358812). Nouvelle adresse: route de Frontenex 62 bis, c/o PRIVATE MERCHANT GROUP SA, 1207 Genève.
Registre journalier No 4527 du 16.03.2012 / CH-660.1.321.010-2 / 06602930

■ **ALVAZZI GENEVE SA CHAUFFAGE-VENTILATION**, à Genève, CH-660-1892004-6 (FOSC du 01.09.2009, p. 9/5225666). BFB Fidam révision (CH-550-0096433-4) est maintenant domiciliée à Renens (VD).
Registre journalier No 4528 du 16.03.2012 / CH-660.1.892.004-6 / 06602932

■ **AMC (Maritime) Sàrl**, à Genève, CH-660-1039995-8 (FOSC du 17.08.2009, p. 9/5200086). Nouvelle adresse: avenue Dumas 13, 1206 Genève.
Registre journalier No 4529 du 16.03.2012 / CH-660.1.039.995-8 / 06602934

Remises de commerces

Immobilier



Immobilier S.A.

A LOUER

VERSOIX

à 300 m de la gare

PRIX AU M²: FR. 270.-

BUREAUX d'environ 270 m²

2^e étage avec terrasse

Disponibles de suite

éventuellement divisibles

Possibilité location parkings

Fr. 5'940.-/mois

Tél. 022 343 50 31

www.ariex.ch

Petites annonces

Perdu clef SIG No 476. Merci de contacter M. Maeder 022 546 48 98.